

HISTOIRE
DE
L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS

AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES, SES COUTUMES

PAR M. L'ABBÉ ALEXIS MAILLOUX

VICAIRE-GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE QUÉBEC

MONTREAL

LA COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS

—
1879

PRÉFACE

L'intérêt que le public a paru prendre à la série d'articles que nous avons publiés dans *L'Opinion Publique* sous le titre de : *Pèlerinage à l'Île aux-Coudres*, nous porte à croire que le travail dont nous commençons aujourd'hui la publication ne sera pas accueilli avec moins de faveur : c'est une histoire complète de l'Île-aux-Coudres, avec ses traditions, ses légendes, ses anecdotes, ses scènes de mœurs, etc., etc., depuis l'origine de son établissement jusqu'à nos jours, écrite par un de nos vétérans du sanctuaire dont la carrière, pleine de mérites, s'est achevée il n'y a guère plus d'un an. M. Mailloux a consacré quelques-uns des loisirs de ses dernières années à raconter ce qu'il a vu et ce qu'il a appris de sa paroisse natale ; et il l'a fait avec le soin consciencieux d'un bibliophile, et avec l'amour filial d'un enfant de l'île.

Le mérite de cette longue étude est surtout dans l'abondance et l'exactitude des faits. M. Mailloux n'était pas écrivain, et son style n'a guère de remarquable que la clarté et la simplicité : c'est celui d'un vieux conteur, tranquillement assis à son foyer, entouré d'un cercle d'amis, qui se laisse aller au courant de ses souvenirs.

Nous ne doutons pas que ceux qui aiment tant soit peu notre histoire ne suivent avec intérêt les récits de ce bon vieillard qui narre avec tant de bonhomie, de franchise et de naïveté ; qui parle de l'abondance du cœur, parce qu'il dit ce qu'il a aimé le plus pendant sa vie ; qui ne trouve rien à dédaigner de ce qui lui vient

à la mémoire, et qui voit tant de choses à admirer dans ce petit coin de terre où il est né, où il aimait si souvent à revenir, où il est allé mourir, et où il dort du sommeil des justes après une vie d'apostolat qui rappelle les travaux des premiers missionnaires de notre pays.

Après avoir terminé son travail, M. Mailloux recula devant les difficultés de le faire imprimer en volume, et il légua son manuscrit à sa paroisse natale. M. le curé de l'Île-aux-Coudres a bien voulu nous confier ce manuscrit pour le faire publier, en nous autorisant à faire disparaître quelques longueurs et certaines négligences de style que l'auteur aurait pu corriger lui-même, s'il eût pris la peine de mettre la dernière main à son ouvrage.

Il serait grandement à désirer qu'il se rencontrât dans chacune de nos paroisses quelque annaliste comme M. Mailloux, qui fit revivre son passé avec cette foule de traditions et d'épisodes qui donnent de la couleur et du charme, en un mot, de la physionomie à l'histoire ; ce serait la réponse la plus victorieuse qu'on pourrait faire aux ennemis de notre race, qui seraient heureux de trouver quelques flétrissures dans notre passé.

On ferait par là voir jusqu'à l'évidence qu'il n'y a pas un seul peuple en Amérique qui ait plus de droit que nous d'être fier de ses origines. S'il était nécessaire de faire parler une voix plus autorisée que la nôtre sur l'importance de ces études monographiques, nous citerions ce qu'en dit un des amis les plus sincères et les plus

actifs que possède le Canada en France, M. Rameau, qui écrivait récemment à un de ses amis de Québec :

Ces travaux seraient de la plus grande utilité pour rétablir la chronique primitive du Canada sur sa véritable base, en lui restituant le caractère original et pittoresque qu'elle possède par elle-même. Non-seulement ils exerceraient la plus salutaire influence sur les études historiques au Canada, mais sur celles de l'Amérique entière ; car on peut dire qu'aux États-Unis, au Mexique, etc., etc., la physionomie des temps primitifs est généralement très-mal saisie et souvent défigurée.

La vieille histoire solennelle, académique, philosophique, et parfois un peu déclamatoire, a certainement son utilité et son mérite, mais elle est insuffisante, surtout lorsqu'elle vit exclusivement sur l'étude des grands personnages et des intrigues qui s'agitent autour d'eux. C'est en pénétrant dans le fond même de la population, en analysant les familles populaires, leurs progrès et leurs défaillances, que l'on saisit complè-

tement la physionomie réelle et les mystères de l'histoire du passé. On connaît alors le secret véritable de la force et de la faiblesse des nations, parce que l'on pénètre dans leurs mœurs, dans leurs idées, dans leurs croyances, dont l'influence est bien autrement forte sur leur destinée que celle de leurs institutions et constitutions.

Cette pensée, si bien exprimée par M. Rameau, était venue depuis longtemps à l'esprit de M. Mailloux, et c'est pour la mettre à exécution qu'arrivé à l'âge de près de soixante et dix ans, il a pris la plume pour écrire l'histoire de son île natale. Ne serait-on pas en droit de dire que celui qui ne comprendrait pas ce qu'il y a de touchant dans ce testament patriotique du saint vieillard, n'aurait pas de sang canadien dans les veines ?

L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN.

Rivière-Ouelle, 15 octobre 1878.

HISTOIRE DE L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS, AVEC SES TRADITIONS,
SES LÉGENDES, SES COUTUMES.

CHAPITRE PREMIER.

IDÉE GÉNÉRALE DE L'ILE-AUX-COUDRES.

Dans ce récit où il doit entrer une foule de détails, je dois d'abord, et avant tout, donner une idée générale de l'île-aux-Coudres, de sa position géographique et de sa conformation, afin d'attirer l'attention sur cette petite portion du sol canadien qui, sous une foule de rapports, est digne d'intérêt.

L'île-aux-Coudres est à environ vingt lieues plus bas que la ville de Québec, assez près de la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Sa longueur depuis l'extrémité de sa pointe Est jusqu'à la plus longue pointe de l'ouest, est d'environ trois lieues. L'île a à peine une lieue dans sa plus grande largeur. De la rive sud du fleuve à la rive sud de l'île-aux-Coudres, la distance est d'environ quatre lieues et demie. Entre la côte nord du fleuve et celle de l'île, dans les endroits les plus rapprochés, il y a à peine trois quarts de lieue à haute marée. Le bas de l'île se trouve un peu plus à l'est que l'église des Eboulements ; le haut se trouve en ligne du cap à la *Bonne-Femme*, sur la côte nord.

L'extrémité Est de l'île-aux-Coudres, comme celle de presque toutes les îles de

notre fleuve Saint-Laurent, se termine en queue de poisson. Le haut de l'île se termine par trois pointes ou têtes, dont celle du nord, la plus avancée vers l'ouest, s'appelle *Pointe-de-l'Islette* ; celle du milieu, *Pointe-à-Antoine* ; la plus au sud porte le nom de *Pointe-des-Sapins*. Entre ces pointes se trouvent deux anses qui servent de mouillage aux goëlettes ou chaloupes, dont les habitants de l'île-aux-Coudres ont un continuel besoin, dans la saison de navigation, pour communiquer avec la terre ferme. Ces deux mouillages, dont les eaux se retirent à chaque marée baissante, sont ouverts aux vents de l'ouest, et ne sauraient mettre les goëlettes à l'abri de leur violence.

Vers le milieu de l'île, du côté nord, il y a une rade magnifique qui porte le nom de *Mouillage*. C'est dans cette rade que les bâtiments de Jacques Cartier jetèrent l'ancre le 6 et 7 de septembre 1535, lorsqu'il visita l'île et lui donna le nom d'*Île-aux-Coudres*. Ce dernier mouillage, protégé contre les vents d'ouest, et dont l'ancrage est des meilleurs qu'on puisse désirer, servait aux bâtiments français pendant tout le temps que la France fut maîtresse du Canada.

Outre les havres que je viens d'indiquer, on trouve deux autres abris, mais seule-

ment pour les petites embarcations : ce sont les anses du *Ruisseau-Rouge*, à l'extrémité Est de l'île, au nord de l'Illette, et l'anse qui se trouve au côté nord, un peu à l'ouest de la pointe du *cap*, appelé la *Source*. Tout le côté sud de l'île n'offre aucun abri sûr pour la navigation.

Ce côté de l'île-aux-Coudres s'appelle la *Baleine*, pour la raison, dit la tradition, qu'autrefois une baleine fut trouvée morte sur le rivage de cette partie de l'île-aux-Coudres. Le côté nord de l'île, depuis le *trait-carré* jusqu'au bas, porte le nom de *Pointe-des-Roches*. Depuis le *trait-carré* en gagnant vers l'ouest, cette partie de l'île porte le nom de *Cap-à-la-Branche*.

Il n'y a, sur l'île-aux-Coudres, que cinq faibles cours d'eau, dont un seul, celui de l'anse du sud, à l'ouest de l'île, fait marcher un moulin à farine, mais seulement pendant la crue des eaux du printemps et de l'automne. Deux autres moulins à farine, tournant par le vent, existent encore sur l'île. Ces trois moulins sont ordinairement insuffisants aux besoins des habitants, qui, assez souvent pendant l'été, sont obligés d'aller faire moudre leurs grains à l'un des moulins de la Baie-Saint-Paul.

A part les pointes ou extrémités Est et ouest, l'île-aux-Coudres est protégée contre les envahissements des eaux du fleuve par une côte qui l'environne. Cette côte est de beaucoup plus élevée sur le rivage nord de l'île que sur celui du sud. Les maisons des habitants, exceptées celles des deux anses de l'extrémité ouest, sont bâties sur les bords de cette côte. Depuis le bas de l'île jusqu'au *Cap-à-la-Branche*, sur la partie nord de l'île, toute la déclivité de la côte est couverte de bois. Les habitants de ce côté de l'île agissent sagement en conservant les arbres de cette côte de terre. Leurs racines empêchent les terres de s'ébouler pendant la saison des dégels et dans les grandes pluies de l'automne, et ce qui n'est pas à dédaigner, c'est que les arbres de cette côte protègent les bâtisses contre les furies des vents du nord pendant la saison de l'automne et celle de l'hiver.

Si on eût agi ainsi à Saint-Antoine-de-Tilly, à Saint-Jean-Deschaillons, à Saint-Pierre-les-Becquets, au Cap-Santé, aux Ecureuils, à la petite rivière Saint-Fran-

çois, aux Eboulements, les eaux du fleuve et celles des rivières, ainsi que les dégels du printemps, n'eussent jamais fait s'ébouler les terres des côtes qui bordent le fleuve ou ces rivières. Dieu a bien fait ce qu'il a fait, nous dit le livre inspiré. Quand l'homme se mêlera de modifier l'œuvre de Dieu, il ne devrait jamais oublier de ne le faire qu'après avoir sérieusement réfléchi sur les suites que peuvent avoir ses modifications. Ce devrait être une règle invariable de conserver les arbres sur les bords des grandes rivières qui ont leur cours à travers des terres mouvantes.

A partir de la *Pointe-des-Sapins* jusqu'à l'extrémité de la pointe Est de l'île-aux-Coudres, le rivage, jusqu'aux plus basses marées, est entièrement dépouillé de verdure. Au contraire, sur le rivage nord de l'île, depuis l'endroit appelé le *Mouillage* jusque près du *Cap-à-la-Branche*, à l'ouest, se trouve une batture qui se prolonge vers le nord à une distance de plusieurs arpents, et sur laquelle pousse une certaine herbe appelée *foin salé*, qui sert de nourriture aux bêtes à cornes.

Le rivage de l'île, sur la partie nord, a conservé sa forme primitive, et ne s'est ni agrandi ni diminué, à l'exception des herbes qui s'étendaient au pied des côtes et qui ont été emportées, comme on le voit à l'endroit appelé *Pointe-des-Roches*, où se trouvait autrefois de très-belles prairies qui ont disparu.

Le rivage du sud de l'île s'est, au contraire, notablement agrandi depuis la *Pointe-des-Sapins* jusqu'au bas de l'île, par les sables qu'apportent les eaux du fleuve. Ces sables, après un certain temps, deviennent très-productifs pour la culture des patates, en y mettant un engrais de varech que les marées d'automne apportent au rivage en très-grande quantité. Les propriétaires des terres de ce côté de l'île, le ramassent avec un très-grand soin. Pour ces terrains sablonneux, un tel engrais est le beaucoup préférable au fumier. On m'a même assuré que les terrains engraisés avec ce varech donnaient un rendement double. On m'a encore assuré que les patates, provenant des terrains engraisés par le moyen de ce varech, étaient de meilleure qualité et se conservaient mieux que celles venues dans des terrains engraisés

avec le fumier. Aussi, ce varech est une véritable source de richesses pour les habitants de cette partie de l'île. Pour le prouver, je citerai le témoignage d'un homme très-intelligent qui me disait que le varech apporté sur sa partie du rivage lui valait une centaine de piastres chaque année.

Une autre espèce de varech vient aux rivages de l'île-aux-Coudres. Ce sont de grandes *flammes* dont la longueur varie de quatre à dix pieds. Les bêtes à cornes et les moutons sont très-friands de cette nourriture. Les habitants de l'île m'ont souvent parlé de ce varech qu'ils regardent comme une providence dans les longs jours d'hiver, et surtout pendant ceux où les fourrages sont rares sur l'île. C'est un fait constant, m'ont-ils assuré, que chaque fois que le fourrage ne suffit pas au besoin des animaux, le rivage, à basse marée, du côté nord de la grande batture, se couvre d'une quantité prodigieuse de ce varech. De mémoire d'hommes, ce fait s'est constamment renouvelé pendant les hivers où le fourrage, récolté sur les grèves et sur les terres, n'a pas suffi au besoin. Dans les années où le fourrage est abondant, une très-petite quantité de ce varech vient aux rivages de l'île. Je livre ce fait aux hommes qui n'ont jamais compris cette sentence évangélique : " Cherchez avant tout le royaume de Dieu " et sa justice, et tout ce dont vous aurez " besoin pour le soutien de votre vie temporelle, vous sera donné comme par surcroît." Car le fait que je viens de rapporter ne peut être nié raisonnablement.

Les habitants de l'île-aux-Coudres, à part un très-petit nombre, ont encore assez de bois, sur leurs terres, pour suffire à leurs besoins. On imaginera aisément qu'ils le conservent avec le plus grand soin, surtout contre le feu, un des grands fléaux que l'imprévoyance fait naître de nos jours. En parcourant les bois de l'île, on n'y rencontre point d'arbres qui pourrissent sur le sol. On ne coupe les arbres verts que lorsque ceux qui sont tombés ou séchés ne suffisent point à la consommation. Ce qui cependant pourrait faire appréhender que les habitants de l'île ne soient privés de bois, dans un temps peu éloigné, c'est le nombre considérable de jeunes arbres que, chaque année, il faut couper pour tendre la pêche aux mar-

souins, dont je parlerai plus tard. Aujourd'hui, plusieurs des tendeurs de cette pêche sont obligés d'en aller chercher au nord où on leur fait payer ces arbres, comme de droit. Il n'y aurait qu'un moyen de faire disparaître cet inconvénient ; ce serait d'arracher les perches lorsque le temps de la pêche est passé. Mais on m'a assuré que ces perches tiennent si fortement dans la glaise où elles sont enfoncées, qu'il est impossible de les arracher sans les casser.

Ce qui a contribué jusqu'ici et ce qui devra contribuer à conserver le bois sur l'île-aux-Coudres, au moins jusqu'à un certain point, ce sont les épaves que le fleuve apporte sur ces rivages. Les eaux qui apportent sur les bords de l'île le précieux engrais dont j'ai parlé plus haut, pendant la saison de l'automne, poussent sur ses rives une assez grande quantité de bois dans les hautes marées du printemps. Dans celui de 1869, on a pu en ramasser au-delà de cent charges de cheval. Ce bois, imprégné d'eau salée, une fois séché, fournit un très-bon aliment pour le feu.

L'île-aux-Coudres est abondamment fournie de poisson pendant la saison de l'été. Le saumon et l'esturgeon ne fréquentent guère aujourd'hui ses rivages que par accident. Le bar, dont autrefois on prenait une assez grande quantité, semble aussi avoir fait ses adieux à l'île. En revanche, l'île-aux-Coudres abonde en différentes espèces de petits poissons, tels que la *plie*, la *loche* ou *petite morue*, l'*éperlan*, la *sardine* et l'*anguille*. Les espèces les plus nombreuses, surtout en haut de l'île, sont celles de la petite morue et de l'éperlan, dont on prend dans les pêches une très-grande quantité.

Il y a deux pêches, dont l'une et l'autre sont placées de chaque côté de la *Pointe-à-Antoine* et où l'on observe un phénomène assez curieux, dont je ne puis me rendre raison : celle des deux pêches qui se trouve sur le côté sud de cette pointe ne prend que de petits éperlans ; celle, au contraire, tendue sur le côté nord de la même pointe, ne prend, en général, que de très-gros éperlans dont une grande partie sont aussi gros que des harengs ordinaires. Ces pêches ne sont qu'à environ sept arpents l'une de l'autre.

Dans la saison de l'automne, l'île est environnée de pêches à anguilles dont chaque tendeur en prend au moins pour sa consommation.

Depuis un peu plus haut que le milieu de l'île et de là jusqu'au bout Est, on prend de la sardine en assez grande quantité. L'usage est de faire fondre ce poisson pour en extraire l'huile. Ce n'est certainement pas le moyen de tirer le meilleur parti de cet excellent petit poisson. Le produit de cette pêche donnerait deux et même peut-être trois fois plus de bénéfice si on salait ce poisson dans de petites tinettes pour le vendre au marché.

La pointe ouest de l'île la plus au nord ou la *Pointe-de-l'Îlette*, est un excellent endroit pour la pêche à la ligne. On se sert, pour appâter le poisson, de ver qu'on trouve sous les pierres ou dans le vase et dont les petits poissons sont très friands; on donne à ces vers le nom de *sanguettes*.

L'amateur de cette espèce d'amusement peut être assuré que, pendant un seul moment de la marée, lorsque le temps est propice, il prendra autant de poissons qu'il en pourra porter, surtout s'il a le soin de mettre plusieurs hameçons à sa ligne; il ne la retirera presque jamais de l'eau sans en avoir plusieurs d'accrochés. Si les pêcheurs à la ligne sont plus dignes d'être crûs que les chasseurs au fusil, un des premiers m'a assuré qu'il en avait tiré de l'eau huit d'un seul coup de ligne, quatre gros éperlans et quatre grosses loches. Il avait neuf hameçons à sa ligne.

Ce qui surexcite l'ardeur du pêcheur, c'est qu'ordinairement sa ligne n'est pas encore rendue au fond de l'eau que déjà elle est tirillée dans tous les sens par les poissons qui viennent mordre aux appâts. Les trois espèces de poissons que l'on prend sur cette pointe sont la *plie*, la *petite morue* et l'*éperlan*, dont quelques-uns sont aussi gros que des harengs. Un rocher élevé appartenant à l'Îlette, met les pieds du pêcheur à l'abri des insultes de la lame soulevée par le vent. Les mois pendant lesquels le poisson mord avec le plus de voracité sont ceux d'août, de septembre et d'octobre.

Mais le poisson qui, sans contredit, donne le plus de bénéfice aux habitants de

l'Île-aux-Coudres, c'est le *marsoin*, dont quelques-uns ont seize, dix-huit et même au-delà de vingt pieds de long. Dans les eaux froides du printemps, le marsoin est très-gras. On en a tué quelques-uns qui avaient dix et même douze pouces de lard ou de graisse.

Comme cette pêche est très-intéressante et que la manière de la faire est connue de peu de personnes, je me réserve d'en parler assez au long plus tard.

On compte environ soixante-douze maisons habitées sur l'Île-aux-Coudres. On n'y rencontre point de mendiants, excepté ceux qui, des paroisses du nord, viennent y faire des quêtes qui produisent toujours un bon résultat, parce que les gens de l'île aiment à donner à ceux qui sont dans le besoin. Les habitants de l'île se rendent service dans toutes les circonstances. Si quelqu'un d'entre eux manque de quelque chose pour ses semences et pour d'autres besoins, il trouve toujours quelqu'un pour le lui prêter ou le lui donner. Les gages payés à ceux qui vont travailler aux récoltes des autres n'ont point varié depuis soixante ans. Les femmes ont ordinairement un chelin par jour, et les hommes trente sous, comme à cette époque reculée.

On vit assez à l'aise sur l'Île-aux-Coudres, et cela est dû, en partie du moins, à l'abondance du petit poisson que l'on prend dans les pêches, pendant l'été, à l'excellence des terres, et enfin à la sagesse des habitants, qui, pour une assez notable portion, n'ont pas encore adopté les dépenses du luxe dans les habits et dans les voitures. Quant aux améliorations en fait d'agriculture, elles ne sont que commencer. Depuis cent ans, les habitants de l'île n'ont guère augmenté en nombre, parce qu'il n'y a pas moyen d'y faire de nouveaux établissements. L'excédant de la population est forcé d'aller s'établir en dehors de l'île. Les terres s'y vendent à très-haut prix et certainement beaucoup plus qu'elles ne valent, quoique, en général, elles soient assez bonnes et susceptibles de devenir beaucoup meilleures si elles étaient améliorées. Sur toutes les parties de l'île, les pommes viennent bien, et si les hommes prenaient la peine de planter des arbres greffés, la

récolte des pommes serait très-abondante. Le climat de l'île est parfaitement sain ; jamais les chaleurs n'y sont très-grandes ; la santé s'y conserve bien et on y vit longtemps.

La culture des patates se fait sur une large échelle à l'Île-aux-Coudres. A part quelques petits endroits, tels que les fonds du bout d'en haut de l'île, la terre est très-propice à cette culture. On en récolte une très-grande quantité que l'on porte au marché de Québec, où elles se vendent bien, parce qu'elles ont la réputation d'être de bonne qualité. On élève sur l'île un grand nombre d'oies qui, dans le temps de l'automne, courent sur les rivages où elles trouvent leur nourriture.

Il n'y a sur l'Île-aux-Coudres ni ours, ni renards, ni loups-cerviers, ni *bêtes-puantes*, ni écureuils, ni marmottes, ni perdrix, ni *suisses*, mais bien certainement des maringoins, des puces, des punaises, des souris, des rats-musqués et des rats †. Cette dernière espèce de bêtes, selon que nous l'apprend la tradition, fut mise sur l'île dès la découverte du pays, par les navires. Ces voraces rongeurs se sont multipliés de manière à devenir un vrai fléau pour les granges des habitants. Un d'entre eux me disait que, dans l'hiver de 1869, les rats avaient mangé au moins quarante minots de grains dans sa grange. Dans certains endroits de l'île, les rats et les rattes font comme les messieurs et les dames des villes, qui ont leurs maisons de campagne où ils vont passer la belle saison avec leurs familles. Ces rats et ces rattes et leurs enfants s'en vont passer l'été dans les côtes qui avoisinent les granges. Ils y ont des demeures spacieuses creusées bien avant dans la terre. De là, ils sortent pour se promener dans les champs, et dès que la récolte a produit du grain, ils mangent, avant le cultivateur, des fruits nouveaux. Quand les froids d'automne arrivent, et surtout quand la neige couvre la terre, ils reviennent dans les granges pour y vivre dans l'abondance. Il est arrivé quelquefois qu'ils ont eu l'insolence de s'établir dans la cou-

† Deux castors ont été tués sur l'île, depuis qu'elle est colonisée. Le dernier a été pris il n'y a pas un grand nombre d'années.

verture des granges faite avec de la paille, et l'ont détruite entièrement. L'espèce de rats que les Français ont apportée sur l'île vient probablement de la Normandie ; ils sont d'une audace surprenante, d'une force remarquable et d'une finesse incroyable.

Puisque j'en suis sur le compte des rats qui ravagent les granges des habitants de l'Île-aux-Coudres, je me permettrai de rapporter le fait suivant, dont je garantis l'authenticité.

Mon père faisait marcher un moulin, qui ne pouvait moudre de la farine que quand il plaisait à Dieu d'envoyer du vent. C'est à l'heureuse époque où les habitants n'apportaient au moulin que du blé de première qualité. Or, on sait que les rats aiment singulièrement à manger du blé. Sachant qu'ils en auraient toujours en abondance, un nombre d'entre eux avaient pénétré dans le moulin et y avaient fixé leur demeure, comme le rat du bon Lafontaine dans un fromage. S'ils se fussent contentés de ne faire leurs dégâts que dans le blé ou la farine, toute criante qu'eût été leur conduite, cela eût pu se tolérer. Mais ils ne se gênaient d'aucune façon de briser les poches d'une manière très-désagréable. Pour remédier jusqu'à un certain point à leurs dégâts, il fallait avoir et des aiguilles et du fil en grande quantité, et la mère de famille ne pouvait suffire à en fournir pour raccommoder les poches coupés et brisés par les rats. Son fil à coudre et ses aiguilles disparaissaient comme qui dirait une chandelle allumée par les deux bouts. Cela ne faisait guère son affaire, et, avec raison, elle pestait contre les rats. Pour surcroît de déboire, les habitants se plaignaient à mon père de ce que leurs poches étaient brisées, et quelquefois même mises hors de service. Et, pour comble de désolation, les autres mères de famille grognaient sans cesse parce qu'elles ne pouvaient suffire à faire de nouvelles poches, ou à raccommoder celles qui revenaient du moulin.

Comme on le comprendra sans peine, cet état de chose était devenu insupportable, et il n'y avait pas moyen d'y remédier sans déclarer la guerre aux rats. Tout bien pesé, c'était, s'il en fût jamais, un vrai *casus belli*.

Un soir donc, mon père nous assembla,

nous dit de nous préparer à la guerre, et que le lendemain matin, sans faute, on lèverait le plancher de bas du moulin, et qu'une guerre sans merci devait être faite aux rats.

On ne parlait alors ni de fusils à aiguille, ni de chassepots, ni de mitrailleuse. Il ne pouvait donc être question de nous en armer. Mais comme nous ne voulions pas faire comme les Français qui ont déclaré la guerre aux Prussiens sans être préparés, nous eûmes soin de faire nos préparatifs avant de nous mettre en campagne. Après avoir tenu un conseil de guerre, comme autrefois le grand roi Nabuchodonosor, ainsi qu'il est rapporté dans le *livre de Judith*, il fut résolu unanimement que nous préparerions de bons et solides gourdins de bois franc. Et ce qui avait été résolu se fit sans délai. Tout le temps de la veillée fut employé à arranger ces gourdins, dont chacun de nous, comme armes de rechange, devait avoir au moins deux, dans l'appréhension bien fondée de manquer d'armes et de se trouver dans la position où se virent les braves soldats français à Sédan.

Toutes nos armes, mises en bon ordre, furent placées dans un coin de la maison, et ce ne fut qu'alors que nous allâmes prendre du repos afin de rafraîchir nos forces pour le combat du lendemain, où, comme les Français à Sédan, nous appréhendions de nous trouver un contre dix.

Le soleil était à peine apparu sur l'horizon, que nous étions debout et animés d'un courage indomptable ; car, nous le comprenions, il fallait vaincre ou être dévorés par des rats normands.

Au signal donné, nous nous emparâmes de nos gourdins et nous nous rendîmes au moulin, bouchâmes tous les trous pratiqués par les rats sous le mur du moulin, qui était bâti en pierres. Cette opération terminée, nous entrâmes dans le moulin, non sans éprouver certains battements de cœur, comme un jeune soldat qui, pour la première fois, offre sa poitrine aux balles. Les portes fermées sur nous, pour nous ôter la pensée de fuir, les poches de farine transportées dans le second étage du moulin, l'escalier qui y conduisait retiré, nous commençâmes à enlever le plancher de bas du moulin. Nous n'étions que trois en-

fants, et pas un de nous n'avait alors de la barbe au menton ; mais, par l'ardeur qui nous animait, nous valions bien dix grands barbichons pour ce genre de combat.

Nous étions convenus que, quelque provocation que pût nous faire l'armée ratière, nous ne devions pas frapper un seul coup de nos gourdins avant que tout le plancher n'eût été enlevé et mis dans un endroit où les rats ne pourraient se cacher et se dérober ainsi aux redoutables coups que nos jeunes bras devaient leur porter. Cette dernière opération terminée, il fut question de prendre en nos mains les redoutables gourdins dont les coups allaient frapper sur les rats aussi prestement qu'un orage de grêle. Enfin, placés à une certaine distance les uns des autres pour ne pas nous assommer de coups, le mot électrique : *feu ! feu !* se fit entendre et le combat s'engagea. Ce fut une mêlée incroyablement, un tintamarre affreux, des cris épouvantables. Les rats criaient, nous criions plus forts que les rats ; *on eut à peine entendu Dieu tonner*, et les coups de gourdins s'abattaient sur le dos, sur la tête, sur les jambes, partout, enfin, sur les rats, qui tombaient, se relevaient, retombaient encore, montaient après nos habits, cherchant à nous mordre, et retombaient une seconde fois pour ne plus se relever.

Cette étrange mêlée dura pendant une grosse heure. Car il fallait engager un combat avec chacun de ces bandits qui ne cessaient de résister qu'une fois assommés sous nos coups. Bientôt le champ de bataille fut jonché de cadavres mutilés, brisés, défigurés, ensanglantés, comme si une dizaine de mitrailleuses eussent fauché les bataillons de l'armée prussienne.

Nous nous arrêtâmes quelques moments pour contempler notre glorieuse victoire et respirer un peu. Puis nous comptâmes les morts ; car il n'y avait que des morts, défense nous ayant été faite de faire un seul prisonnier.

Nous comptâmes donc quarante cadavres sur ce triste champ de bataille. C'était une victoire remarquable et digne d'être inscrite à côté de la bataille de Châteauguay.

Après avoir repris nos sens, nous nous aperçûmes que notre tâche n'était pas finie. Restait encore le foyer de pierres, placé

à l'entrée de la petite cheminée du moulin. C'était la forteresse des rats. Il fut résolu de la démolir de fond en comble. Les pierres en furent arrachées, et, à notre grande surprise, nous y découvrîmes tapi dans un coin, un énorme rat qui nous fit véritablement peur. Il était (chose qui peut-être ne s'est jamais vue depuis que le monde est monde), il était, depuis le bout de la queue jusqu'à l'extrémité de son nez, il était *blanc, blanc* comme de la neige du mois de janvier. Il avait un aspect féroce, nous montrait ses longues dents, nous regardait avec des yeux effrayants et semblait nous défier et se moquer de nous. Mais la victoire que nous venions de remporter nous avait rendus intrépides, et comme nous l'avions fait de ses complices de brigandage, nous l'assommâmes par trois coups de bâtons à la fois. Il était énormément gros. Je ne me rappelle plus si nous en avons mesuré la longueur, mais le souvenir qui m'en est resté me fait croire qu'il était aussi gros qu'un moyen chat.

La mort de ce dernier ennemi des poches nous donnait une victoire complète. Il ne fut pas question d'enterrer les morts. Nous allâmes les jeter dans le courant du fleuve.

Depuis ce temps, les rats n'osèrent plus revenir dans le moulin, tant la leçon que nous leur avions donnée avait fait impression sur ceux qui ravageaient les granges des habitants de l'île. Notre grande victoire eut les plus heureux résultats : les mères de famille ne grognèrent plus, contre les poches qui revenaient du moulin ; et leur fil ne fut plus dépensé pour boucher les trous faits par les rats.

CHAPITRE SECOND

PREMIERS HABITANTS DE L'ILE-AUX-COUDRES

Comme on le sait, Jacques Cartier et avec lui ses compagnons de voyage, débarqua sur l'île dont j'écris l'histoire, et la nomma *l'île-aux-Coudres*, à cause des *noisetiers* qu'il y trouva en abondance et dont les fruits lui parurent préférables à

ceux de son propre pays †. Ce fut le six ou le sept de septembre de l'an 1535 que l'île-aux-Coudres reçut le nom qu'elle a toujours porté depuis.

Malgré que Jacques Cartier eût vanté la beauté de ses arbres et l'excellente qualité de son sol, personne ne songea d'abord à en obtenir la concession du gouvernement. En cela, je ne trouve rien de bien extraordinaire. Beaucoup d'autres endroits de la côte nord du fleuve offraient des avantages plus réels aux colons que ceux que pouvait leur offrir une petite île isolée de la terre ferme et qui, à l'époque de la découverte du pays et assez longtemps encore après, devait être exposée aux incursions des sauvages.

Pendant cent quarante-deux ans après le second voyage de Jacques Cartier, personne ne s'occupa de l'île-aux-Coudres. Ce ne fut qu'à l'époque de 1677 qu'elle fut concédée, en fief, à un nommé Etienne Lessart, habitant de la côte de Beaupré, par le comte de Frontenac, à la condition d'obtenir du roi de France, sous une année de date, la confirmation de son titre.

Cet Etienne Lessart, éprouvant des difficultés ou manquant des moyens nécessaires pour obtenir la confirmation de son titre de concession, laissa passer dix années sans s'adresser au roi de France. Ne croyant pas avoir le droit de faire valoir un titre dont il n'avait pas rempli les conditions, et peut-être aussi dans le but de retirer quelque bénéfice de son titre, il s'adressa aux messieurs du Séminaire de Québec pour leur vendre ce titre.

Il céda donc ses droits ou ses prétendus droits sur le fief de l'île-aux-Coudres aux messieurs du Séminaire de Québec, par un contrat passé devant maître François Gagné, notaire.

Ce contrat porte la date du 19 du mois d'octobre de l'année 1687, par lequel Etienne Lessart passe son titre au Séminaire pour la somme de *cent francs* que ces messieurs s'obligeaient de lui payer, s'ils obtenaient du roi de France la ratifi-

† Ce que dit ici Jacques Cartier est exactement vrai. Les *noisetiers* de l'île-aux-Coudres ont les feuilles beaucoup plus larges et leur fruit est de beaucoup plus gros que ceux des *noisetiers* que j'ai vus ailleurs.

cation de cette vente, ou un nouveau titre de concession.

Le 29 octobre de la même année 1687, les messieurs du Séminaire de Québec obtinrent du marquis de Denonville, gouverneur du Canada, un nouveau titre de concession de l'Île-aux-Coudres et des battures autour d'elle, à titre de fief avec droit de pêche et de chasse, mais "à condition qu'on n'y ferait point la traite avec les sauvages et qu'elle ne serait habitée par aucun autre individu que par des personnes du dit Séminaire."

Cette restriction est assez singulière, puisqu'elle refuse aux messieurs du Séminaire le droit de concéder à des étrangers les terres de l'Île-aux-Coudres, et ne leur accorde que le droit de s'y établir eux-mêmes, ce dont ils n'avaient guère envie, non plus que d'y établir des personnes de leur maison, dont ils ne devaient avoir que le nombre suffisant pour le service de leur établissement. Quant à y fixer des fermiers qu'ils eussent choisis parmi leurs serviteurs, la chose eût eu les mêmes inconvénients que ceux qui auraient résulté d'une concession à des étrangers.

Ce que n'avait pas fait Etienne Lessart, les messieurs du Séminaire de Québec le firent. Ils s'adressèrent au roi de France, et l'année suivante, à la date du premier de mars 1688, ils reçurent du roi la confirmation de cette concession du fief de l'Île-aux-Coudres par un brevet qui fut enregistré au greff du Conseil souverain, à Québec, le 28 du mois de février de l'année 1689.

La seigneurie ou fief de l'Île-aux-Coudres appartenait donc, par des titres incontestables, aux messieurs du Séminaire de Québec, mais ils ne pouvaient en concéder les terres à des étrangers par la crainte, je pense, que les habitants de l'île ne nuisissent aux commerçants de fourrures.

Mais cette crainte n'était point fondée sur des motifs raisonnables, puisqu'il n'eût servi de rien d'empêcher que des habitants établis sur l'Île-aux-Coudres fissent la traite avec les sauvages, pendant qu'il était libre aux habitants fixés à la Malbaie et ailleurs, sur la côte du nord, de la faire avec les sauvages de Tadoussac.

Cependant, malgré l'inutilité de cette

restriction, les messieurs du Séminaire de Québec gardèrent strictement la clause de la concession de leur fief de l'Île-aux-Coudres pendant l'espace de vingt et un ans. Mais, à la date du premier du mois de septembre 1710, les messieurs du Séminaire de Québec crurent devoir prouver au gouvernement que la défense qu'on leur faisait de concéder les terres de leur seigneurie de l'Île-aux-Coudres n'était fondée ni sur la raison ni sur les faits. Dans la requête qu'ils lui adressèrent à ce sujet, ils lui soumièrent les motifs suivants qui réfutent péremptoirement les vaines appréhensions du gouvernement d'alors.

Les messieurs du Séminaire exposent donc : 1o. Que, depuis le temps que la prohibition de concéder les terres de leur fief de l'Île-aux-Coudres leur a été faite, la Malbaie et plusieurs autres endroits se sont établis, où il y a des seigneurs et des habitants auxquels on n'a nullement défendu de faire la traite avec les sauvages ; 2o. Que les habitants de ces localités sont plus près de Tadoussac que ne le seraient ceux établis sur l'Île-aux-Coudres ; 3o. Que les habitants établis à la Malbaie et ailleurs, sur la terre ferme, peuvent beaucoup plus facilement communiquer avec Tadoussac, que ne le pourraient ceux établis sur l'Île-aux-Coudres, parce que ces derniers manquent des moyens de communiquer par eau à une si grande distance, n'ayant que de très-petits canots de bois ; 4o. Que ceux qui demandent des concessions de terre sur l'Île-aux-Coudres ne peuvent être supposés vouloir commercer avec les sauvages de Tadoussac, puisqu'il leur serait beaucoup plus facile de le faire sur la terre ferme où ils sont établis ; 5o. Enfin, que l'unique but de ceux qui demandent des concessions de terre sur l'Île-aux-Coudres étant d'en cultiver la terre et de profiter des herbages qui sont le long de la dite île, et sur les battures, il ne peut exister aucun sujet de crainte, fondée en faits et en raison, qu'ils fassent tort aux commerçants de pelleteries.

Cette requête fut présentée à l'intendant Raudot, qui, le même jour, premier de septembre 1710, leva cette prohibition et permit aux messieurs du Séminaire de Québec d'établir des habitants sur l'Île-aux-Coudres, toutefois avec la défense

d'accorder aux dits habitants aucun droit de traite ou de chasse.

L'Île-aux-Coudres, donc, allait recevoir des êtres civilisés et voir ses belles forêts tomber sous la hache du défricheur pour être remplacées par de riches moissons.

Malgré toutes les recherches que j'ai faites, il m'a été impossible de savoir si, avant les titres de concessions dont je vais bientôt parler, il y a eu quelque personne civilisée qui ait demeuré sur l'Île-aux-Coudres.

Ce ne fut que dix-huit ans après cette permission d'établir des habitants sur l'île que datent les premiers contrats de concession. D'où je conclus qu'il est probable que l'Île-aux-Coudres ne fut habitée, au moins d'une manière régulière, que cent quatre-vingt-trois ans ou près de deux siècles après le second voyage de Jacques Cartier.

J'ai dit : d'une manière régulière, car il est à croire qu'avant l'époque où les messieurs du Séminaire de Québec donnèrent des contrats de concession, l'Île-aux-Coudres reçut un colon qui vint s'y établir. Voici ce que m'écrivait M. le curé de l'Île-aux-Coudres, à la date du 6 avril 1870, appuyé sur une tradition conservée par les habitants de l'île :

On trouve, au répertoire du premier registre, à l'année 1743, le mariage de Barthélemi Thérien et de Brigitte Savard avec la remarque que cette Brigitte Savard est la première personne née sur l'île. Il est connu, par tradition, que cette Brigitte Savard était la fille d'un nommé Joseph Savard, arrivé sur l'île avec sa femme (dont le nom de famille était Marie-Joseph Morelle) quelque temps avant la naissance de cette enfant. Supposé que cette Brigitte Savard eût, à l'époque de son mariage, vingt ou vingt-deux ans, on devrait faire remonter l'arrivée de son père sur l'île vers l'époque de 1720, par conséquent avant la date des premiers contrats de concession, qui ne furent donnés qu'en 1728.

Ce qui tend à confirmer l'établissement sur l'île de ce Joseph Savard vers l'époque de 1720, c'est le fait suivant dont le souvenir s'est conservé parmi les habitants jusqu'à nos jours. Je reprends la narration de monsieur le curé de l'Île-aux-Coudres :

On rapporte de lui et de sa femme une anecdote qui serait aujourd'hui un fait bien extraordinaire. Étant arrivés sur l'île bien tard dans la saison d'automne, ils ne purent que construire

une misérable cabane où ils se logèrent. La femme de ce Savard, sur le point de donner naissance à son enfant, fut abandonnée trois jours seule, pendant que son mari et un serviteur traversèrent au nord, au milieu des glaces, pour aller chercher une sage-femme.

Dans l'état où était cette femme, elle ne fût pas demeurée seule dans sa maison s'il y avait eu quelqu'autre famille sur l'île.

Joseph Savard, suivant la tradition, s'était bâti une petite maison sur une butte près de la petite rivière appelée *Rivière-des-Pruches* †, vers l'endroit où a été bâtie la maison connue sous le nom de Bonaventure Mailloux.

Joseph Savard eut huit enfants, deux garçons et six filles. Un de ses garçons portait le nom de Charles et a été le chef de tous les Savard qui ont habité l'Île-aux-Coudres après lui. Suivant les registres, on ne voit pas que son frère, qui s'appelait *Jean Savard*, ait eu des enfants. Joseph Savard avait pris en concession, des messieurs du Séminaire, *seize arpents* de terre, qu'il partagea, plus tard, entre ses garçons et ses filles, en donnant à chacun d'eux deux arpents ‡ : son fils Charles, dont je viens de parler, eut la terre aujourd'hui occupée par Téléphore Tremblay. Cette terre est au nord-est de celle autrefois occupée par Bonaventure Mailloux.

Avant d'aller plus loin, dans ces notes sur l'Île-aux-Coudres, je crois nécessaire de donner les noms des premiers colons établis sur cette île, avec la date de la concession de leurs lots, à l'exception de quelques-uns, dont je ne n'ai pu trouver les contrats. Le plan No. 1 de la censive donne tous les noms jusqu'à la date de 1751. On remarque que, sur ce plan, le nom de Joseph Savard se rencontre deux fois.

Contrats du 6 juillet 1728.—1. Joseph Savard ; 2. François Tremblay.

Contrats du 7 juillet 1728.—3. Fran-

† Aujourd'hui appelé le ruisseau de la ferme.

‡ Voici les noms des fils et des gendres de Joseph Savard, suivant le partage de ses terres : 1o. Louis Giguère ; 2o. Jean Sanschagrin ; 3o. Charles Savard, fils ; 4o. Joseph Amiot dit Villeneuve ; 5o. Gabriel Dufour ; 6o. Dominique Harvay ; 7o. Jean Savard, fils ; 8o. François Dallaire. A part ses deux fils, les autres étaient mariés ainsi que ses six filles.

çois Roussel ; 4. Joseph Tremblay ; 5. Sébastien Harvay ; 6. André Bergeron.

Contrat du 10 juillet 1728.—7. Etienne Desbiens.

Contrats du 10 octobre 1728.—8. Etienne Desbiens ; 9. Guillaume Tremblay ; 10. André Tremblay.

Contrat du 16 mai 1730.—11. Dominique Bonneau dit La Bécasse.

Contrat du 29 mai 1738.—12. Etienne Tremblay.

Contrat du 16 juin 1746.—13. Joseph Savard.

Contrats du 24 juin 1746.—14. Jacques Godreau ; 15. Joseph Desbiens ; 16. Joseph Bouchard.

Contrat du 28 juin 1747.—17. Jean Gauthier.

Contrat du 22 juillet 1748.—18. Ignace Brisson.

Contrat du 22 juillet 1749.—19. Charles Demeule.

Contrat du 13 juin 1752.—20. Marc Beaulieu dit Suisse.

Contrat du 10 octobre 1752.—21. François Tremblay.

Contrat du 7 juillet 1754.—22. André Bergeron.

Contrat du 13 mars 1757.—23. Joseph Labranche dit Laforest.

Contrat du 2 avril 1773.—24. Guillaume Tremblay.

Si on ajoute à cette liste les six noms qu'on trouve sur le plan No. 1, on aura trente habitants établis sur l'Île-aux-Coudres. Et, comme toutes les terres sur la surface de l'île, à l'exception de celles du *domaine*, étaient concédées, il s'ensuit que l'Île-aux-Coudres se trouvait partagée entre trente habitants seulement.

En jetant un coup d'œil sur le plan No. 2, fait depuis les concessions du *domaine* seigneurial, en l'année 1773, on aura une idée de la manière dont les terres furent concédées sur l'Île-aux-Coudres.

Les terres du *Cap-à-Labranche*, telles que les offre le premier plan, ont été divisées sur la largeur, mais ont conservé leur profondeur, au lieu que celles concédées sous la dénomination de *La Bouteine* ont été coupées en deux sur la profondeur, à l'exception de quelques-unes qui se trouvent au bas de l'île et qui en traversent la largeur en cet endroit.

CHAPITRE TROISIÈME

RENFERMANT PLUSIEURS SUJETS DÉTACHÉS

La population de l'Île-aux-Coudres, dont je viens de faire connaître les habitants, se multiplia peu à peu par elle-même et par quelques autres familles qui vinrent s'y établir. Pendant un assez grand nombre d'années, l'île fut desservie par les Jésuites et autres religieux qui avaient la charge des missions du golfe et du bas du fleuve. Ces missionnaires emportaient avec eux les actes des baptêmes, mariages et sépultures ; c'est la raison pour laquelle les premiers registres de l'Île-aux-Coudres ne datent que de l'année 1741. Le premier acte, écrit sur ce registre, est le baptême de Marie-Anne Tremblay, qui fut baptisée par M. Chaumont de la Jannière, le 9 avril 1741. Elle était née le 12 mars précédent.

Depuis l'époque de l'établissement de l'île jusqu'en l'année 1748, c'est-à-dire pendant l'espace de 28 ans, en admettant que Joseph Savard se soit établi sur l'île en 1720, la sainte messe fut célébrée et les sacrements administrés dans des maisons particulières. Des personnes mortes il n'y a pas de longues années ont certifié avoir entendu la messe dans la maison du père Alexis Perron.

À l'époque dont je parle, la position des trente colons qui avaient fixé leur demeure sur la petite Île-aux-Coudres n'était certainement pas des plus heureuses, sous le rapport temporel et sous le rapport religieux. Des misères sans nombre les assaillaient de tous les côtés. Ne voyant des missionnaires que très-peu souvent ; obligés, dans les cas de maladie grave, de traverser au nord pour aller chercher un prêtre ; abandonnés à eux-mêmes pendant une grande partie de l'année ; ayant des moyens de vivre très-peu abondants ; séparés les uns des autres par le manque de chemin, à moins de voyager sur le rivage de l'île ; isolés sur cette île, dont assez souvent ils ne pouvaient sortir qu'au péril de leur vie, les insulaires étaient livrés à leurs propres ressources pendant la saison longue et pénible des hivers du Canada : telle était la position des intrépides colons qui ont préparé aux habitants ac-

tuels de l'Île-aux-Coudres les avantages spirituels et temporels qui rendent si digne d'en envier le bonheur de cette population.

Je viens de parler des difficultés qu'éurent d'abord les habitants de l'Île-aux-Coudres pour communiquer, par eau, sur les terres voisines. Il ne sera pas sans intérêt de faire mention, ici, des moyens qui furent mis en usage.

Les habitants de l'Île-aux-Coudres se servirent d'abord de canots de bois, dont les forêts de l'île leur fournissaient les matériaux. C'étaient de lourdes et pesantes embarcations que leur poids rendait peu propres à se défendre contre la houle soulevée par le vent. On ne pouvait donc aller sur les eaux du fleuve que dans les moments où le vent n'agitait pas la surface des flots. Lorsque, pendant un voyage, le vent s'élevait, il fallait lutter contre les lames ou prendre le parti de gagner le rivage et y attendre qu'il plût au vent de s'apaiser. Malgré ces inconvénients et ces dangers, on se rendait par mer jusqu'à la ville de Québec.

Dans les comptes de la fabrique du temps de M. Compain, curé de l'île, et à la date de 1782, on voit que la fabrique avait acheté un de ces *canots* de bois dont le prix était de *quatre-vingt-quatre francs* ou quatorze piastres.

Après s'être longtemps servi de ces lourds canots de bois, on crut avoir fait un grand pas dans les moyens de navigation en adoptant les *canots d'écorce*, qui, plus légers, facilitaient le passage de l'île aux terres environnantes.

Mais ce dernier expédient ne pouvait suffire aux nombreux besoins de cette population naissante et à laquelle tant de choses manquaient. Il lui fallait des embarcations plus grandes, plus solides et plus capables de se défendre contre la mer et contre le vent. Il fallait des goëlettes ou au moins des chaloupes.

Malgré toutes les informations que j'ai prises auprès des anciens de l'île, je n'ai pu m'assurer de l'époque précise où on a commencé à se servir de chaloupes pour la navigation. Tout ce que je puis dire, c'est que l'opinion la plus probable établit qu'à l'époque de 1760, il y avait des chaloupes à l'Île-aux-Coudres, mais en très-petit nombre. Longtemps encore après l'é-

poque de 1760, on se servait de canots, comme on le constate par celui que la fabrique avait acheté en 1782, comme je l'ai dit plus haut.

En attendant que les chaloupes fussent en nombre assez grand pour suffire aux besoins de la navigation, les habitants de l'île continuèrent à faire usage de leurs canots d'écorce, et la tradition rapporte que plusieurs d'entre ces navigateurs devinrent très-habiles à conduire au milieu des flots soulevés par les tempêtes, ces fragiles et petites embarcations. J'ai connu un capitaine Bernier, du cap Saint-Ignace, père de l'ancien curé de Saint-Anselme, qui, quelle que grande que fût la tempête, ne craignait pas plus la houle soulevée par le vent, que s'il eût été embarqué dans une grosse goëlette. Jamais la violence du vent ne l'a empêché de faire le trajet entre le Cap et les *Îlets-rompus*, où il allait faire la chasse aux lousp-marins. Le capitaine Bernier, placé à l'arrière de son canot, assisté par son compagnon de chasse placé à l'avant, se moquait du vent et de la fureur des flots. J'ai bien connu ce brave homme, un des plus dignes que j'aie vus pendant ma vie*.

Ces moyens de voyager sur le fleuve, quelque peu commodes qu'ils fussent, pouvaient absolument suffire pendant la saison de l'été, mais chacune des années qui s'écoulaient amenait le temps de l'hiver, pendant lequel les glaces, venant du haut ou du bas du fleuve, se pressaient, se heurtaient, se culbutaient pour trouver un passage par le petit canal ouvert entre l'île et la terre du nord. Des besoins urgents, indispensables, obligeaient quelques-uns des habitants de l'île à traverser sur la terre du nord, pour delà se rendre à Québec : c'était pour y demander soit des dispenses de mariage, soit une faveur extraordinaire contre des malheurs qui menaçaient les habitants de l'île, comme il arriva à l'époque de l'avent de l'année 1791, alors qu'un affreux et long tremblement de terre, dont je parlerai plus tard, menaçait d'engloutir les habitants de la petite Île-aux-Coudres. Les voyages entrepris dans de

* Cette famille des Bernier, du Cap-Saint-Ignace, est une de celles qui fournissent nos navigateurs les plus intrépides et les plus intelligents.

telles circonstances ne pouvaient se faire qu'au péril de la vie. On sait que, depuis l'époque de l'établissement de l'Île-aux-Coudres, vers l'année 1720, jusqu'au temps où fut ouvert un chemin sur le haut des caps, le seul moyen, pendant l'hiver, de communiquer avec Québec était le passage très-dangereux du pied de ces caps, entre la petite rivière Saint-François et Saint-Joachim.

Qui pourra raconter les dangers sans nombre, les misères de toute espèce, les fatigues et les dépenses d'un tel voyage ? Imaginez qu'il fallait d'abord faire la traversée entre l'île et la terre du nord par le moyen d'un lourd canot de bois que six hommes pouvaient à peine traîner à travers les glaces *. Rendus sur la rive nord du fleuve, ceux qui ne devaient pas continuer le voyage devaient attendre le retour de ceux qui allaient faire le pénible trajet de la Baie-Saint-Paul à Québec ; car il ne fallait pas penser à faire un nouveau voyage au nord pour les ramener sur l'île. Imaginez les fatigues des hommes, qui, à pied, et ayant souvent de la neige jusqu'aux genoux, prenaient leur route sur les glaces du rivage. Mille et mille dangers les attendaient, surtout aux endroits où il fallait escalader de hauts rochers avec le danger trop réel de glisser dans les eaux du fleuve, qui venaient sans cesse battre aux pieds de ces rochers, dont ils ne s'éloignaient jamais assez pour y laisser un passage. Il fallait franchir un espace de six à sept lieues au milieu d'obstacles dont on ne surmontait quelques-uns que pour en rencontrer d'autres encore plus dangereux.

Il arrivait parfois que tout à coup s'élevait une tempête qui faisait naître le danger de se perdre dans l'épaisseur de la

neige amoncelée par le vent. Au milieu de toutes ces fatigues d'une route où les pieds enfonçaient dans une neige profonde, il fallait, tout de rigueur, avoir un sac de peau de biche ou de *loup-marin-d'esprit* attaché sur le dos pour y loger des provisions de bouche et des habits dont on avait besoin pour le voyage, mais qu'il fallait ne pas mettre sur son corps, afin d'être moins embarrassé dans cette profondeur des neiges.

Les voyageurs avaient-ils réussi à franchir ce dangereux passage le long d'un rivage escarpé, ils n'étaient pas au bout de leurs misères. Rendus aux premières maisons de Saint-Joachim, il leur fallait vider leur bourse pour prendre une voiture, ou continuer encore pendant dix lieues à battre la neige dans les chemins. Une fois parvenus au bout de leur long et pénible voyage, étaient-ils au bout de leurs dépenses, de leurs fatigues et de leurs dangers ? Il n'y avait pour eux que la juste moitié du chemin parcouru. On était obligé de redescendre au lieu où les attendaient avec hâte leurs compagnons. Et si, durant le retour de Québec, survenait une pluie qui détrempait la neige, et qu'un froid subit vint rendre sa surface glissante comme la surface d'un lac après un grand et subit froid d'automne, on conçoit qu'il était encore bien plus dangereux de faire le redoutable trajet depuis Saint-Joachim jusqu'à la petite rivière Saint-François. Et, s'il fallait passer la nuit au milieu de ces rochers, était-il toujours facile de découvrir une cabane de pêcheurs ensevelie sous la neige ? Et si, par chance, on en découvrait une, était-il bien facile d'ôter la neige pour en pouvoir ouvrir la porte ? Et, une fois ce travail fait, était-il facile d'y faire du feu pour dégourdir ses membres roidis par le froid et la fatigue ?

De retour, enfin, à la Baie-Saint-Paul, les jambes mortes de fatigue et la bourse vide, il fallait prendre le lourd canot de bois et le traîner sur les glaces pendant une traversée qui devait durer quatre à cinq heures.

Telles étaient les fatigues et les misères de ce voyage de plus de vingt lieues entre l'île et Québec, pendant la saison rigoureuse de l'hiver. Et qui pourra compter le nombre de fois que des habitants de

* Pendant un des hivers que M. Lelièvre, curé de la Baie-Saint-Paul, desservait l'Île-aux-Coudres, cinq hommes robustes étaient traversés de l'île afin d'aller le chercher pour un malade. Quand ils furent sur le retour et vers le milieu de la traversée, il s'éleva un vent furieux qui les empêcha de se rendre aux battures de l'île. Les glaces et les courants les emportèrent dans le haut de la Petite-Rivière. Ils passèrent une nuit de misères incroyables. Ce ne fut que le lendemain, vingt-quatre heures après leur départ de la Baie, qu'ils purent accoster le rivage de l'île. Ils avaient eu l'imprudence de ne pas apporter de nourriture.

L'Île-aux-Coudres se sont vus obligés de faire ce pénible trajet !

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE L'ÎLE-AUX-COUDRES DEPUIS 1741 JUSQU'EN 1869.

Années.	Bapt.	Mariages.	Séput.	Augment.
1741	3	1	0	3
1742	5	1	2	3
1743	5	0	1	4
1744	4	2	0	4
1745	8	0	0	8
1746	4	2	0	4
1747	8	0	3	5
1748	5	2	0	5
1749	11	1	6	5
1750	2	2	3	1 dim.
1751	14	0	3	11
1752	6	0	1	5
1753	7	7	1	6
1754	9	3	0	9
1755	8	0	12	4 dim (+)
1756	6	5	0	6
1757	14	1	0	14
1758	11	1	0	11
1759	10	2	7	3
1760	4	1	0	4
1761	4	4	0	4
1762	10	1	0	10
1763	8	4	0	8
1764	14	6	1	13
1765	8	0	0	8
1766	14	0	4	10
1767	17	3	1	16
1768	17	0	0	17
1769	16	3	1	15
1770	19	5	2	17

Années.	Bapt.	Mariages.	Séput.	Augment.
1771	19	4	3	11
1772	23	2	3	20
1773	18	2	4	14
1774	22	7	0	22
1775	27	7	0	27
1776	20	1	3	17
1777	24	7	7	17
1778	28	2	2	26
1779	16	1	2	14
1780	20	1	6	14
1781	17	4	11	6
1782	17	9	4	13
1783	18	3	5	13
1784	14	7	5	9
1785	13	5	6	7
1786	16	4	4	12
1787	13	14	7	6
1788	19	6	7	12
1789	14	2	2	12
1790	17	10	5	12
1791	8	3	0	8
1792	18	8	9	9
1793	23	6	9	14
1794	19	10	7	12
1795	23	2	8	15
1796	12	9	7	5
1797	23	10	10	13
1798	23	8	12	11
1799	21	2	9	12
1800	24	2	5	19
1801	22	2	17	5
1802	18	4	12	6
1803	22	4	5	17
1804	19	3	4	15
1805	22	3	4	18
1806	24	4	0	24
1807	18	3	7	11
1808	22	5	5	17
1809	20	3	6	14
1810	19	2	6	13
1811	24	3	8	16
1812	13	5	6	7
1813	25	12	10	15
1814	24	9	0	24
1815	28	0	9	19
1816	20	2	11	9
1817	16	4	9	7
1818	14	3	9	5
1819	14	9	6	8
1820	23	7	5	18
1821	20	7	7	13
1822	22	1	12	10
1823	19	6	10	9

(+) L'année 1755 fut remarquable par la picote qui moissonna plusieurs personnes. Elle a conservé le nom d'année de la grande picote. Dans les registres de l'Île-aux-Coudres on trouve cette note écrite de la main du P. Coquart : " L'an " mille sept cent cinquante-cinq, dans le mois " de novembre, sont morts de la picote et enter- " rés dans le cimetière, François Tremblay, et " Marie Bouchard son épouse, Etienne Trem- " blay et Louise Bouneau (dite La Bécasse) son " épouse, Guillaume Tremblay et Scholastique " Savard, femme de Demeule, et Joseph Sa- " vard." (Ce Joseph Savard doit avoir été le premier habitant de l'Île-aux-Coudres.)

"(Signé) COQUART, M.I."

Le Père Coquart, comme on le voit, n'a pas fait mention des enfants, dont un certain nombre mourut aussi de cette maladie.

Années.	Bapt.	Mariages.	Séput.	Augment.	
1824	25	4	9	16	<p>En consultant le même tableau on verra que le nombre des naissances étant de 2,397 et le nombre des sépultures n'étant, jusqu'à la date de 1869 inclusivement, que de 843, à cette dernière date, la population aurait dû être de 1554 individus. Cependant, telle n'est pas la population de l'île.</p> <p>Nous allons nous en convaincre par le fait des recensements faits de cette population. J'ai pu m'en procurer quatre, que je vais inscrire ici (*):</p> <p>Premier recensement fait en l'année 1824, par M. Ls. M. Lefebvre, curé de l'île :</p> <p>Nombre des communicants..... 395 Nombre des non-communicants..... 224</p> <hr/> <p>Population de l'île..... 619</p> <p>Second recensement fait en l'année 1831, par M. Jos. Asselin, curé :</p> <p>Nombre des communicants..... 397 Nombre des non-communicants..... 234</p> <hr/> <p>Population de l'île..... 631</p> <p>Troisième recensement fait en l'année 1839, par le même curé :</p> <p>Nombre des communicants..... 426 Nombre des non-communicants..... 225</p> <hr/> <p>Population de l'île..... 651</p> <p>Al'année 1868, c'est-à-dire à un intervalle de vingt-huit ans de ce dernier recensement, j'ai trouvé un quatrième recensement qui me fourpnt l'état suivant de la population de l'île :</p> <p>Nombre des communicants..... 480 Nombre des non-communicants..... 183</p> <hr/> <p>Population de l'île en 1869..... 663</p> <hr/> <p>(*) Il existe un recensement de l'île-aux-Coudres, qui date de l'année 1765, que M. Mailoux n'a pas connu et qui fait partie du recensement général du Canada fait pour cette même année. J'y trouve les détails suivants : Ménages, 41 ; population, 213 ; hommes, 101 ; femmes, 112 ; mariés, 41 hommes et 41 femmes ; enfants et non-mariés, 60 hommes et 71 femmes ; maisons, 40 ; arpents possédés, 4,405 ; minots semés, 445 ; chevaux, 43 ; bœufs, 46 ; jeune bétail, 30 ; vaches, 101 ; moutons, 245 ; cochons, 92.</p> <p><i>Voir le Recensement du Canada, volume IV, imprimé en 1876, par ordre du gouvernement fédéral.</i></p>
1825	19	7	6	13	
1826	27	8	12	15	
1827	19	3	7	12	
1828	22	7	8	14	
1829	20	3	11	9	
1830	25	11	13	12	
1831	26	10	14	12	
1832	30	4	4	26	
1833	21	5	6	15	
1834	29	3	7	22	
1835	25	2	13	12	
1836	26	7	11	15	
1837	22	5	12	10	
1838	23	2	12	11	
1839	20	8	4	16	
1840	24	10	8	16	
1841	26	8	19	7	
1842	26	6	13	13	
1843	24	3	7	17	
1844	20	5	7	13	
1845	23	7	8	15	
1846	20	10	13	7	
1847	29	0	14	15	
1848	23	6	7	16	
1849	18	7	7	11	
1850	29	2	5	24	
1851	24	6	10	14	
1852	22	3	7	15	
1853	20	1	7	13	
1854	23	6	13	10	
1855	18	6	10	8	
1856	24	10	21	3	
1857	24	3	8	16	
1858	20	8	8	12	
1859	21	5	8	13	
1860	25	3	8	17	
1861	24	6	7	17	
1862	22	14	7	15	
1863	24	5	6	18	
1864	26	4	7	19	
1865	26	9	8	18	
1866	27	10	12	15	
1867	26	6	19	7	
1868	24	3	19	5	
1869	28	3	18	10	

En examinant ce tableau, on verra que depuis l'année 1741, inclusivement, jusqu'en l'année 1869, aussi inclusivement, ont été faits, dans l'île-aux-Coudres :

2,397 baptêmes,
 573 mariages,
 843 sépultures.

Du tableau précédent, donnant pour chaque année le nombre des naissances et des sépultures, ainsi que des quatre recensements faits dans l'espace de quarante-quatre ans, on peut tirer les conclusions suivantes relativement au mouvement de la population de l'Île-aux-Coudres :

1o. En règle générale, dans les paroisses un peu anciennes, le nombre des non-communiants est le tiers de la population totale. Cependant, on voit que les deux recensements, ceux de 1824 et 1831, donnent beaucoup au-delà de la moitié aux non-communiants. Dans celui de 1839, les non-communiants sont, moëns un, la juste moitié de la population, et, à cette époque, il y avait au moins cent onze ans que l'Île-aux-Coudres était établie. Enfin, par le recensement de 1868, on voit que les non-communiants sont, moins trois, le quart seulement de la population totale de l'Île-aux-Coudres. Ces variations et cette disproportion entre les jeunes enfants et la population non-communiant n'ont peut-être lieu que dans la seule population de l'Île-aux-Coudres ;

2o. Une autre singularité se remarque entre le nombre des naissances et celui de la population générale, déduction faite des décès. A l'époque du dernier recensement, en 1868, cent vingt-sept ans depuis la tenue régulière des registres dans l'île, le nombre des naissances excède celui des décès de 1554. Cependant, dans la population résidente de l'île, d'après ce recensement de 1868, on ne trouve que 663 âmes. Par conséquent, la population de l'île manque de 891 individus. Au lieu donc de 663, elle aurait dû être de 1554 ;

3o. Pour se rendre compte de l'état exceptionnel de la population de l'Île-aux-Coudres, il faut considérer : 1o. Qu'à l'époque de 1751, suivant le plan fait cette année-là des concessions des terrains de l'île, ils étaient partagés entre *trente* familles seulement ; 2o. A l'époque de 1773, lorsque les messieurs du Séminaire de Québec se décidèrent à concéder le terrain réservé pour un domaine seigneurial, les terres de l'île furent partagées entre *quarante et une* familles. Depuis l'année 1728 jusqu'à celle de 1773, renfermant un espace de quarante-cinq ans, l'excédant de la population de l'île, y trouvant des établisse-

ments, n'était pas forcé d'en aller chercher ailleurs. Depuis cette dernière époque jusqu'à celle de 1868, les terres de l'île avaient été divisées entre *soixante-dix* familles, comme en fait foi le recensement fait pendant cette même année ;

4o. Le surplus de la population de l'île a émigré, en presque totalité, dans les paroisses du nord les plus voisines de l'île, telles que celles de la Malbaie, de Sainte-Agnès, de Saint-Irénée, des Eboulements et de Saint-Hilarion. Un petit nombre de familles ont passé à la Baie-Saint-Paul, à Saint-André et à Saint-Arsène. L'île ayant même au-delà de la population qu'il lui faut, cette émigration devra nécessairement continuer dans la suite des temps ;

5o. Les individus composant les familles de l'île, ou plutôt habitant dans chacune des maisons de l'île, sont, en général, très-nombreux. Pour le prouver, je vais copier le recensement de 1863 fait avec le plus grand soin :

Familles ou maisonnées.	Individus.
Abraham Tremblay.....	8
Nazaire Tremblay.....	8
Anicet Dufour.....	12
— Desgagné.....	3
Magloire Bergeron.....	7
Alexis Desbiens.....	9
Thomas Bergeron.....	11
Jos. Mie. Tremblay.....	12
— Desgagné.....	4
Clément Tremblay.....	11
Jude Tremblay.....	8
Augustin Leclerc.....	12
Dosithée Desgagné.....	3
Thaddée Demeules.....	9
Julien Desgagné.....	9
Forien Lapointe.....	9
Athanase Bouchard.....	10
Paul Lapointe.....	15
Joseph Gagnon.....	9
Etienne Desgagné.....	7
Isaïe Lajoie.....	11
Jos. Mie. Desgagné.....	12
Eloi Desgagné.....	8
Vital Leclerc.....	11
Etienne Bouchard.....	5
Simon Bouchard.....	13
Zénon Bouchard.....	10
Joseph Harvay.....	7
Etienne Desgagné.....	7

Séraphin Perron.....	10
Christophe Perron.....	8
F. Xavier Dufour.....	8
Nazaire Boudreault.....	15
Joseph Perron.....	10
Frédéric Perron.....	4
François Dufour.....	11
Joseph Tremblay.....	9
Timothée Desgagné.....	7
Nérée Harvay.....	5
J. B. Laforest.....	13
Maxime Tremblay.....	9
Alexis Tremblay.....	6
Abraham Tremblay.....	10
Georges Harvay.....	13
Augustin Dufour.....	15
Germain Harvay.....	15
Germain Dufour.....	16
Ulric Bouchard.....	7
Bernard Tremblay.....	8
Joseph Tremblay.....	6
Vital Boudreault.....	11
Célestin Dallaire.....	14
François Tremblay.....	12
David Desbiens.....	11
Timothée Desgagné.....	7
Joseph Desgagné.....	13
Olivier Boudreault.....	8
Jérôme Tremblay.....	4
Joseph Dufresne.....	8
François Gagnon.....	15
Flavien Tremblay.....	7
Hippolite Desgagné.....	2
Féréol Mailloux.....	9
Hippolite Pedneau.....	9
Norbert Dufour.....	11
Eloi Tremblay.....	3
Cléophas Martel.....	13
Vital Mailloux.....	10
Abel Perron.....	5
Jacob Bouchard.....	5

Suivant ce tableau, fait en 1868, il y a dans l'Île-aux-Coudres soixante-dix maisons habitées. Les noms de chaque famille diffèrent se partagent ainsi :

Dufour.....	7
Desgagné.....	12
Bergeron.....	2
Desbiens.....	2
Tremblay.....	14
Leclerc.....	2
Demeule.....	1
Lapointe.....	2

Bouchard.....	6
Gagnon.....	2
Lajoie.....	1
Harvay.....	5
Perron.....	5
Boudreault.....	3
Laforest.....	1
Dallaire.....	1
Mailloux.....	2
Pedneau.....	1
Martel.....	1

CHAPITRE QUATRIÈME

SOUVENIRS DU PASSAGE DES FRANÇAIS SUR L'ÎLE-AUX-COUDRES

L'Île-aux-Coudres porte de nombreux souvenirs du passage des Français, pendant plus de deux siècles qu'ils furent maîtres de la colonie de cette Nouvelle-France qu'ils avaient fondée, mais qu'ils ne surent point conserver.

On sait que c'est depuis que les Anglais se sont emparés du Canada que les vaisseaux venant d'outre mer ont choisi pour voie de navigation le côté sud du fleuve Saint-Laurent. Mieux connue, je pense, la rive nord eût été préférée pour la profondeur constante des eaux du fleuve, qui ne diminue que dans la courte traverse depuis le cap Tourmente jusqu'à la rive sud de l'île d'Orléans.

Les Français ont constamment voyagé le long de la rive nord du fleuve, depuis l'Île-aux-Coudres jusqu'au cap Tourmente.

Près du rivage nord de l'île, vers le milieu de sa longueur, il y a un très-bon ancrage et un vaste havre parfaitement à l'abri des vents d'ouest et d'est, qui sont les deux vents les plus ordinaires sur notre fleuve, où ils soufflent avec une grande violence pendant la saison de la navigation du printemps et celle de l'automne. On peut, je crois, y mouiller les gros vaisseaux à quelques encablures du rivage à basse marée, sans danger d'y échouer.

C'est dans ce havre, qui a reçu des Français le nom de *mouillage* qu'il porte encore aujourd'hui, que Jacques Cartier avait mouillé ses deux vaisseaux le 6 et le 7 de septembre 1535, comme je l'ai dit ailleurs.

A l'endroit où Jacques Cartier avait

entendu la messe avant de se rembarquer sur ses vaisseaux pour remonter le fleuve, a existé une croix que la tradition de l'île a désignée sous le nom de la *croix de Jacques Cartier*. Cette croix était encore debout il y a soixante-seize ans. Une personne encore vivante, parvenue à l'âge de 82 ans, assure avoir été prier, à l'âge de dix ans, au pied de cette vieille croix, en accompagnant sa mère. Elle affirme que les anciens de l'île qui vivaient à cette époque, c'est-à-dire en 1788, recommandaient à leurs enfants de ne jamais profaner cet endroit dont la terre était sainte, parce que la messe y avait été dite lors de la découverte du pays. Sans me rendre garant de la vérité de cette tradition, je suis cependant très-heureux de la rapporter ici parce qu'elle confirme l'interprétation qu'ont donnée à la relation du second voyage de Jacques Cartier l'historien de la *Colonie de la Nouvelle-France* (l'abbé Ferland) et l'auteur de la pièce de poésie insérée dans le livre des *fêtes de l'Île-aux-Coudres*.

Quant à la conservation de cette croix pendant l'espace de deux cents quarante ans, cela ne pourrait être le sujet d'une objection sérieuse, puisqu'il est possible qu'elle ait pu durer aussi longtemps, ou que les Français l'aurait renouvelée, ce qui reviendrait au même.

Cette croix n'existe plus et on n'a pas eu la pensée de la renouveler par une autre afin de conserver plus spécialement le souvenir de ce mémorable événement. J'ai visité l'endroit où on croit qu'elle avait été plantée, mais je n'ai pu découvrir le point précis de sa situation. Quoi qu'il en soit de l'inutilité de mes recherches, le fait de l'existence de cette croix et le souvenir que la tradition y a attaché ne peuvent être révoqués en doute.

A cette croix et à l'endroit où elle avait été plantée, se rattachent d'autres faits que je ne dois pas omettre ici. Le premier de ces faits, c'est que les aumôniers des vaisseaux français qui, à leur passage, ont jeté l'ancre au mouillage de l'Île-aux-Coudres, ont, à plusieurs reprises, célébré la sainte messe auprès de cette croix avant l'année 1748, alors qu'il n'y avait pas encore de chapelle bâtie sur l'île. La tradition a conservé ce souvenir.

A cette même croix se rattache encore le fait que voici, arrivé en l'année 1755 ou quatre ans avant le siège de Québec : c'est le baptême de Marie-Augustine Bouchard, mariée plus tard à Jean-Marc Gagnon et dont le fils, François Gagnon, est encore vivant.

On aimera à voir ici l'acte de ce baptême dressé par le Rév. P. Coquart :

L'an mil sept cent cinquante cinq le vingt-trois Juillet a été baptisée par M. Ruffin prêtre aumônier sur le vaisseau l'*Entrepreneur* en l'absence du sousigné missionnaire, Marie Augustine Bouchard, née le jour précédant du mariage légitime de Jacques Bouchard † et de Louise Française Roussel. Le parrain a été Gaspard Joseph Raymond commis des vivres de la marine du dit vaisseau, et la marraine Marie Joseph Tremblay.

(Signé) COQUART, M. J.

La tradition déclare que ce baptême avait été fait auprès de la croix. Elle nous apprend aussi que le parrain de Marie-Augustine Bouchard était le neveu de M. Ruffin. La tradition, conservée dans la famille Gagnon, nous apprend encore que M. Gaspard-Joseph Raymond promit, en quittant l'île, d'envoyer de Québec à sa filleule canadienne un souvenir qui, lorsqu'elle serait grande, lui rappellerait son parrain d'outre mer. Il ne manqua pas à son engagement, car rendu à Québec, il acheta différents effets, les plaça dans un paquet qu'il enveloppa avec soin, et le confia au pilote qui avait conduit l'*Entrepreneur* et qui devait revenir sur l'Île-aux-Coudres. Par malheur pour la petite Marie-Augustine, ce pilote oublia le paquet à son départ de Québec, et la pauvre enfant n'en a jamais eu ni vent ni nouvelle.

† Le mariage de Jacques Bouchard est le premier acte de mariage inscrit sur le registre de la cure de l'Île-aux-Coudres à l'année 1741, le 18 de novembre. Cinq signatures sont apposées au bas de cet acte, dont l'une est celle de François Bouchard, *capitaine de la Côte*. Le premier acte de sépulture est celui d'un jeune enfant (Pierre-Dieudonné Harvy) âgé de deux mois et demi. Les noms de son père et de sa mère manquent dans l'acte, qui est du 12 mai 1742. Le premier acte de baptême porté sur ce registre est celui de Marie-Anne Tremblay, dont le père était André Tremblay et la mère Catherine Bouchard. Ces trois actes sont faits et signés par M. Chaumont.

Deux ans plus tard (1757), un autre baptême fut fait par un aumônier d'un autre bâtiment français, au pied de la même croix. Voici l'acte qu'en a dressé le Père Coquart :

L'an 1757, le 21 juillet ont été suppléée les cérémonies du baptême, donné par M. Royer aumônier du Roy sur le vaisseau le *Célebre*, à Pierre Bernard Lagüe † né le même jour du mariage légitime de Pierre Lagüe, navigateur, et de Marie Tremblay, etc.

(Signé) COQUART, M. J.

Les registres de l'Île-aux-Coudres, conservés dans les archives de la cure, ne datant que de l'année 1741, ne peuvent nous donner la preuve écrite d'autres baptêmes faits par des aumôniers de bâtiments français depuis l'année de l'établissement des habitants sur cette île. Cependant, on ne peut douter que plusieurs autres baptêmes n'aient été administrés par quelques-uns d'entre eux, outre ceux dont je viens de faire mention, lors surtout que de grands vents contraires devaient reténir plusieurs jours de suite les bâtiments à l'ancre dans le *mouillage*. L'absence, pendant l'été, des missionnaires qui desservient l'Île-aux-Coudres devait tout naturellement engager les habitants à porter leurs enfants nouveau-nés pour les faire baptiser par quelqu'un des aumôniers des navires.

A l'endroit où était plantée la célèbre croix que tant de fois j'ai nommée, se voit encore l'emplacement d'un vaste cimetière où beaucoup de corps doivent avoir été inhumés. J'ai visité ce cimetière, qui a au moins trois quarts d'arpent de longueur. On y aperçoit encore la coupe d'un grand nombre de fosses. Cinq rangs, sur toute cette longueur, sont encore très-visibles à

l'œil, quoique le terrain en ait été labouré. D'après certaines sinuosités du sol, il est presque évident que les rangs des fosses doivent dépasser le nombre de cinq. Je regrette qu'on n'ait pas plus respecté les dépouilles mortelles de ceux que nous nous glorifions d'avoir eus pour nos ancêtres. On a, cependant, par respect pour ces fosses, tenu ce terrain constamment environné d'une clôture. C'est un témoignage que j'aime à rendre ici à la famille Gagnon, propriétaire de la terre où se trouve cette trace du passage des Français.

En gagnant vers l'ouest, à un mille environ du cimetière dont je viens de parler, a existé un autre cimetière peut-être encore plus considérable que le premier. Ce second cimetière, que j'ai également visité, ne présente pas de traces de fosses, faites les unes à côté des autres, comme le premier, mais de hautes et larges buttes où les corps ont dû être déposés plusieurs ensemble. Il y a un grand nombre de ces buttes que le temps n'a pu effacer.

Des hommes âgés et encore vivants m'ont assuré avoir entendu bien souvent répéter à leurs vieux parents que beaucoup de *corps de Français* avaient été enterrés sous ces tertres. Comme le premier, ce cimetière se trouve au pied de la haute côte qui sert de rempart à l'Île-aux-Coudres et termine ses rivages. Par une précaution louable, tous deux sont situés sur des élévations où les eaux du fleuve ne peuvent monter, même dans les plus hautes marées. Le terrain occupé par le second cimetière n'a jamais été labouré ; il sert de prairie dont on fauche le foin. Pendant les pâturages, ce sol est foulé sous les pieds des animaux, ce qui est très-regrettable.

Les navigateurs français avaient construit deux quais à l'endroit de l'île appelé *mouillage*. Le plus considérable était placé, suivant la tradition, à l'entrée est d'un canal profond, dans lequel pénètrent les eaux du fleuve pour s'y élever, à marée haute, à près de quinze pieds. Ce canal forme comme une espèce de ceinture qui environne la *grande batture* et l'isole du rivage de l'île à la marée montante. Ce quai n'existe plus aujourd'hui. Les eaux du fleuve l'ont démolí il y a déjà de longues années. Il est assez probable qu'il

† Pierre-Bernard Lagüe (aujourd'hui *Lagué*) est un des grands-oncles du Rév. M. Ovide Brunette, professeur à l'Université-Laval. Trois autres enfants de la même famille Lagüe ont été baptisés à l'Île-aux-Coudres : 1o. François, né le 3 de janvier 1759 et baptisé sous condition le 20 du même mois ; 2o. Françoise, née le 9 du mois d'août 1761, et baptisée le 22 du même mois ; 3o. Louis-Abraham, né le 26 mars 1768, et baptisé sous condition le 11 août suivant. Ces trois derniers baptêmes furent faits par M. Chaumont de la Joannière, alors curé de la paroisse de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, et desservant l'Île-aux-Coudres. (Cette note a été écrite en 1870.)

servait pour les gros vaisseaux, surtout à haute marée.

Un autre quai ou *pontage*, qu'on a bâti pour gagner le pied de la côte, existe encore. Ce quai se prolongeait jusqu'aux élévations du rivage. La partie de ce pontage la plus voisine du croissant où les chaloupes devaient venir accoster, au commencement de la marée montante, a été emportée par les eaux. L'autre partie, de la longueur de plus d'un arpent et demi, existe encore. Les terres vaseuses, apportées par les eaux, en ont couvert la surface, large de plus de trente pieds et d'une épaisseur de six à huit pouces. On aperçoit encore plusieurs parties des pièces de bois rond qui en formaient les bords. On fauche maintenant du foin qui a poussé sur la partie conservée, laquelle, malgré qu'elle ait dû s'enfoncer dans la vase où elle s'appuie, forme encore une élévation de plus d'un pied au-dessus des terrains environnants. Les faucheurs auxquels appartient la grève où existe ce quai, se rappellent avoir cassé plusieurs faux sur les pièces de bois qui forment les dehors de ce pontage, construit depuis, peut-être, plus de deux cents ans. Si l'on en juge par l'état de conservation du bois qui le compose, il a bien l'air de devoir encore durer autant d'années.

Ce pontage vient aboutir au commencement du haut rivage, sur lequel se trouve le second cimetière dont j'ai parlé plus haut. Selon toutes les probabilités, les Français, pendant le long espace de temps qu'ils ont été maîtres du Canada, ont dû faire un fréquent usage de ce débarquement. A une petite distance de l'endroit où vient aboutir ce pontage, se trouve un ruisseau très-abondant qui sort du pied de la côte, et dont la fraîcheur et la limpidité sont de première qualité. Les Français ont dû venir à cette fontaine, qui ne tarit jamais, pour y renouveler leur provision d'eau, et aussi pour y laver leur linge, ce qu'indique le nom que porte ce ruisseau et que la tradition nous apprend avoir été donné par les Français. Le nom qu'il continue de porter est celui de : *Ruisseau de la lessive* que tous les habitants de l'île connaissent.

Je suis porté à croire que, vu l'excellente qualité de cette eau et la facilité de

s'en procurer, les équipages des bâtiments français, au lieu de faire leur provision dans les eaux du fleuve pour leur voyage d'outre mer, ont dû venir, en passant à l'Île-aux-Coudres, s'approvisionner à cet endroit peu éloigné de la rade où ils jetaient leurs ancres.

Une dernière relique des Français sur l'Île-aux-Coudres est un de leurs vaisseaux dont les débris sont demeurés longtemps sur l'extrémité nord de la grande batture qui sert de protection aux navires contre les vents d'ouest.

Vers l'année 1825, j'ai vu la quille de ce vaisseau naufragé, en partie enfoncée dans le sable, mais parfaitement bien conservée.

Peu de temps après cette date, quelques-uns des habitants de l'île ont levé cette quille pour la scier et en faire des bordages pour des chaloupes. Si je ne me trompe, une goëlette, appartenant au sieur Ulric Bouchard, doit avoir des morceaux de ce navire. Les deux poteaux du guindeau doivent avoir été pris sur cette quille.

Les chasseurs de l'île, qui ont une mémoire exceptionnelle pour tous les faits auxquels se rattachent leur occupation favorite, ont conservé le souvenir que ce bâtiment était chargé de pois. Un vieux chasseur, du nom de Louis-André Tremblay, mort il y a une quarantaine d'années, a souvent raconté à son donataire, P.-D. Mailloux, qu'il avait tué un grand nombre de gibiers plongeurs qui se régalaient avec les pois de ce bâtiment naufragé. Suivant ce qu'il en disait, ce naufrage devait avoir eu lieu vers l'époque de 1745.

En admettant cette date comme correcte, il s'ensuivrait que la relique française que porte la goëlette du sieur Ulric Bouchard aurait maintenant (1870) cent vingt-cinq ans, dont elle aurait passé quatre-vingt-dix ans dans les eaux salées du fleuve Saint-Laurent.

D'après ce que l'on vient de voir dans ce chapitre, on en devra conclure qu'à part la ville de Québec ou de Montréal, il est peu d'endroits, dans le Canada, qui possèdent plus de souvenirs des navigateurs français avant la cession de ce pays à l'Angleterre, que ma belle et bien-aimée petite Île-aux-Coudres.

CHAPITRE CINQUIÈME

ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES QUI SE SONT
PASSÉS SUR L'ILE-AUX-COUDRES

I

DEUX TEMPÊTES

L'Île-aux-Coudres a eu le malheur d'avoir pour voisine, au nord, la fameuse Baie-Saint-Paul, qui semble receler, dans ses entrailles, toutes les tempêtes que les païens avaient concentrées dans l'autre du célèbre Éolo.

Dès qu'arrive la saison de l'automne, il ne se passe presque jamais une journée sans que cette Baie-Saint-Paul ne décharge sur l'Île-aux-Coudres quelques bouffées d'un vent froid, et assez souvent d'une grande violence. C'est cette Baie-Saint-Paul qui, en ouvrant les cavernes que les tremblements de terre ont creusées dans l'intérieur de ses innombrables montagnes, refroidit l'atmosphère au point de causer des gelées, même pendant le mois d'août.

Sans provocation quelconque de la part de l'Île-aux-Coudres, qui la préserve des tempêtes des vents de l'est et lui donne ainsi l'exemple d'une bonne voisine, il est arrivé, à plusieurs reprises, que cette ingrate Baie-Saint-Paul a lancé traîtreusement des coups de vent tellement violents, que l'eau du fleuve, entre elle et l'île, poudrait comme de la neige. J'ai vu plusieurs fois, de mes propres yeux, cette poudrière d'eau qui s'élevait dans l'air à une hauteur considérable.

Entre toutes les tempêtes que les cavernes de la Baie-Saint-Paul ont fait sortir de leurs flancs, les habitants de l'Île-aux-Coudres ont gardé le souvenir des deux suivantes.

La première eut lieu le 18 janvier 1803. M. Marie-François Robin était à cette époque curé de l'Île-aux-Coudres. Le vent du nord arriva sur l'île vers les neuf heures du matin, avec une très-grande violence. Cette rage de vent augmenta graduellement dans le cours de la journée de manière à jeter l'épouvante au milieu de la population. A l'approche du coucher du soleil, la tempête se déchaîna avec une furie incroyable. La violence de ce vent fut telle que la grande du père Perron,

celle de François Tremblay et celle d'un nommé Godreau furent renversées et broyées. Un des pignons de la chapelle fut arraché, et peu s'en fallut qu'elle ne fût elle-même renversée.

Quoique assez gravement malade, M. Robin se rendit à la chapelle afin d'en ôter les vases sacrés et les ornements pour les apporter au presbytère, qui semblait devoir mieux résister à cette tempête.

Cet accident survenu à la chapelle causa un grand découragement parmi les habitants de l'Île-aux-Coudres, parce qu'ils appréhendaient qu'il ne fût pas possible de réparer des dommages qui paraissaient beaucoup plus grands qu'ils n'étaient en réalité. Lorsque la tempête eût cessé ses ravages, on reconnut qu'une partie seulement de la couverture était déclouée, et qu'un certain nombre de liens étaient cassés. On reprit courage et on se mit à l'œuvre de réparation avec zèle : quinze jours après ce terrible coup de vent, tout était réparé. Tout le temps que durèrent ces réparations, M. Robin fut obligé de dire la messe dans le presbytère.

Les habitants de l'Île-aux-Coudres avaient encore toute fraîche dans leur mémoire cette tempête du mois de janvier, lorsque, dans la même année (1803), à la fin de septembre, il prit encore fantaisie à la Baie-Saint-Paul de lancer sur l'île une autre tempête qui, cette fois, dura pendant deux fois vingt-quatre heures. C'était pendant la saison de la récolte. Le blé, qui, à cette époque, poussait abondamment sur l'île, était dans une pleine maturité.

La violence de cette seconde tempête fut telle qu'on fut contraint d'abandonner les travaux des champs et de se réfugier dans les maisons, qui craquaient sous la pression des bourrasques. Le grain, déjà coupé et mis en javelles, fut emporté le long des clôtures ou dispersé dans les champs voisins. Les tiges qui étaient encore debout furent frappées épi contre épi et complètement égrenées.

Quand cette fureur de vent fut passée, les champs présentaient le spectacle de la désolation. Tout y était culbuté, broyé, mêlé. Les habitants ramassèrent avec des râtaux les pailles dispersées çà et là, afin de sauver au moins quelque chose de leur récolte. Par ce terrible coup de vent, les

habitants de l'Île-aux-Coudres virent leurs champs couverts de grains de blé, ce qui fit à quelques-uns perdre au-delà de quarante minots. La population de l'île ne redoute rien autant que ces vents du nord qui les menacent toujours de quelques désastres.

II

LE FLÉAU DES CHENILLES

L'été de 1779 a laissé dans la mémoire des habitants de l'Île-aux-Coudres un souvenir qui se perpétuera de génération en génération. M. Pierre-Joseph Compain était alors curé de l'île.

Vers le milieu de la saison, les habitants virent comme sortir de la terre, sans cause apparente, une quantité immense de chenilles, dont quelques-unes étaient d'une grosseur extraordinaire. Il y en avait tant qu'on assure qu'elles couvraient entièrement la surface de la terre. Elles entraient dans les maisons en quantité effrayante. Elles en couvraient les planchers, les cloisons, les chaises, les tables. Elles se jetaient dans l'eau que l'on buvait, dans la nourriture que l'on voulait prendre; elles pénétraient jusque dans les lits. Les ravages qu'elles causèrent, en quelques jours seulement, n'eurent point de bornes. Elles détruisirent complètement les pâturages, les tiges des semences, le foin des prairies, les feuilles même des arbres. Les clôtures, les toitures des maisons et des granges, le corps même des animaux en était couvert.

On ne se fera jamais une idée de la désolation qui se répandit dans la population de l'île. Mais que faire pour chasser ces innombrables et hideux insectes, dont le séjour un peu prolongé allait amener une disette entière dans l'île? Que pouvaient les moyens humains contre un tel fléau? Oh! que l'homme est impuissant, puisqu'il n'est pas capable de se défendre contre de vils insectes qui peuvent détruire tout ce qu'il possède et le réduire ainsi à la plus profonde misère! Et cet homme, impuissant à se protéger contre de faibles insectes, n'ose-t-il pas dresser sa tête orgueilleuse contre le Tout-Puissant, qui peut déchaîner contre lui non pas seu-

lement des insectes, mais la nature toute entière!!

Comme tous ceux qui croient à l'action de la Providence sur les choses de ce monde, les habitants de l'Île-aux-Coudres comprirent que Dieu, dans des desseins toujours adorables, avait fait sortir de la terre ces légions d'insectes et que seul il pouvait en délivrer leurs champs, leurs maisons et leur île.

Aussi, sans recourir aux moyens humains contre ce fléau de Dieu, ils implorèrent l'assistance de celui que l'Église avait placé au milieu d'eux, et qui était le ministre de Dieu.

M. Compain leur fit comprendre qu'il fallait, sans le moindre délai, partir pour Québec, afin d'obtenir de leur premier supérieur religieux la permission de faire des prières publiques et de bénir leurs champs. Une députation partit immédiatement pour la ville, et, après deux jours et deux nuits, elle était de retour à l'île.

Un jour de grand jeûne fut ordonné pour tous les habitants de l'endroit. Une grande messe, où toute la population assista, fut chantée. Cette messe terminée, toute la paroisse en silence, marchant à la suite du clergé, dont les chœurs imploreraient les secours des saints du ciel par le chant des grandes litanies, se rendit au pied de la butte qui se trouve en arrière du moulin de l'islette, au bout ouest de l'île. M. Compain, accompagné du clergé, monta sur cette butte, pendant que toute la population, à genoux, s'unissait de cœur et d'âme aux prières de la sainte Église, récitées par celui dont Dieu reconnaît toujours la voix, parce qu'il est le pasteur légitime de ses enfants.

Cette suite de prières et de pénitence ne fut terminée qu'assez tard dans l'après-midi. La population de l'Île-aux-Coudres, confiante dans la bonté de Dieu qui, alors même qu'il est irrité contre ses enfants coupables, sait toujours se souvenir de sa miséricorde, chaque fois qu'ils implorent sa protection avec des cœurs humbles et repentants, la population de l'île retourna silencieuse à ses demeures pour y continuer les prières commencées le matin. Et voici ce qui arriva.

Pendant la nuit qui suivit ce grand

jour de jeûne, de prières et d'humbles supplications, Dieu avait ordonné à ses messagers célestes de réunir tous ces milliards d'insectes dans les fossés et dans les ruisseaux, et de les exterminer.

A leur réveil, les habitants virent avec un étonnement mêlé d'une joie incroyable, leurs maisons, leurs bâtisses et leurs champs débarrassés de ces insectes. L'étonnement redoubla quand ils s'aperçurent que, par la puissance de Dieu, ils étaient amoncelés dans les cours d'eau et privés de vie.

A cette vue, leur joie fit place à une crainte soudaine de n'avoir été débarrassés de ces insectes vivants que pour être infectés par leurs cadavres, et ce n'était pas sans raison. Car ces masses énormes de chenilles privées de vie allaient bientôt entrer en putréfaction, et il y avait grandement à appréhender que l'air en allait être infecté jusqu'au point de mettre la peste dans l'île. Que l'on veuille faire attention que cette crainte était pleinement justifiée par la quantité énorme de ces chenilles mortes qui encombraient les cours d'eau alors entièrement desséchés.

Mais Dieu ne fait pas les choses à demi, quand ses enfants coupables ont su s'humilier dans leurs cœurs sous sa main vengeresse. Ayant délivré l'île des ravages de ces insectes vivants et les ayant comme miraculeusement réunis dans les cours d'eau, il allait achever l'œuvre de miséricordieuse bonté qu'il avait commencée. La tradition nous dit que le lendemain du jour des bénédictions de la sainte Eglise, vers le soir, survint un grand orage, accompagné d'une pluie abondante qui dura plusieurs heures. Par l'effet de cette pluie, les cours d'eau se gonflèrent et leurs courants entraînèrent au fleuve cet amas de débris avant qu'ils fussent entrés en putréfaction. L'œuvre de Dieu avait reçu son complément, et les habitants de l'île en rendirent de sincères actions de grâces par une grande messe, à laquelle toute la population assista.

Plus tard, des chenilles visitèrent encore l'île-aux-Coudres, mais en bien moindre quantité. On eut recours aux mêmes moyens ; Dieu se laissa encore toucher, et ce fléau disparut sans avoir laissé des traces bien marquées de son passage.

III

LE GRAND TREMBLEMENT DE TERRE DE 1791

On sait que les montagnes de la côte du nord du fleuve, entre la Malbaie et la Baie-Saint-Paul, éprouvent des frémissements qui se font sentir jusque sur la rive sud. Depuis trente ans, ces commotions, qui se faisaient sentir à peine deux fois chaque année, arrivent maintenant presque tous les mois, et surtout pendant l'hiver. Heureusement qu'elles ne sont que rarement violentes. Elles n'en présagent pas moins quelque grande catastrophe qui, tôt ou tard, bouleversera cette partie du pays, comme déjà il est arrivé près de la rivière de la Malbaie et près de celle du Gouffre.

L'île-aux-Coudres, placée à une petite distance de ces montagnes, se ressent de ce voisinage, et éprouve elle-même les secousses qui agitent les masses énormes de ces montagnes.

Douze ans s'étaient à peine écoulés depuis le terrible fléau des chenilles, que l'île-aux-Coudres éprouva les secousses d'un grand tremblement de terre, resté vivant dans le souvenir des insulaires, malgré qu'il se soit passé près de quatre-vingts ans depuis 1791, époque où il eut lieu.

Je vais laisser raconter cet événement par une personne qui en a été témoin et qui, dans son langage sans prétention, m'en a envoyé la relation. Cette personne, alors âgée de douze ans, et aujourd'hui parvenue à quatre-vingt-douze ans, m'a écrit en 1870. Elle a conservé toute la remarquable intelligence qu'elle avait reçue de Dieu. La nommer suffit pour garantir la véracité de son récit : c'est la vénérable mère Jean Lapointe. Voici ce qu'elle dit :

La première secousse de ce tremblement de terre se fit sentir vers les huit heures du soir, la veille de la fête de Notre-Dame des Avents, en l'année 1791. Notre famille jouait aux cartes avec deux voisins, venus passer la veillée avec nous. Cette première secousse fut telle qu'une corde de bois, entrée dans la maison par précaution, fut culbutée de fond en comble ; la maison fut en partie décrépite ; la cheminée fendue et toute délabrée, et de ce crépit tombé sur le plancher s'éleva une poussière tellement épaisse qu'on pouvait à peine respirer et voir les objets,

Les voisins qui veillaient avec nous coururent chez eux. L'un trouva la lampe qui éclairait sa maison détachée de la *crémaillère* † où elle était suspendue, et tombée sur le plancher. Tous les deux trouvèrent leurs poêles démontés et leurs familles dans la plus grande consternation.

Après la première secousse du 7 de décembre, la terre fut agitée pendant toute la nuit par de petits coups. Elle nous semblait dans un *calotement* continu. Toute la population de l'île fut saisie de terreur, car nous nous attendions que la terre allait s'entr'ouvrir et nous engouffrir. J'ai vu de mes yeux une planche, clouée sous une poutre, se déverser tellement qu'elle laissait échapper ce qu'on avait placé dessus.

Les moins dévots comme les autres passèrent toute cette première nuit en prière, et je vous déclare que nous priions tous ardemment, sinon de grand cœur et dévotement.

Dans leur désolation et leur frayeur extrême, les gens de l'île eurent recours à Dieu et à M. Charles Duchouquet, qui était alors notre curé, et je vous assure qu'il était bien aussi effrayé que nous, et ce n'était pas sans raison.

Le lendemain de cette effrayante nuit que nous avions passée, c'était le jour de Notre-Dame. Plusieurs habitants furent trouver notre curé pour le supplier d'intercéder auprès du bon Dieu, afin d'apaiser sa colère ; car nous comprenions bien qu'il était irrité contre nous. M. Duchouquet leur dit qu'il fallait envoyer quelques-uns des hommes de l'île à Québec, pour avoir de Mgr Hubert la permission de faire des prières publiques pour implorer la miséricorde de Dieu.

Non contents de s'être adressés à notre curé, plusieurs habitants décidèrent d'aller voir M. Pierre-Prisque Gagnon, curé de la Baie-Saint-Paul, pour le prier de nous aider à implorer la miséricorde de Dieu ‡.

Le lendemain de la fête, le 9 de décembre, malgré les difficultés de voyager par eau à cette époque de l'automne, quelques-uns de nos hommes les plus capables s'emparèrent d'un des gros canots de bois et traversèrent à la Baie-Saint-Paul pour voir M. Gagnon. Ils revinrent le lendemain, et les rapports qu'ils nous firent augmentèrent encore notre dévotion. M. Gagnon

† La *crémaillère* était une tringle de bois dentelée que l'on suspendait à une poutre de la maison et à laquelle on accrochait une lampe que l'on montait et baissait au besoin.

‡ Il est peut-être à propos de faire connaître ici que M. Pierre-Prisque-Amable Gagnon (comme me l'écrivait M. Trudelle, ancien curé de la Baie-Saint-Paul) avait quitté de lui-même la desserte de la cure de la Baie le 28 août 1788, pour se retirer dans une maison qui lui appartenait. Les habitants de l'île-aux-Coudres ayant en lui une grande confiance, avaient été le consulter. C'est lui, disent-ils, qui leur avait *prédit* le temps que durerait ce tremblement de terre, et qui avait désigné les jours où s'en feraient sentir les plus violentes secousses. —

leur avait dit que deux fortes secousses se feraient sentir huit jours après la première, et à la même heure, et qu'une dernière secousse, plus forte que toutes les précédentes, aurait lieu au bout de quarante jours, aussi à la même heure ; enfin, qu'entre la première et la dernière, des secousses auraient lieu très-fréquemment, de jour et surtout de nuit, mais moins violentes que celles qu'il avait désignées.

Tout cela arriva à la lettre. Les coups des premiers huit jours furent épouvantables, et ils se renouvelaient très-souvent.

Au bout de ce temps, nous ne pouvions plus vivre. Il fut résolu de suivre la décision de notre curé, et d'envoyer à Québec deux hommes auprès de monseigneur pour avoir la permission de faire des prières publiques. Deux hommes des plus capables se firent traverser au nord et se rendirent à Québec avec de grandes peines et des fatigues extraordinaires. Ils ne furent de retour que huit jours après leur départ. Monseigneur prescrivit une neuvaine publique, aux messes, de laquelle le Saint-Sacrement devait toujours être exposé.

Malgré toutes nos prières et les messes que nous faisons dire, les secousses du tremblement continuaient toujours, et notre frayeur avec elles. Pendant le jour, où elles nous semblaient moins violentes, chacune des familles demeurait dans sa maison, mais lorsque la nuit arrivait, les familles de l'île se réunissaient par quatre ou par cinq, dans les maisons qui paraissaient les plus solides, pour y passer la nuit, pendant laquelle nous ne pouvions guère dormir, car bien souvent les maisons craquaient, étaient agitées, tremblaient sur leurs fondations. Combien le temps nous paraissait long ! Et les dernières secousses que nous attendions nous effrayaient d'avance.

Enfin, au milieu de ces craintes, de ces terreurs et de ces angoisses arrivait le seize janvier, où nous nous attendions d'être engouffrés tout vivants dans la terre. La veille de ce dernier jour, où nous devions périr ou être délivrés de nos terreurs, chacun de nous conjura la miséricorde de Dieu de se laisser enfin toucher par nos larmes et les larmes des petits enfants, dont la crainte et la peur étaient portées à leur comble.

Il arriva, ce seize de janvier, et, sur les huit heures du soir, une effrayante secousse survint tout-à-coup, sans se faire annoncer. Et toutes les maisons et la terre furent agitées d'une manière épouvantable. Nous pensions être à notre dernière heure. Nous nous jetâmes tous à genoux en criant vers Dieu de nous prendre en compassion. Mais nous ne devions pas périr. Dieu eut pitié de ces pauvres insulaires de l'île-aux-Coudres. Après plusieurs minutes, longues comme des mois, les commotions semblaient diminuer de violence. Et après, je pense, un gros quart-d'heure, elles cessèrent complètement. Nous reprîmes courage. Nous étions sauvés de la destruction.

Depuis ce temps, toute commotion cessa. Nous respirâmes enfin. Mais la crainte que d'autres secousses ne survinssent plus tard, tint

toute la population de l'île dans l'appréhension pour le reste de l'hiver †.

—
IV

RELATION DU TREMBLEMENT DE TERRE DU 20
OCTOBRE 1870, TEL QU'IL A EU LIEU
A L'ILE-AUX-COUDRES

Après avoir fait connaître les impressions produites sur la population de l'île-aux-Coudres par le tremblement de terre du 7 décembre 1791, il convient, ce me semble, de donner ici les effets produits sur la même population par celui du 20 octobre 1870, éloignés l'un de l'autre de soixante-dix-neuf ans.

Une lettre, reçue de l'île-aux-Coudres va me fournir tous les renseignements désirables sur cet événement qui a marqué son passage par la terreur et la destruction dans tant d'endroits du district de Québec. Je laisse parler mon correspondant, qui en a été le témoin :

Quoique le tremblement de terre qui eut lieu dans l'île-aux-Coudres, il y a près de quatre-vingts ans, ait été, au rapport des vieillards de l'île, tellement fort qu'après un si long espace de temps, les gens n'en parlent encore qu'avec effroi, il est cependant certain que celui du 20 octobre dernier (1870), qui a frappé la même localité, a été pour le moins aussi fort et aussi effrayant par sa longue et forte secousse. Au dire des habitants de l'île, ce tremblement de terre a causé beaucoup plus de dommages que le premier. Aussi les impressions qu'a laissées celui du 20 octobre dernier, dans l'esprit et la mémoire des pères, passeront, j'en suis sûr, à leurs enfants.

Le vingt octobre au matin, il faisait un calme parfait. Cependant le ciel était sombre et couvert de gros nuages qui étaient suspendus immobiles à la voûte du ciel. La température était douce pour la saison, mais un peu humide. Aucune goutte de pluie ne tombait des nuages. Tout annonçait donc une de ces journées tranquilles qui se passent sans commotion et sans trouble.

Ce calme parfait, cette douce température se continuèrent sans variation sensible jusqu'à

† La bonne mère Lapointe, dont la famille vivait dans la crainte de Dieu, n'eut sans doute pas connaissance de certains désordres qui respirèrent leur cours, après que la crainte du tremblement se fût un peu effacée des esprits. En parlant de la desserte de M. Duchouquet, je rapporterai son témoignage écrit. Ce témoignage est fort peu en faveur des habitants de l'île-aux-Coudres à cette époque.

onze heures et demie de l'avant-midi. Mais, à ce moment précis, se fit entendre un épouvantable bruit courant du nord-ouest vers le sud-est. Ce bruit, plus fort que celui que font entendre les plus violentes tempêtes, imitait le roulement des grands tonnerres qui traversent l'atmosphère. Lorsque ce courant de bruit, qui venait à pas de géant, arriva sur les bâtisses, il y produisit un effet semblable au choc d'une puissante machine de guerre qui viendrait frapper contre une tour. Le bruit de ce coup imitait absolument la détonation d'un gros canon. Au même instant, les maisons les plus solides furent remuées et secouées d'une manière étrange, pendant au moins une minute longue comme cinq minutes ordinaires, avec une violence telle que des poêles se démontèrent, des meubles furent renversés et brisés dans leur chute, et presque toutes les cheminées plus ou moins démolies.

Les maisons en bois purent soutenir ce terrible choc sans être brisées, mais sur six maisons en pierres qui se trouvent dans l'île, quatre furent en partie démolies. Les dommages causés en ce seul jour dans l'île-aux-Coudres seulement furent évalués à six cents louis, au moins.

Les personnes qui se trouvèrent dehors pendant le temps de la terrible minute, furent grandement effrayées par l'agitation de la terre. Elle ressemblait à une mer secouée par un vent violent ; des rochers se fendirent ; les crans sur les grèves semblaient se rapprocher les uns des autres. On découvrit, plus tard, dans la terre, des fissures mesurant jusqu'à dix-huit pieds de profondeur †.

† Le même correspondant m'écrivait, à la date du 12 janvier 1871 : " Il tremble encore ici presque toutes les semaines. Le 26 décembre dernier, vers une heure et demie de l'après-midi, nous avons eu une secousse qui a fortement fait craquer les maisons, à plusieurs reprises.

" Il y a des fissures presque partout dans les côtes qui environnent l'île, et notamment chez Augustin Leclerc, sur le rivage de la *Baleine*. A cet endroit un bloc de six pieds sur la profondeur de la côte composée de crans s'est séparé du reste et s'est éboulé. Dans la partie nord de l'île, chez François Tremblay (*Dorval*), le chemin, pratiqué dans la côte, a été coupé vers le milieu et une partie s'est enfoncée de deux pieds. Là encore, j'ai vu des fissures dans plusieurs endroits le long de la côte. Celle chez David Desbiens (autrefois Louis Demeule), plantée d'arbres, s'est éboulée sur une longueur considérable, emportant les arbres dans sa chute. Les pêches aux poissons, sur le rivage de la *Baleine*, sont chargées de grosses pierres afin de les préserver d'être emportées par la houle des grands vents. Eh ! bien, ce qu'on ne croirait pas sans l'avoir vu, c'est que des claies et des coffres, chargés de grosses pierres, ont été des barrassés de ces pierres, on ne sait comment, et sont venus à la surface de l'eau, pendant la grande secousse du 20 octobre, temps où la marée était demi-haute.

" A la pointe des Eboulements, les arbres d'un verger qui, l'automne dernier, ont donné cent

D'après l'opinion commune, ici, si cette secousse eût duré une minute de plus, il est certain que pas une maison ne fût restée debout.

Ce tremblement de terre ne brisa pas seulement le sol de l'île et ne porta pas l'effroi et la terreur seulement parmi les habitants, mais encore parmi les animaux. Ces pauvres bêtes étaient si épouvantées, qu'elles fuyaient effarées comme des animaux sauvages poursuivis par une meute de chiens. Elles ne s'arrêtèrent que longtemps après que se fût terminée la redoutable secousse.

Quant aux personnes, elles étaient impressionnées par la peur et troublées jusqu'au point que toutes celles qui voulaient raconter comment les choses s'étaient passées, avouaient qu'elles ne pouvaient le dire au vrai, parce que la terreur les avait tellement saisies, qu'il ne leur était resté qu'une faible connaissance, ne sachant presque plus ni ce qu'elles faisaient ni où elles étaient. Leur système nerveux fut tellement affecté que deux mois après le 20 octobre, elles croyaient encore éprouver les effets du tremblement de terre. Le moindre bruit, le plus léger choc, quelque chose qui tombait sur un plancher, une porte qui s'ouvrait tout d'un coup, les faisait tressaillir ou pousser un cri.

Tel fut, en toute vérité, le tremblement de terre du 20 octobre 1870, dans l'île-aux-Coudres; tels furent les effets et les alarmes qu'il y produisit sur les habitants, sur les animaux. Puisse le bon Dieu avoir pitié de nous et ne pas nous frapper encore une fois par une semblable épreuve.

D'après des témoins oculaires et auriculaires, ce tremblement de terre se fit sentir encore plus fortement dans le nord sur la terre ferme, y causa de plus grands dommages et y eut des effets beaucoup plus prodigieux. Nous avons donc à rendre à Dieu des actions de grâce pour avoir été moins maltraités que nos voisins de la Baie-Saint-Paul et des Eboulements.

L'effrayante secousse du 20 octobre passée, nous pensions que tout allait rentrer dans son état normal; mais il n'en devait pas être ainsi. Pendant toute cette lamentable journée du vingt octobre, nous demeurâmes sous l'impression de notre première terreur par cinq autres commotions qui, quoique beaucoup moins

minots de pommes, ont été renversés et complètement détruits."

Enfin, le même correspondant m'écrivait à la date du 16 mars (1871): "Les deux derniers coups de tremblement de terre ont eu lieu le 10 et le 17 février. Ces coups se sont fait sentir assez fortement. Depuis le 17 février on n'a rien entendu sur l'île-aux-Coudres, mais il a tremblé depuis dans le nord."

Ça donc été pendant la durée de quatre mois que la population de l'île-aux-Coudres a ressenti les secousses de ce tremblement de terre, commencé par l'épouvantable secousse du 20 octobre 1870. Par une lettre reçue en mai 1871, on m'apprend qu'une très-forte secousse s'était encore fait sentir. C'est la dernière qu'on ait entendue à l'île-aux-Coudres.

fortes que celle de onze heures et demie, se firent cependant assez violemment sentir pour nous faire croire que le danger n'était pas encore passé. Celles qui suivirent la grande secousse nous firent craindre qu'elles ne fussent que comme les préludes de quelque autre encore plus terrible.

Depuis le 20 octobre jusqu'à ce jour (15 décembre 1870), il ne s'est pas passé une semaine sans que la terre n'ait tremblé, et parfois assez fortement pour ébranler et faire craquer les bâtisses. Il est assez remarquable que les plus fortes secousses ont toujours eu lieu lorsque la température était douce et humide et le temps calme. C'est alors qu'on entendait répéter par une foule de personnes: *Aujourd'hui, cette nuit, la terre va trembler; car le temps est doux et calme comme il était le jour de la grande secousse.* Et on ne se trompait guère †.

Malgré ces nouvelles commotions, les grandes terreurs étaient passées. On s'était accoutumé à ces frémissements de la terre; car on espérait que le danger était passé et qu'il ne reviendrait plus. Puisse-t-il en être ainsi! Car, je le dis encore une fois, je ne sais trop ce que nous deviendrions si une autre secousse, semblable à celle du 20 d'octobre, venait encore renouveler nos terreurs. Il y a certes bien assez de la première pour qu'elle reste à jamais gravée dans le souvenir des habitants de notre île-aux-Coudres.

Tel est le récit que me fait mon correspondant sur le tremblement de terre du vingt octobre 1870. Il était alors sur l'île-aux-Coudres et il a été le témoin intelligent de ce qui s'est passé. Il raconte cet événement près de deux mois après qu'il a eu lieu, n'étant plus sous l'impression qu'il avait éprouvée au moment du terrible tremblement. D'ailleurs, son récit porte les marques d'une parfaite tranquillité d'esprit, comme on peut en juger. On ne peut donc le soupçonner d'avoir écrit sous l'impression d'un moment de terreur, et, en conséquence, d'avoir outré son récit.

Si, maintenant, nous comparons ce récit avec celui du tremblement commencé le 7 décembre 1791 et terminé le 16 janvier de l'année suivante, nous devons conclure: 1o. que celui du 20 octobre a été, dans ses effets matériels, beaucoup plus désastreux que celui de 1791; 2o. qu'en com-

† On remarquera que, pendant le tremblement de 1663, l'atmosphère subissait la même influence. Quoiqu'on fût en hiver, des bouffées d'une chaleur étouffante se succédèrent pendant toute la nuit du 5 au 6 février. Pendant l'été, des exhalaisons brûlantes, qui sortaient du sein de la terre, produisirent une si grande sécheresse, que les herbes et les blés jaunirent comme s'ils eussent été à maturité.

parant la violence des secousses, celle du 20 octobre fut certainement plus violente que la première, la seconde et la troisième de 1792 ; 3o. quatre maisons de pierre démolies, la terre entr'ouverte en plusieurs endroits, toutes les cheminées ou fracassées ou grandement endommagées, cinq exceptées (comme on me l'écrivait à une date plus récente), font connaître que la secousse du 20 octobre a été plus fatale que les trois de 1791, qui n'eurent pour effet que de briser quelques cheminées ; 4o. quant aux impressions produites sur la population de l'île, je ne puis admettre qu'elles aient été plus grandes ou même aussi grandes, pendant le dernier tremblement que pendant le premier. On en conviendra, je pense, si on fait attention que le 20 octobre 1870, il n'y eut qu'une seule grande secousse, au lieu que, pendant celui de 1791, il y en eut deux pendant les premiers huit jours, et que la population de l'île fut, pendant quarante jours, sous l'appréhension ; 5o. il est à peu près certain que les secousses qui suivirent celle du 20 octobre furent beaucoup moins violentes et plus rares que celles de 1791, qui avaient lieu chaque nuit, chaque jour ; 6o. la relation du dernier tremblement nous apprend que la population s'était comme familiarisée avec les commotions qui suivirent la première, et n'en tenait presque plus compte, au lieu que la relation de 1791 nous apprend que cette population, sous le coup de ses terreurs, " se réunissait chaque soir, par quatre et cinq familles, dans les maisons les plus solides " pour y passer la nuit ; 7o. la grande secousse du 20 octobre se fit sentir pendant le jour, alors qu'on peut voir le danger et prendre les moyens de s'en préserver, au lieu que les trois plus fortes commotions de 1791 eurent lieu pendant les ténèbres de la nuit, temps où l'on est naturellement plus disposé à la terreur et moins en moyen de se sauver du danger.

En donnant les motifs qui me font croire que les terreurs causées par le tremblement de 1791 ont dû être plus grandes que celles causées par celui du 20 octobre 1870, je ne prétends pas faire entendre qu'elles ne furent pas telles que la relation du 15 décembre nous les représente. Mon but n'est autre que de montrer quelles

dûrent être les frayeurs produites par le premier tremblement, si celles du dernier furent telles que plusieurs personnes en furent affectées au point de ne savoir *presque plus ce qu'elles faisaient*.

C'est un fait connu que les commotions des tremblements de terre qui menacent l'Île-aux-Coudres d'un bouleversement général, ont leur origine dans les montagnes du nord, surtout depuis la Baie-Saint-Paul jusqu'à la Malbaie. Il est plus que probable que ces montagnes renferment dans leurs vastes flancs des matières en fermentation qui, tôt ou tard, amèneront quelque catastrophe qui causera des malheurs infinis dans cette partie du Canada. Car c'est un fait que, depuis un certain nombre d'années, les secousses, d'éloignées qu'elles étaient il y a cinquante ans, se font maintenant sentir à chaque mois et même plus souvent, comme j'en ai fait la remarque ailleurs.

V

LES PERDRIX BLANCHES

L'hiver de 1791, qui avait commencé par le grand tremblement de terre dont un témoin nous a donné la relation, fut encore très-remarquable par les habitants de l'Île-aux-Coudres pour une autre raison. La même tradition qui nous a conservé le souvenir du tremblement de terre, nous a conservé aussi celui de la grande quantité de *perdrix blanches* que l'on vit sur l'Île-aux-Coudres, où il n'y a ni perdrix blanches ni autres perdrix quelconques.

Dans un des mois de cet hiver, dont on n'a pas cru devoir nous transmettre le nom, des pluies abondantes et continuées pendant plusieurs jours, et suivies de fortes gelées, formèrent un verglas si épais, que les plus gros arbres en furent courbés presque *'jusqu'à terre*, et qu'un grand nombre des moins forts en furent cassés. La couverture des granges et des maisons en eût été écrasée, si on n'avait eu la précaution de les décharger, au moins en partie, de l'amas de glace qui s'y était formé.

Ce fut quelques jours après ce verglas qu'une très-grande quantité de *perdrix blanches* traversèrent sur l'île. Il en vint un nombre si prodigieux qu'elles cou-

vraient la couverture des granges et les devants des étables où elles grattaient pour chercher de la nourriture que le verglas les empêchait de pouvoir trouver sur les arbres. Car on prétend, avec assez de raison, que ces perdrix, qui vivent dans l'extrême nord, ne descendent au fleuve que dans les hivers où des pluies forment de grandes couches de verglas sur les arbres des endroits où elles vivent. On en tua à l'île autant qu'on voulut.

M. Charles Duchouquet, qui, comme je l'ai dit plus haut, était alors curé de l'île, aimait beaucoup la chasse au fusil. Il voulut profiter de cette manne, se mit au nombre des chasseurs, et fit avec eux le coup de fusil. Mais les chasseurs de l'île, et surtout celui qui passait pour leur chef, engendrèrent querelle à leur curé, et lui dirent des paroles fort déplacées, sous le prétexte que Dieu n'avait pas envoyé ces perdrix pour lui, mais pour les chasseurs de l'île.

La tradition rapporte que ce fut une femme qui se chargea de la défense de son curé. Et cette femme avait tout ce qu'il fallait pour donner une verte et bonne leçon à celui qui s'était ainsi oublié envers son pasteur. Cette femme, que je puis nommer sans crainte, c'était la mère Elie Mailloux. L'insolent ne répliqua pas, et il fit bien de prendre ce parti, car il s'en fit souvent longtemps.

Depuis l'époque de 1792, il est arrivé plusieurs fois, et notamment vers l'année 1813, que les perdrix blanches sont sorties de la profondeur des grandes forêts du nord pour visiter l'Île-aux-Coudres, mais jamais on ne les y vit en aussi grand nombre que du temps de M. Duchouquet.

CHAPITRE SIXIÈME

LES GRÈVES DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

Comme on l'a vu plus haut, une des raisons qui avaient engagé plusieurs colons à demander des terres sur l'Île-aux-Coudres, était l'abondance des *herbages* qui poussaient sur ses grèves, surtout sur celles de sa partie nord.

Je n'ai pas besoin, ce me semble, de faire remarquer que les colons qui commencent à défricher de nouvelles terres sont,

pendant plusieurs années, hors de moyen de garder des chevaux et d'autres animaux, parce qu'ils n'ont pas assez de terres de défrichées pour semer ce qu'il faut pour leur nourriture. De là naît pendant un grand nombre d'années une gêne qui paralyse les efforts des nouveaux colons, et les oblige, assez souvent, à abandonner des terres sur lesquelles ils avaient la volonté de se fixer. Car un nouveau colon qui n'a ni cheval, ni bœufs, ni vaches, ni moutons, est soumis, lui et sa famille, à des privations dont on n'a pas l'idée. C'est là, il faut l'avouer, une des plus grandes misères de ceux qui vont s'établir sur des terres nouvelles.

Les habitants qui, en 1728, vinrent prendre des terres dans la seigneurie de l'Île-aux-Coudres, devaient avoir l'espérance d'y trouver des *herbages* en assez grande abondance pour y garder et élever les animaux dont ils avaient besoin pour eux et pour la culture de leurs terres.

Si maintenant on fait attention aux clauses des contrats de concession des terres de l'Île-aux-Coudres, on verra : 1o. qu'elles étaient invariablement bornées à la plus haute marée ; 2o. que les seigneurs se réservaient le *droit de chasse et de pêche et tous les herbages qui croissaient autour de l'île*. De ces restrictions, on devait conclure que, en s'établissant sur l'Île-aux-Coudres, les nouveaux colons ne pouvaient ni jouir du privilège de tendre des pêches, ni de celui de tuer les gibiers, qui, à cette époque, fréquentaient l'île par milliers, ni, enfin, de celui de couper les *herbages* qui croissaient sur les rivages de l'île, sans être obligés de payer aux seigneurs des redevances toujours très-onéreuses pour de nouveaux colons. Bien plus, comme ils en avaient incontestablement le droit, les messieurs du Séminaire de Québec s'étaient spécialement réservé une partie des terres de leur seigneurie pour un manoir, ce qui restreignait le nombre des habitants sur une île qui ne pouvait recevoir qu'une faible population. Cela exposait les concessionnaires à ne pouvoir avoir un prétre sans s'imposer de nouveaux sacrifices pour lui fournir de quoi vivre.

Ces restrictions posées à la concession des terres de l'Île-aux-Coudres devaient mettre à la gêne et dans une position très-

peu avantageuse tous ceux qui iraient prendre des terres dans cette seigneurie, ou les détourner d'aller s'y établir. Ces inconvénients ne devaient pas avoir lieu avec des seigneurs tels que les messieurs du Séminaire de Québec, qui n'ont jamais eu d'autre but que celui de faire du bien à leurs censitaires, qu'ils ont toujours regardés comme leurs enfants. En exigeant des rentes très-modiques, j'allais dire presque nominales, et dans le but de conserver leur droit de propriété, ils n'ont jamais molesté leurs censitaires, et ont souvent porté l'indulgence à leur égard jusqu'au point d'attendre assez longtemps le paiement de rentes insignifiantes, chaque fois que le censitaire ne pouvait le faire sans se gêner notablement. Bien entendu que je ne prétends pas donner pour exemple à imiter celui de laisser accumuler, sans grave raison, les rentes sur une propriété, mais comme une preuve de la bienveillance que les messieurs du Séminaire de Québec avaient à l'égard de leurs censitaires de l'Île-aux-Coudres.

Avec des seigneurs d'une aussi grande bienveillance, les colons de l'Île-aux-Coudres ne devaient pas être molestés, et nous allons voir que les herbages dont nous venons de parler, et qu'ils n'avaient pas le droit de regarder comme leur appartenant, allaient être généreusement abandonnés pour leur usage, sans aucune redevance. Comme tous les habitants de l'île n'avaient pas de ces herbages sur les devantures de leurs terres, je n'hésite pas à croire que, dans l'intention de leurs généreux seigneurs, le bornage des terres n'avait été posé à haute marée que pour partager ces herbages de manière que tous ceux qui n'en possédaient pas sur leurs devantures pussent en avoir une part. Le fait suivant va démontrer que je connais bien l'esprit de cette admirable maison.

A la date de 1771, les messieurs du Séminaire de Québec envoyèrent sur l'Île-aux-Coudres un arpenteur du nom de Plamondon, dans l'unique but de partager les herbages des grèves, que chacun des habitants devait avoir pour son usage, sans être obligé de payer de redevance aux seigneurs, qui, certainement, avaient le droit d'en exiger. Mais ces dignes prêtres étaient trop bons pour en agir ainsi envers leurs

censitaires de l'Île-aux-Coudres, dont ils connaissaient la position déjà assez gênante par elle-même.

Ce partage du foin des grèves se fit avec une équité parfaite. Pour qu'aucun habitant n'eût à se plaindre, l'arpenteur fit une assemblée préliminaire où tout fut mûrement examiné. C'était dans les premiers jours de juillet. Voici le résultat de ce partage, que j'aime à donner comme un nouveau titre à la reconnaissance que les habitants de l'Île-aux-Coudres doivent aux messieurs du Séminaire de Québec :

Partage des prairies de l'Île-aux-Coudres et des faneries de chaque habitant en commençant par le bout d'en haut de l'île, côté nord.

	Arp.	Per.	Pds
1 Gabriel Harvay.....	2	8	0
2 Vve Sébastien Harvay....	1	7	15
3 Etienne Desbiens.....	1	8	0
4 Vve J. B. Gonthier.....	1	6	0
5 Joseph Bouchard.....	1	6	0
6 Pierre Savard.....	2	8	0
7 Jacques Bouchard.....	4	9	9
8 Joseph Tremblay.....	1	5	0
9 André Tremblay.....	1	9	0
10 Ignace Brisson.....	1	9	0
11 Jacques Godreau.....	1	9	0
12 Jean-Bte Martel.....	1	9	0
13 Guillaume Tremblay.....	1	5	0
14 Vve Etienne Pedneau....	1	5	0
15 François Tremblay.....	2	2	0
16 Guillaume Tremblay....	0	3	0
17 Etienne Tremblay.....	0	9	0
18 Joseph Savard.....	1	8	0
19 Marc Beaulieu dit Suisse..	1	1	0
20 Dominique Bonneau dit Labécasse.....	2	8	0
21 François Lajoie.....	4	0	0
22 Etienne Desbiens, fils....	2	2	0
23 Barthélemi Terrien.....	1	6	15
24 Charles Demeule.....	1	6	0
25 Nicolas Desgarnier.....	2	0	0

Ce partage fut fait et les parts de chacun mesurées le 3 du mois de juillet 1751.

Par cet acte de partage, il résultait que la plupart des habitants, et ceux surtout de la partie de la Baleine qui manquaient de foin sur les devantures de leurs terres, avaient des parts de grèves pour se procurer du foin. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque les terres étaient partagées entre trente habitants.

Pour se rendre compte de la manière équitable dont avait été fait ce partage, il faut savoir que les parts d'herbe avaient été données en proportion du plus ou moins de largeur des terres que chaque habitant avait en concession.

Ces permis furent renouvelés de temps en temps, afin de rappeler aux habitants de l'île que les messieurs du Séminaire s'en réservaient la propriété pour le bien commun de tous.

Une des clauses de ces permis portait que les ports des *herbages* sur les battures de l'île seraient partagées, si les habitants divisaient leurs terres, en sorte que si quelqu'un séparait sa terre en deux pour y établir deux de ses enfants, la part des *herbages* qui lui était allouée par ce partage serait également divisée en deux. La prévoyance des généreux seigneurs de l'île-aux-Coudres régla, de plus, que si un habitant vendait sa terre, il n'avait pas le droit de garder pour lui la part des grèves attachée à sa terre, mais que cette part resterait au propriétaire nouveau de la terre vendue.

Le dernier partage, dont j'ai pu me procurer la date, eut lieu en 1802. Ce partage était devenu nécessaire parce qu'une partie des grèves où croissaient les fourrages que le Séminaire de Québec avait permis de faucher, avait été emportée par les eaux du fleuve. C'était surtout la partie des grèves attachée au domaine, et qui avait été concédée à des habitants en 1773. Comme le partage fait en 1751, ce dernier partage fut réglé par M. le procureur du Séminaire pour cette époque; c'était M. Antoine Robert, un de mes bien-faiteurs

† Je suis heureux de pouvoir rapporter les notes de ce procureur. Elles prouvent la générosité des prêtres du Séminaire envers les habitants de l'île-aux-Coudres, comme j'ai tant de joie à le répéter.

Note 1. "Une grande partie des grèves de l'île-aux-Coudres sont des prairies. Le Séminaire en a toujours laissé l'usufruit pour les habitants, entre lesquels elles étaient partagées.

Note 2. "Outre ces prairies, le Séminaire a affermé aux habitants de l'île-aux-Coudres la *grosse batture* qui est au côté sud de l'île-aux-Coudres, au nord du chenal du fleuve Saint-Laurent, n'y ayant aucun chenal entre cette batture et l'île. Elle est affermée gratis."

Sur cette *grosse batture* se trouve une assez grande quantité de foin, vers son rivage nord. A une époque assez récente, le gouvernement du pays prétendit qu'elle ne faisait pas partie de la seigneurie de l'île-aux-Coudres. Il eût fallu un long et dispendieux procès pour prouver que les prétentions du gouvernement étaient mal fondées. Comme les messieurs du Séminaire n'a-

Depuis la première division des prairies de l'île-aux-Coudres jusqu'à cette dernière, faite en 1801, les messieurs du Séminaire avaient la consolation de voir que la faveur accordée à leurs censitaires de l'île n'avait été l'occasion l'aucun trouble parmi les habitants. Mais dans les paroisses les mieux réglées surgissent certains tempêtes qui en troublent la paix. Ce fut malheureusement ce qui arriva à l'île-aux-Coudres. Certains hommes, qui se mêlent de choses qu'ils ne comprennent guère, firent croire à quelques-uns de ceux qui avaient obtenu des parts sur les grèves qu'ils n'étaient point tenus d'observer les conditions auxquelles elles avaient été cédées par le Séminaire. Il en résulta certaines prétentions qui allaient troubler l'harmonie entre les habitants, si un prompt remède n'était pas apporté au mal. Ce fut M. le grand-vicaire Demers qui, par son énergie, vint imposer silence aux récalcitrants. Voici l'avertissement qu'il fit lire et afficher à la porte de l'église de l'île-aux-Coudres :

Je, soussigné, prêtre, procureur du Séminaire de Québec et, en cette qualité, propriétaire de la seigneurie de l'île-aux-Coudres et des battures qui sont autour d'icelle, fais savoir et déclare aux habitants de ladite île-aux-Coudres que le Séminaire de Québec a révoqué et révoque par ces présentes une permission ci-devant donnée par ledit Séminaire de Québec auxdits habitants de ladite île-aux-Coudres de faucher sur les grèves de ladite île, en date du 27 juillet 1801, signée par M. Antoine Robert, alors procureur dudit Séminaire de Québec, fais savoir et donne avis, de plus, auxdits habitants de l'île-aux-Coudres que le Séminaire poursuivra selon la rigueur des lois quiconque fauchera sans une nouvelle permission du Séminaire sur les grèves et les battures non concédées qui sont autour de ladite île-aux-Coudres, ou partie d'icelles, par tenture de pêche ou de toute autre manière généralement quelconque.

Fait à l'île-aux-Coudres, le 16^e jour du mois d'octobre 1813.

Le lieutenant-colonel Joseph Dufour, agent des messieurs du Séminaire, lut, par trois fois, à la porte de l'église, à l'issue des offices divins du matin, cet avertissement fait aux habitants de l'île-aux-

—
vait aucun intérêt quelconque à la garder, ils préférèrent se désister de leurs droits. Elle a été louée, par le gouvernement, à une société de chasseurs de Saint-Jean-Port-Joli. C'est sur cette batture que se trouve la célèbre *butte à Chatigny*.

Coudres. Ceux-ci ne crurent pas prudent de résister et de continuer leur mutinerie, qui, de leur part, était un acte d'ingratitude et un manque de bon sens.

Ce fut ainsi que, par la fermeté et la prudence de M. le grand-vicaire Demers, tout rentra dans l'ordre et dans la soumission aux droits des seigneurs de l'île. La paix rétablie, le Séminaire de Québec continua de permettre aux habitants de l'île de faucher les foins qui croissaient sur les grèves, comme par le passé. Vers l'année 1852, les grèves de l'île furent vendues, et elles appartiennent maintenant à ceux des habitants qui ont voulu en acheter des parties.

Quant aux pêches à poissons, qui sont du plus grand avantage pour les habitants de l'île-aux-Coudres, les messieurs du Séminaire de Québec ont constamment laissé la liberté d'en tendre à ceux qui l'ont voulu, sans rien exiger. Deux espèces de poissons ont été réservés : le *marsouin* et l'*anguille*. Je parlerai bientôt de la pêche au marsouin. Quant aux pêches à l'anguille, ceux qui voulaient en tendre en obtenaient facilement du Séminaire la permission, moyennant une redevance d'une piastre par chaque cent anguilles qu'ils prenaient.

Les messieurs du Séminaire de Québec ont toujours laissé une parfaite liberté aux habitants de l'île de faire la chasse à toutes les espèces de gibiers qui abondaient sur leurs rivages. La chasse aux loups-marins ne leur a jamais été défendue, même sur les battures, où on en a tué une assez grande quantité.

Voilà avec quelle bonté et quelle générosité les messieurs du Séminaire de Québec ont traité leur censitaires de l'île-aux-Coudres. Qu'ils en soient bénis !

CHAPITRE SEPTIÈME

DES PÊCHES AUX MARSOUINS EN GÉNÉRAL

Comme les pêches aux marsouins ont été d'une importance majeure pour les habitants de l'île-aux-Coudres, je crois devoir en parler un peu longuement.

Je me suis d'abord demandé à quelle époque on avait tendu des pêches aux marsouins sur les battures du bout ouest

de l'île-aux-Coudres, et quel est celui qui a donné l'idée et la forme de ces pêches ? Je ne puis répondre directement à ces questions.

Après informations prises auprès des habitants, j'ai appris qu'une tradition, conservée sur l'île, constatait, 1o. que les sauvages tendaient une pêche aux marsouins sur les battures de l'île, à l'ouest de la pointe dite *Pointe-à-Antoine* ; 2o. que cette pêche se tendait avant l'arrivée des Français en ce pays ; 3o. que cette pêche s'était tendue peu après la découverte du pays.

Cette tradition a conservé le souvenir d'un fait qui n'a rien d'impossible, puisqu'il n'était pas bien extraordinaire que des sauvages si habiles dans toute espèce de chasses eussent découvert la manière de prendre ces poissons qui fréquentaient les abords de l'île par milliers.

Une autre tradition, également conservée dans l'île, c'est que les messieurs du Séminaire de Québec avaient tendu des pêches aux marsouins, sur les battures de l'île, à plusieurs reprises, entre l'année 1686, époque où ils firent l'acquisition de la seigneurie de l'île, et celle de 1728, date des premiers contrats donnés à des colons, et même qu'ils avaient continué de faire tendre ces pêches pendant un certain nombre d'années après avoir concédé les terres de l'île.

J'avoue n'avoir pu trouver la preuve de cette dernière tradition dans les archives du Séminaire de Québec. Mais il me paraît difficile de ne pas admettre la vérité de cette tradition conservée sur l'île. Car il est peu croyable que les messieurs du Séminaire de Québec n'aient point profité des revenus que ces pêches pouvaient leur donner sans frais bien notables.

Si on refusait d'admettre la vérité de la première de ces deux traditions, il faudrait trouver celui qui a inventé les pêches aux marsouins depuis la découverte du pays, et à une époque où l'on possédait très-peu l'esprit d'invention. Car il est bien surprenant qu'on ait cru que, par le moyen de harts ou de *perches* plantées à une assez grande distance sur une batture où les courants de baissant sont d'une extrême rapidité, on pouvait retenir un poisson le seize à vingt pieds de long et dont la force et l'agilité sont étonnantes.

On sait que la Rivière-Ouelle, qui a été concédée longtemps avant l'Île-aux-Coudres, possède des battures que fréquente le marsouin. On pourrait dire que des pêches pour prendre ce poisson ayant été tendues à la pointe de la Rivière-Ouelle avant qu'on en ait tendues à l'Île-aux-Coudres, il a dû arriver que les habitants de l'île ont appris d'eux que des harts ou perches plantées dans des battures de sable pouvaient renfermer ce poisson et l'empêcher de s'échapper. Mais qui a enseigné aux habitants de la Rivière-Ouelle qu'on pouvait prendre ce gros et vigoureux poisson dans une enceinte formée avec des perches pliantes et qui ne sauraient lui opposer une résistance sérieuse ? Ne pourrait-on pas supposer, sans trop d'in vraisemblance, que là, aussi, les naturels du pays tendaient des pêches aux marsouins, comme la tradition le dit des sauvages qui fréquentaient l'Île-aux-Coudres ?

Mais je ne veux pas insister davantage sur ce chapitre ; car on pourrait croire que je suis d'opinion que, même à l'époque de la découverte du pays, les hommes civilisés avaient moins de génie que des sauvages, quand il était question d'inventer un moyen de prendre des marsouins dans une pêche. J'abandonne donc la décision de cette question à quiconque voudra se donner la peine de la discuter †.

Je n'ai pu connaître l'époque précise où les nouveaux habitants de l'Île-aux-Coudres commencèrent à tendre des pêches aux marsouins sur les battures de leur île.

† Les traditions dont parle ici M. Mailloux ne paraissent avoir aucun fondement sérieux. Les anciens découvreurs et les missionnaires qui ont écrit des relations si étendues et si approfondies sur les mœurs et les habitudes des sauvages, et qui ont décrit maintes fois les différentes manières dont ceux-ci prenaient le poisson, ne font aucune mention de la pêche aux marsouins par les naturels du pays. Si une invention aussi ingénieuse avait existé, elle n'aurait point manqué d'être remarquée et notée par ces observateurs attentifs. D'ailleurs, La Potherie, qui écrivait au commencement du siècle dernier, donne la description des premiers essais de pêche aux marsouins dans le fleuve. Ceux qui désireraient avoir de plus amples détails sur ce sujet peuvent consulter les articles que j'ai publiés dans *L'Opinion Publique* en 1870 et 1878.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

La preuve écrite n'en remonte qu'à l'année 1763, dans un bail notarié en faveur de François Tremblay, un des premiers concessionnaires d'une terre sur l'île, et de quelques autres dont les noms se trouvent dans ce bail, qui porte la date du 19 d'octobre. D'autres baux, aussi notariés, que j'ai vus portent les dates de 1764, 1767, 1778, etc., etc. †.

On se tromperait si on prenait la date de ces baux comme une preuve que des pêches aux marsouins n'ont été tendues par des habitants de l'Île-aux-Coudres qu'après l'époque de 1760. Je vais bientôt donner la preuve qu'elles ont été tendues avant le siège de Québec.

Les messieurs du Séminaire, par l'entremise d'un agent qui demeurait sur l'île, veillaient avec le plus grand soin à ce que les bornes de chaque pêche ne fussent point dérangées. Les baux ou permis devaient se renouveler chaque année. Ils contenaient les noms des associés à la même pêche, avec défense de passer dans une autre société pour une autre pêche, sans la permission du Séminaire.

Un président ou directeur était nommé par les seigneurs, et c'était lui qui décidait les différends. On aimera, je pense, à voir un document, émané du Séminaire et qui prouve, ou qu'on avait contesté le droit des seigneurs, ou que des difficultés graves étaient survenues entre les associés.

Dans le préambule, les messieurs du Séminaire rappellent les titres qu'ils ont sur les pêches de l'île en général, et ils règlent ce qui regarde les pêches aux marsouins :

Le Séminaire des Missions étrangères de Québec possède l'Île-aux-Coudres par une concession à lui faite du 29 octobre 1687, par M. Jacques René de Brisay, chevalier, marquis de Denonville et autres lieux ; gouverneur et lieu-

† On a tendu sur les battures de l'île, à différentes époques, sept pêches aux marsouins : 1o. quatre à la Pointe-à-Antoine, dont les noms étaient : *la pêche de terre, celle du milieu, celle du large, et la pêche dite supérieure* ; 2o. une autre au bout de l'ilette du bout ouest de l'île ; 3o. une devant les côtes de la Baleine ; 4o. une au bas sud de l'île, à l'endroit appelé le *cap aux pierres*. Dans celle du bout de l'île, on ne prit qu'un seul marsouin, qu'on courut pendant huit jours avant de pouvoir le tuer. Quelqu'un me disait qu'il était *maigre comme un éplan* (éperlan), tant on l'avait pourchassé.

tenant-général pour le Roi, en Canada, Acadie, Ile de Terre-neuve, et autres pays en Canada, et monsieur Jean Bochard, chevalier, seigneur de Champigny, Noraye et Vaneuil, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en Canada et susdits pays. Ladite concession, à titre de fief, avec droit de chasse et de pêche, sur toute l'étendue desdits lieux, à la charge de foi et hommage, qu'il portera ou fera porter au château Saint-Louis de cette ville (de Québec) duquel ledit fief relève.

Le premier mars 1683, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté confirma et ratifia la susdite concession faite au Séminaire; lequel brevet pour assurance de sa volonté, a signé de sa main et fait contresigner par son conseiller-secrétaire d'état et de ses commandements et finances.

Le 28 février 1689, le susdit brevet de confirmation fut enregistré au greffe du conseil souverain à Québec, suivant son arrêt dudit jour et an.

Au moyen de ces actes si authentiques, le Séminaire était en plein droit de concéder des terres sur ladite Ile-aux-Coudres, aux charges, clauses et conditions et réserves qui lui sembleraient bonnes, sans que personne ne put réclamer.

Ce fut aussi en conséquence que, vers l'année 1728, il jugea bon d'en concéder, et en concéda, en se réservant les grèves et le droit de pêche, puisqu'il ne concéda et ne concéda encore que depuis la plus haute marée, comme il paraît par tous les actes de ces concessions, en sorte que jamais personne ne s'est avisé de prétendre à ce droit. Les foins des grèves et la pêche ont toujours été dans les mains du seigneur et il ne s'en est jamais désaisi, ce qu'on prouvera encore par les baux à ferme qui ne se donnent que pour un an et à des conditions qui font bien voir le plein droit du Séminaire.

Il n'y avait jamais eu de règlement pour ces pêches (*aux marsouins*); chacun reconnaissait assez l'importance dont il était pour que la paix et l'union régnaient entre les associés, parce que cette union faisoit le bien de la société et des associés en particulier. On goûtoit les douceurs de la paix. Si quelquefois il s'excitait de petites querelles, elles étaient facilement assoupies et, après cette tempête, l'on jouissait d'un grand calme.

Mais aujourd'hui les esprits sont plus emportés, les caractères plus durs; la désunion a étendu son empire dans presque toutes les sociétés; cette paix si avantageuse et si désirable est disparue, les soupçons et la défiance se sont emparés des cours. Le Séminaire est donc obligé de donner un règlement auquel on puisse recourir pour faire disparaître les soupçons et la défiance, afin de rétablir la paix et l'union, afin d'adoucir les caractères et les esprits.

A ces causes et de notre plein droit, nous, Supérieur et directeurs du Séminaire des Missions étrangères de Québec, avons statué et établi, statons et établissons les règles contenues dans les articles suivants :

Article premier. Dans chaque pêche, le Séminaire nommera un des associés pour en être le

directeur, lequel pourra avoir deux des associés pour conférer comme avec son conseil. Ces deux associés seront nommés à la pluralité des voix.

Article second. Il y aura quatre pêches, savoir, la pêche de terre, celle du milieu, celle du large et la pêche supérieure †, si ce n'est que le Séminaire ne jugeât à propos d'en supprimer quelqueune.

Article troisième. Les pêches seront tendues avec un tel ordre respectif, qu'aucune ne puisse nuire aux autres. Ce sera au Séminaire à connaître de cela.

Article quatrième. Tous les habitants de l'Ile-aux-Coudres seront pour leur part dans quelqueune desdites quatre pêches.

Article cinquième. Autant que faire se pourra, le nombre des associés sera égal dans chaque pêche.

Article sixième. Les associés d'une pêche ne pourront s'associer avec ceux d'une autre pêche, sans une permission expresse et par écrit du supérieur ou du procureur du Séminaire.

Article septième. Aucun associé ne pourra souslouer et sousfermer ses droits, sans une permission du Séminaire par écrit.

Article huitième. Aucun des associés ne pourra se décharger, sur une autre personne, des soins et des travaux nécessaires, sans l'agrément des autres associés.

Article neuvième. Les associés de chaque pêche seront tenus d'avertir le Séminaire, avant la fin de novembre, en cas qu'ils ne voulassent plus tendre, et pour lors il sera libre audit Séminaire d'affermir à d'autres.

Article dixième. Si quelqu'un contrevenait aux règlements ci-dessus et s'obstinait, après avoir été dûment averti par le directeur ou quelqu'un de sa part, il est déclaré déchu de ses droits par le seul fait. Il faudra toutefois que le directeur prenne acte de son refus, soit par les mains de M. le curé, s'il veut s'en donner la peine, soit par les mains de toute autre personne sachant écrire.

Ce règlement, trouvé dans les archives des messieurs du Séminaire, ne porte point de date. Mais il est évident qu'il a été fait avant l'année 1763, et qu'il a donné lieu de passer des baux pardevant notaire, afin d'empêcher les divisions et les chicanes qui s'élevaient de temps à autre parmi les associés, qui trouvaient dans les

† Ces quatre pêches se tendaient les unes à côté des autres, en gagnant vers les battures du large, à la pointe ouest de l'île. La première permission de tendre cette *pêche supérieure* fut accordée par M. Antoine Bédard, procureur du Séminaire, à la date du 10 novembre 1778. Les associés étaient au nombre de 28, dont le premier était Jean-Marc Demeule.

pêches aux marsouins une source considérable de richesses.

A une époque plus rapprochée, le Séminaire ne fit plus passer de baux par-devant notaire. Ce fut alors que monsieur le procureur du Séminaire donna lui-même ou permit de tendre ces pêches. Ils devaient les renouveler chaque année.

Suivant la teneur de ces permis †, le Séminaire avait le tiers du produit net des huiles provenant des marsouins tués dans les pêches. Ce tiers devait se prélever

† On aimera à connaître les charges et les conditions de ces permis. Les associés sont tenus :

“ 1o. De se fournir de tout ce qui sera nécessaire pour ladite pêche, le Séminaire ne devant y contribuer en rien.

“ 2o. De livrer au Séminaire le tiers des huiles qui proviendront de ladite pêche, de l'entonner dans des futailles qui seront rendues aux fonderies aux frais du Séminaire, et de les embarquer dans le bâtiment que le Séminaire enverra pour les prendre.

“ 3o. Ne pourront lesdits habitants se partager leurs parts qu'après que le Séminaire aura prélevé son tiers sur la totalité desdites huiles.

“ 4o. Ne pourront les associés, cy-dessus nommés, substituer un autre à leur place, sans la permission du Séminaire.

“ 5o. Ne pourront lesdits associés mettre hors de la pêche qui que ce soit qui la troublerait, sans l'avis du plus grand nombre et de celui qui sera proposé cy-après, pour être à la tête desdits associés.

“ 6o. Lesdits associés auront à leur tête le sieur Joseph Dufour, lieutenant-colonel de milice dans la susdite île, ou, à son défaut, le sieur Pierre Lorre (Boudreault), premier des associés ci-dessus nommés.

“ 7o. Ne subsistera ladite présente association et ne vaudra la présente permission que pour l'année 1807 ; le Séminaire se réservant le droit de mettre les choses sur un autre pied pour l'année 1808, s'il le juge convenable.”

Ce règlement fait pour la *pêche supérieure*, ou quatrième pêche sur les battures, porte la date du 15 novembre 1806. Il est signé par M. Antoine Robert, procureur du Séminaire. Les perches nécessaires pour tendre ces pêches étaient un vrai fardeau pour les habitants de l'île, où le bois est d'une valeur considérable. Le Séminaire exigeait le *tiers des huiles*. Ce n'était pas exorbitant quand on prenait beaucoup de marsouins ; car alors les tendeurs pouvaient s'indemniser de leurs frais ; mais, quand ils en prenaient peu, c'était autre chose. J'aime à constater que, dans ce cas, le Séminaire n'exigeait pas ce tiers à la rigueur, surtout pendant les années qui suivirent celle de 1840. Le Séminaire ne prenait le tiers du produit de ces pêches qu'après que les associés avaient prélevé ce qu'il leur fallait d'huile pour leurs besoins.

avant le partage des huiles entre les associés de la même pêche. Afin de régulariser cette mesure, le Séminaire a constamment eu, sur l'Île-aux-Coudres, un chargé-d'affaires qui s'occupait de cette besogne.

Des informations que j'ai recueillies sur l'Île-aux-Coudres établissent d'une manière certaine que ces pêches aux marsouins donnaient parfois de très-grands profits à ceux qui les tendaient. Dans certaines marées, on a tué jusqu'à 10, 20, 30, 40, 50 marsouins. Le père Jacques Bouchard a souvent répété à ses enfants, dont quelques-uns sont encore vivants, que, dans une seule marée, on avait tué *trois cent vingt marsouins*, mais qu'on n'eut pas le bonheur de tous les sauver. Dans certaines années, on en a pris et tué au-delà de *deux cents*. Des hommes encore vivants, les sieurs Ulric Bouchard et Bernard Tremblay, assurent que les pêches aux marsouins ont donné aux habitants de l'île au-delà de *deux mille louis* dans une seule année. M. le curé actuel de l'île me dit qu'en une seule année, on a fait *cinq cents louis* avec l'huile des pêches aux marsouins.

Voici ce que m'a écrit une personne très-âgée et tout à fait digne de foi :

En l'année 1802, les pêches aux marsouins ne se vendaient presque plus, parce qu'on ne voyait plus de marsouin autour de l'île. Il semblait qu'ils s'étaient retirés ailleurs. A cette époque, on ne tendait plus guère que les deux pêches de terre et celle du large.

Plusieurs associés de ces deux pêches avaient acheté des terres et, n'ayant pas les moyens de les payer, ils s'avisèrent de tendre la *pêche supérieure* qui avait été abandonnée depuis un an ou deux. C'était dans le printemps de 1802. Au mois de mai, ils eurent le bonheur de prendre *treize gros marsouins*, ce qui les encouragea beaucoup.

Mais, après cette bonne chance, survint une *faillite* jusqu'à la Saint-Pierre. A cette époque, on vit une telle quantité de harengs que les eaux du fleuve en étaient épaissies. Il y en avait tant que, avec les rames, on les faisait sortir de l'eau pour les jeter dans les chaloupes.

Soupponnant que cette quantité de harengs attirerait le marsouin dans les pêches, les associés se mirent à soigner leur pêche, à laquelle ils ne faisaient plus attention depuis la fin de mai. Un matin donc, à la pointe du jour, alors qu'il faisait encore *brun*, quatre bateaux furent visiter la *pêche supérieure*. En y arrivant, ils trouvèrent qu'elle était littéralement pleine de marsouins.

Malheureusement pour les associés, la mer ne baissait presque pas, parce que c'était dans la petite mer. S'apercevant qu'elle devait bientôt remonter, ils se jetèrent à travers les marsouins pour les darder. Mais ils avaient à peine commencé, qu'il s'éleva tout à coup un vent de nord-est qui, en quelques minutes, devint une tempête furieuse. La mer n'ayant presque pas baissé, comme je viens de le dire, les lames se soulevèrent d'une manière effrayante. Il fallut laisser là cette abondante pêche et, malgré qu'on n'en voulût, il était urgent que chacun pourvût à sa sûreté personnelle, et se hâta de gagner le rivage, avant que l'eau, devenue plus profonde, donnât à la tempête le temps de soulever de plus grosses lames, contre lesquelles les lourds canots dont on se servait alors n'auraient pas été capables de se défendre. Le colonel Dufour, qui gouvernait un des bateaux, voyant passer un marsouin près de lui, lui sépara la tête du corps par un coup de dard, mais on ne put le saisir. Il fallut donc tout laisser là. Et ce ne fut qu'après un travail et des fatigues extraordinaires que les quatre bateaux purent revenir au rivage.

Aucun homme n'avait péri, mais pas un seul de cette immense quantité de marsouins ne fut sauvé. D'après l'estimation des hommes qui se trouvaient dans les bateaux, il y avait certainement plusieurs centaines de marsouins dans la pêche.

Malgré ce grand coup manqué, les associés de cette pêche prirent, dans ce même été, au-delà de deux cents marsouins.

Un des pêcheurs de l'île, homme d'une grande respectabilité, aujourd'hui âgé de 88 ans, Bonaventure Mailloux, m'a raconté le fait suivant : j'ai malheureusement oublié l'année où il s'est passé.

Deux gros poissons, armés de dards tranchants, ennemis redoutables des marsouins dont ils tranchent le lard avec cet arme †, étaient venus auprès de l'île-aux-Coudes et avaient fait une guerre redoutable aux marsouins qui, éperdus et fuyants, s'étaient réunis ensemble comme pour se protéger contre ces féroces poissons, que les habitants de l'île appellent *Miniques*. Ces marsouins s'étaient réfugiés dans la pêche, en nombre extraordinaire.

Bonaventure Mailloux et un autre des associés avaient été voir à leur pêche ; c'était dans les grandes marées. La pêche était à sec. Elle était complètement remplie de marsouins, qui, en se roulant, avaient renversé une grande partie des harts. Ils en tuèrent un nombre considé-

rabla. D'autres associés, auxquels ils avaient fait des signaux, se mirent en devoir de venir leur aider. Mais le temps qu'ils prirent pour traîner du rivage jusqu'à basse marée, leurs canots de bois, fit que lorsqu'ils arrivèrent à la pêche, la marée avait considérablement monté. Par malheur pour eux, avec la marée montante s'était élevée une vraie tempête de vent de l'est. Bonaventure Mailloux et son associé avaient embrochés, par dix et douze, une partie des marsouins qu'ils avaient tués. Et, pour ne pas se noyer, ils s'étaient hissés sur les harts. Personne ne pensa à essayer d'amener à terre quelques *brochetées* de ces marsouins ; c'eût été s'exposer à être submergé.

Les canots eurent mille et mille peines à gagner le rivage, et tous ces marsouins furent perdus pour les associés. Deux seulement, dont l'un avait le ventre ouvert et l'autre était attaché au pied d'une hart, restèrent dans la pêche. Des brochetées de ces marsouins furent trouvées à la Rivière-Ouelle et ailleurs.

On a beaucoup exagéré la valeur, en argent, que peut donner un marsouin, même dans le temps du printemps où il est très-gras. Suivant les témoignages des pêcheurs de l'île-aux-Coudres, qui doivent le savoir, on évalue les marsouins à *quarante piastres*, les uns dans les autres.

La couleur des marsouins varie avec leur âge. A leur naissance ils sont *bleus* ; on les nomme *des bleus*. A leur seconde année, ils ont encore conservé, en partie, cette dernière couleur ; on les appelle *des blancheons*. A leur troisième année et plus tard, ils sont complètement *blancs* et ils portent le nom de *blancs*. La longueur d'un marsouin, à sa naissance, est de cinq à six pieds de long. Parvenus à leur grosseur, ils ont de seize à dix-huit pieds et rarement vingt †.

† Voici une exception à cette règle fort remarquable. Vers l'année 1851, les associés de la seule pêche qui se tendait à cette époque, au nombre de trente-quatre, avaient acheté des messieurs du Séminaire de Québec, pour la somme de £110 ou \$440, toutes les battures à la tête de l'île-aux-Coudres. L'année suivante, 1852, ils prirent dans leur pêche cent *vingt-deux* marsouins d'une longueur extraordinaire et telle qu'on n'en avait jamais pris de semblables. Ces marsouins avaient de 20 à 22 pieds

† Les gens de l'île doivent se rappeler d'avoir trouvé au rivage des *grillades* de marsouins à cette époque.

Tant que les jeunes marsouins ne sont pas assez forts pour suivre leurs mères (qui n'ont ordinairement qu'un seul petit à la fois), et surtout pendant les grands vents, ils se placent sur leur dos. Mais comment peuvent-ils se tenir sur cet épiderme uni comme la glace d'un miroir et glissant comme la côte de la basse-ville de Québec, l'hiver, dans un temps de verglas ? Je ne le comprends pas.

Depuis un certain nombre d'années, le marsouin ne fréquente plus les abords de l'île-aux-Coudres comme autrefois, soit par la raison qu'il diminue en nombre, soit, comme le pensent les pêcheurs, par l'effet du bruit que font les bateaux à vapeur qui passent plusieurs fois, chaque semaine, par le chenal entre le nord et l'île que fréquente ce poisson †.

Dans la seule pêche aux marsouins que l'on tend aujourd'hui, il y a trente-quatre grandes parts, dont quelques-unes sont divisées entre plusieurs. Cette pêche est tendue sur les battures, à la tête de l'île. Chacune de ces parts, partagées ou non, doit fournir cent vingt harts ou perches de 15 à 20 pieds de longueur, ce qui oblige à détruire 4,000 jeunes arbres, chaque année, dans les bois de l'île, que la prudence demande de ménager, afin de ne point manquer de bois. Déjà un certain nombre des associés, n'ayant pas assez de bois sur leurs terres pour fournir ces perches, sont obligés d'en aller chercher sur les terres du nord de l'île et de les payer. Ces perches doivent être renouvelées chaque année, par la raison qu'il n'y a pas moyen de les arracher après la saison de la pêche, qui ne dure jamais plus tard que le commencement du mois d'octobre.

On tend cette pêche aux marsouins bien de bonne heure le printemps, et aussitôt qu'il n'y a plus de danger pour le passage des glaces. C'est pendant les grandes ma-

de longueur, m'a assuré le sieur Ulric Bouchard, encore vivant. Ces marsouins, extrêmement gros, donnèrent de l'huile en telle abondance, que les associés en firent assez d'argent pour payer le montant de leur achat, et eurent encore beaucoup plus d'huile qu'il ne leur en fallait pour leur provision.

† Depuis 1876 jusqu'à cette année, 1878, les habitants de l'île ont recommencé à reprendre du marsouin.

rées du mois d'avril, et lorsque les battures sont asséchées, qu'on tend, en se servant de bateaux que l'on attache deux par deux pour transporter les perches. Autrefois, et quelquefois encore aujourd'hui, les tendeurs sont obligés de se jeter dans l'eau froide pour tendre cette pêche.

Un des associés, demeurant sur le cap, est chargé de veiller sur la pêche, par le moyen d'une longue-vue. C'est lui qui doit avertir les autres associés quand des marsouins sont entrés dans la pêche.

Les marsouins, tués dans la pêche, sont amenés, à la marée montante, au rivage de l'islette, où est la maison des pêcheurs. On enlève le lard du marsouin avec la peau que l'on sépare elle-même de la graisse, avant de partager ces graisses entre les associés, qui en tirent partie en les faisant fondre chez eux ou dans la maison commune. Les peaux sont vendues et les associés partagent le produit de la vente.

On laisse sur le rivage les carcasses des marsouins, qui sont charnues et renferment beaucoup d'huile. Les tendeurs feraient bien de les couper par parties et de les mettre sur les terres sablonneuses. Ce serait un très-bon engrais.

CHAPITRE HUITIÈME

MANIÈRE DE TENDRE LES PÊCHES AUX MARSOUINS.—MANIÈRE DE TUER LE MARSOUIN DANS LA PÊCHE

La manière de tendre une pêche aux marsouins sur les battures de l'île-aux-Coudres exige beaucoup de soin et de précaution, si on ne veut pas faire des frais considérables. Pour avoir changé la forme de la pêche, ou l'avoir changée de place, il est arrivé qu'on n'a pu réussir à retenir le marsouin ou l'empêcher de sortir.

Il faut, avant tout, tenir compte de la course des courants et des sinuosités des battures de manière à placer la pêche pour qu'elle puisse être protégée par ces battures, surtout du côté de la partie Est vers laquelle se dirige la marée baissante. Car c'est vers cette partie qu'est entraîné le marsouin par l'action de la marée, et c'est aussi à cet endroit qu'il devra faire des efforts pour s'échapper de la pêche.

Le bas de la pêche se termine en la forme d'un cercle, et les harts ou perches doivent y être plantées plus près les unes des autres que dans les ailes ou long-côtés, où le marsouin n'a jamais l'idée d'essayer de passer, parce que le courant de baissant l'entraîne vers la partie de la pêche qui est située à l'est.

Le *raccroc*, ou la partie nord-ouest du haut de la pêche, est fait en forme de c, dont la pointe du nord se termine par un passage laissé libre pour l'entrée du marsouin dans la pêche. C'est la partie la plus importante. Dans le rond, que doit former le fond de ce *raccroc*, les harts ou perches doivent être plantées assez proches les unes des autres, à peu près comme celles du fond de la partie Est de la pêche. La pointe de ce *raccroc* ne doit être ni trop formée ni trop ouverte, car c'est elle que dépend, en grande partie du moins, le succès de la pêche. On sait, à l'Île-aux-Coudres, que, pour n'avoir pas fait attention à en bien diriger la pointe, on n'a pu réussir à retenir les marsouins. Des pêcheurs, entendus dans le métier, m'ont assuré que la raison pour laquelle on n'avait pu retenir dans la pêche, pendant l'été de 1870, aucun des marsouins qui y étaient entrés, était uniquement la mauvaise direction de la pointe du *raccroc*.

Les harts qui forment l'enceinte de la pêche sont solidement enfoncées dans une espèce de glaise qui les retient fortement. On ne les arrache point l'automne. L'action des glaces, pendant l'hiver, les casse au-dessus du sol, de manière qu'il est assez facile, au printemps, de reconnaître l'enceinte qu'occupait la pêche, afin de la tendre à la même place ; ce qui est d'une importance majeure pour le succès des *tendeurs*.

Dans le but de s'épargner, je pense, la fatigue de lutter contre le courant des eaux du fleuve, le marsouin suit le sens où se dirige la marée. Il monte le fleuve ou il le descend avec le courant, à moins qu'il ne soit effrayé ou qu'il ne rencontre un obstacle qui l'oblige à aller contre le fil de l'eau.

La pêche doit être tendue de manière que le marsouin puisse en prendre l'entrée lorsque la marée baisse. Sur les battures, où la pêche est tendue, la course de l'eau

est d'une très-grande rapidité, surtout dans les grandes marées. Le courant de baissant, venant des battures qui se trouvent au sud-ouest de la pêche, a son cours vers l'entrée de la pêche. En le suivant, le marsouin est amené vers cette entrée d'où part une aile ou queue qui l'empêche d'aller plus vers le nord, où se trouve un petit chenal qui lui ferait éviter de passer sur les battures et dans l'entrée de la pêche, si cette queue ne lui en barrait pas le chemin. Une fois engagé dans l'entrée, il se trouve entre deux rangées de harts qui l'obligent d'en suivre l'ouverture, dont la largeur est de *sept arpent*. Il se tient éloigné des perches que le courant agite avec une grande violence ; il descend jusqu'au bas de la pêche où il trouve un rond qu'il parcourt jusqu'à la rencontre des autres harts qui forment l'aile ou le long-pan du sud de la pêche, qu'il remonte contre le courant jusqu'au rond du *raccroc* dont la pointe recourbée en dedans le rejette vers le fond de la pêche, pour lui faire recommencer la même course. Égaré et effrayé par ces perches qui lui barrent le chemin, il continue de tourner dans la pêche, en se tenant toujours loin des harts dont l'agitation et le bruit l'épouvantent.

Pendant qu'il cherche ainsi une issue pour s'échapper de sa prison, la marée baissante diminue la profondeur de l'eau jusqu'au point que, dans les grandes mers, le marsouin reste à sec au milieu de la pêche.

Tant qu'il y a une profondeur d'eau considérable dans la pêche, il continue d'apparaître de temps en temps à la surface de l'eau, comme lorsqu'il est libre. Mais c'est un fait remarquable que, du moment que l'eau a diminué et qu'il craint de n'en avoir bientôt pas assez pour naviguer, on ne le voit plus, apparaître à la surface. On dirait qu'il a le pressentiment de la dangereuse position où il se trouve. Il semble craindre d'être aperçu de quelqu'un qui pourrait profiter de la détresse où il se voit pour lui donner la mort. Mais l'eau diminuant toujours de profondeur, et lorsque le marsouin n'en a plus que juste ce qu'il lui faut pour se mouvoir, s'il y en a plusieurs dans la pêche, on les voit se rapprocher les uns des

autres, par un instinct de conservation, afin de se protéger mutuellement. Ce qui indique qu'ils ne se réunissent pas ainsi uniquement pour mourir ensemble, mais bien pour se protéger, c'est que les marsouins étant absolument inoffensifs avec leurs têtes, et ne pouvant se défendre que par le moyen des coups que porte leur redoutable queue, ils se placent nez à nez, tête à tête, et, quand il y en a un grand nombre, ils forment un grand rond avec leurs queues. Alors il n'est pas facile de les tuer, parce qu'il y a un danger réel de passer au milieu d'eux pour aller les frapper près de la tête, le seul droit de leur corps où l'on peut facilement leur donner la mort. Un coup de leur redoutable queue peut tuer un homme, ou du moins le renverser par terre, le priver de connaissance ou lui casser les membres.

A la fin du baissant des grandes marées, les marsouins restent à sec sur le sable des battures. Dans ces circonstances, on les tue aisément en s'approchant d'eux du côté de la tête, que l'on peut placer entre ses jambes, pour enfoncer un dard à la jonction du cou avec le crâne. Ce coup leur donne une mort instantanée. Dans les petites marées, c'est une dure besogne que de tuer les marsouins, parce qu'alors il reste quatre et cinq pieds de profondeur d'eau dans la pêche et que les marsouins en ont plus qu'il ne leur en faut pour flotter et courir avec une vitesse et une agilité surprenantes. Voici de quelle manière on leur fait alors la chasse.

On sait qu'un des associés est spécialement chargé de veiller sur la pêche et que, par le moyen d'une longuevue, il a soin de regarder souvent pour voir si quelque marsouin n'y serait point entré, surtout au commencement de la marée baissante. En a-t-il aperçu quelqu'un, il jette un cri qui se répète de voisin à voisin, et bientôt un nombre suffisant de pêcheurs sont avertis qu'il y a du marsouin dans la pêche. A cette nouvelle, une grande excitation s'empare de tous ceux qui sont avertis. Laisant toute occupation, chacun se hâte de se rendre au rivage; on se saisit des bateaux qui sont à l'usage de la pêche et, à force de rames, on s'empresse d'aller se placer à l'entrée de la pêche, en attendant

que la marée ait assez baissé pour qu'on se lance à la poursuite du marsouin. En aperçoit-on quelqu'un qui semble approcher de cette entrée pour trouver le moyen de s'échapper, on pousse des cris, on frappe avec les rames sur le bord des bateaux, on jette des pierres dans l'eau pour lui faire rebrousser chemin et le renvoyer dans le fond de la pêche.

A ce bruit, le marsouin, dont le sens de l'ouïe est extrêmement délicat, s'agite, va et vient, court tout éperdu dans l'enceinte de la pêche. Il a l'assurance du danger imminent qui le menace, et cherche à trouver une issue pour fuir au loin dans les profondeurs des eaux. Mais de tous les côtés à la fois, il aperçoit une barrière de harts qui s'agitent avec violence sous l'action du courant; ce qui l'effraye et l'empêche d'approcher †.

Lorsque la marée a suffisamment baissé ou qu'elle est rendue au point qu'elle a peu de temps à baisser, on laisse un bateau dans l'entrée de la pêche, afin de continuer le bruit et empêcher le marsouin de sortir, puis tous les autres bateaux s'avancent, en silence, afin de découvrir où se sont réunis les marsouins. Tous les hommes du même bateau ont des dards fixés solidement à une des extrémités d'un fort bâton de bois dur. Le plus habile d'entre eux se place en avant du bateau, ayant à la main une lance munie de deux oreilles qui doivent s'ouvrir dès qu'elles seront entrées dans les chairs du marsouin, pour l'empêcher d'en sortir. A ces lances est attachée une forte amarre qui reste fixée après que le lanceur a frappé son coup. Cette amarre est attachée au bateau par son extrémité.

† Quoique les harts de l'enceinte de la pêche soient placées les unes des autres à une distance qui fait un espace assez large pour que le marsouin puisse y passer aisément, il est presque inouï qu'il se soit échappé par ces ouvertures, en y passant la tête. Il s'échappe cependant quelquefois, quand il est pressé de trop près et surtout lorsqu'il est blessé, mais en se roulant contre les harts qu'il vient à bout de renverser. Il est jeté ainsi en dehors de la pêche, d'où il ne réussit pas toujours à gagner les eaux profondes, lorsque la marée a beaucoup de baissant. En dehors de la pêche et surtout en dehors du bas, il rencontre de hautes battures qui lui barrent le chemin, où il s'échoue et s'y fait tuer.

Du moment qu'on a découvert l'endroit de la pêche où se tiennent les marsouins, on s'arrête, afin d'attendre le point favorable de la marée pour leur déclarer la guerre, en leur livrant une chasse qui offre un spectacle vraiment amusant.

Si la marée doit baisser suffisamment pour qu'on puisse se jeter à l'eau afin de darder le marsouin, on attend, avec impatience, qu'on puisse se jeter en dehors des bateaux. Au milieu d'une *poudrière* d'eau que les marsouins lancent en l'air avec leurs queues, on frappe, on crie, on court, avec un tumulte indescriptible. Bientôt, des larges et profondes blessures faites aux marsouins avec les dards dont chacun joue à qui mieux mieux, jaillit un sang noir et abondant qui rougit toutes les eaux de la pêche. Mais qu'on ne s'imagine pas qu'une seule blessure soit capable d'arrêter le marsouin. Frappé par plusieurs coups de dards, et quoiqu'ayant perdu une grande quantité de sang, il fuit toujours, éperdu et rapide, jusqu'au moment où, à bout de sang et de forces, il s'arrête pour mourir.

À cet instant, les tueurs, rassasiés de carnage et de sang, et épuisés par leurs courses et leurs efforts, respirent un peu. Puis, si la profondeur de l'eau le permet, ils réunissent leurs morts pour les enfiler dans une amarre, et, avec l'aide de la marée montante, ils les traînent en arrière de leurs bateaux jusqu'à l'endroit du rivage où se trouve la maison de la pêche. C'est pendant ce trajet, qui se fait assez lentement, que chacun raconte ses victoires et les coups vigoureux que son bras nerveux a portés sur chacun des marsouins qui est venu à la portée de son bras. Car, là comme à la guerre contre des hommes, chacun aime à conter ses exploits, son adresse, son courage, sa force musculaire, et le nombre de victimes qui ont succombé sous ses coups.

Si, au contraire, la marée ne doit pas suffisamment baisser pour qu'on puisse se jeter à l'eau et tuer le marsouin avec les dards, la chasse doit se faire avec les bateaux, et c'est alors qu'elle devient difficile, mais intéressante au suprême degré.

Au signal donné, les rameurs se courbent sur leurs rames et se mettent à la poursuite des marsouins, qui, ayant suffisamment de l'eau pour flotter, fuient dans

toutes les directions pour éviter la mort. Les lanceurs, placés à l'avant des embarcations, les regards fixés sur l'eau pour apercevoir les fuyards, ont le bras levé et armé de la redoutable lance. Un marsouin vient-il à passer à la portée voulue, le lanceur la lui envoie de toute la vigueur de son bras. A-t-il eu le bonheur de la bien diriger, elle va s'enfoncer dans les chairs du marsouin qui, en la recevant, fait voler avec sa queue une colonne d'eau. Si la lance est solidement enfoncée, les rameurs retirent leurs rames de l'eau pour ne plus s'en servir que pour garantir le bateau de chavirer quand, avec la rapidité de l'éclair, le marsouin change de route : alors, par le moyen de la corde dont un des bouts est attaché à la lance et l'autre au bateau, le marsouin se voit chargé de conduire la barque. C'est une dure tâche, mais, malgré la blessure profonde qui lui a été faite, malgré les bouillons de sang qui sortent de sa blessure, malgré la pesanteur du bateau chargé de quatre à cinq hommes, malgré les terreurs dont il est saisi, le marsouin s'élance en avant avec sa lourde charge †. Dans cette traînée rapide et dangereuse, les pêcheurs recommencent leurs cris et leur tapage, pour troubler et effrayer le traîneur du bateau. Si le marsouin a été lancé dans le bas de la pêche, ce qui est presque toujours le cas, il dirige sa course vers l'entrée, contre la violence du courant qu'il refoule avec une rapidité incroyable. Parvenu au racroc, il y rencontre les harts ou le bateau resté dans l'entrée, et est obligé de rebrousser chemin pour regagner le fond de la pêche avec une rapidité quatre fois plus grande, aidé qu'il est par le courant.

Rendu au bas de la pêche—les hommes qui se font traîner dans le bateau ont cessé leur tapage, afin de ne point forcer le marsouin de franchir l'enceinte des perches—il reprend sa course vers le haut de la pêche, et il ne parvient qu'assez rarement à s'y rendre, épuisé qu'il est par les efforts qu'il a faits pour traîner son fardeau et par le sang qui s'est échappé de sa blessure. Alors, par le moyen de la corde, on l'ap-

† On lance toujours le marsouin lorsqu'il vient à la rencontre du bateau, et jamais quand il fuit, pour ne pas s'exposer aux redoutables coups de sa queue.

proche du bateau pour lui arracher le reste de vie qu'il conserve encore, en le perçant avec les dards.

Imaginez, maintenant, qu'il y a quatre, six, huit bateaux attelés ainsi sur quatre, six, huit marsouins, et qu'ils sont traînés dans toutes les directions possibles. Figurez-vous le déluge d'eau que lance la queue de ces marsouins de manière à faire un orage, retombant dans les bateaux et sur les pêcheurs. Imaginez le tumulte d'une scène où les hommes crient, où les marsouins lancent de l'eau dans les airs, où les bateaux fuient dans toutes les directions avec la rapidité de l'éclair, où les eaux sont bouleversées et entrent de toute part dans les bateaux. Voyez tous ces hommes trempés d'eau salée jusqu'aux os ; se penchant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour empêcher leurs embarcations d'être renversées par les virements subits et rapides de la course des marsouins. Voyez encore ces pauvres et malheureux poissons qui tantôt s'enfoncent, tantôt paraissent à la surface de l'eau en laissant échapper de leurs larges et profondes blessures des torrents d'un sang bouillonnant ; regardez-les, allant, revenant, se croisant, se choquant dans leur rencontre soudaine et imprévue ; les uns suivant le fil du courant afin de se débarrasser du fardeau qu'ils traînent, et dont ils ne peuvent se séparer ; les autres remontant péniblement contre le courant avec des efforts qui les exténuent encore plus sûrement ; et puis, las, fatigués, épuisés de sang, de force et de vigueur, succombant sous les coups redoublés des pêcheurs qui achèvent, par de nouvelles blessures, de faire couler le sang qui restait encore dans les veines de ces pauvres victimes, et vous aurez une idée de la scène qui a lieu sur les battures de l'Île-aux-Coudres chaque fois que des marsouins viennent se constituer prisonniers dans l'enceinte de la pêche.

CHAPITRE NEUVIEME

LES CLOCHES DE LA CHAPELLE ET DE L'ÉGLISE DE L'ÎLE-AUX-COUDRES †

Dans les campagnes, beaucoup plus que dans les villes, on aime à entendre la

† On aimera peut-être à connaître les deux

cloche de sa paroisse. Toute petite ou insignifiante qu'elle soit, c'est toujours la cloche qui fait le plus d'impression sur le cœur, et dont le son rappelle les plus précieux souvenirs. C'est elle, c'est la cloche de notre paroisse qui a annoncé à nos parents et aux fidèles que nous venions d'entrer dans la société des enfants de la sainte Eglise catholique ; c'est elle qui nous a appelés à l'église pour être instruits des vérités de la foi et de la morale chrétienne ; c'est elle qui nous a convoqués dans la maison de Dieu, et qui a réuni les fidèles de notre paroisse au grand jour de notre première communion ; c'est elle qui, trois fois chaque jour, nous a avertis de saluer notre divine mère Marie, et de nous souvenir du bienfait de la Rédemption ; c'est elle qui nous a convoqués tant et tant de fois aux offices divins ; c'est elle qui s'est unie à nous pour pleurer la perte d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur, d'un ami, d'un bienfaiteur signalé, d'un vénérable supérieur, de tous ceux dont nous n'avons plus que le souvenir, etc.

La cloche de notre paroisse a un son que nous distinguons entre les sons de toutes les autres cloches, comme nous distinguons la voix d'un père, d'une mère, d'un ami, de celles de toutes les autres personnes. En voyageant, nous entendons le son de beaucoup de cloches, peut-être plus doux, plus fort, plus harmonieux que le son de la cloche de notre paroisse ; mais ces chants ne vont jamais à notre cœur, ne remuent jamais notre âme, ne nous rappellent jamais à Dieu, à nous-mêmes, au temps de notre jeune âge, aux doux ou amers souvenirs de notre existence, comme ceux de la cloche de notre paroisse. La cloche de notre paroisse a sa place dans notre âme, et elle la conserve sans partage tant que nous vivons.

En parlant de ma gentille petite Île-aux-Coudres, je n'ai pas cru devoir oublier de parler de ses cloches, que moi, comme tous ceux de ma paroisse qui sont venus avant et après moi, nous avons entendues, que nous avons aimées, et dont les notes

vers suivants qui expriment la destination d'une cloche :

*Laudo Deum verum, plebem voco, congrego cle-
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro. [rum,*

sont pour nous toujours belles, toujours aimables et toujours aimées.

Depuis l'époque des premiers établissements sur l'île-aux-Coudres, vers l'année 1720, jusqu'à celle de 1748, il n'y avait pas de cloche dans l'île, par la raison qu'il n'y avait point de chapelle, et que la sainte messe était dite dans les maisons de quelques particuliers.

Ce ne fut qu'à cette dernière époque de 1748 que fut construite la première chapelle sur l'île-aux-Coudres, par le premier curé de l'île, M. Charles Garrault. Les Révérends Pères Jésuites, dont, comme on le verra plus tard, plusieurs avaient desservi l'île, voulurent donner à ses habitants un souvenir de leur bienveillance, par le don d'une cloche du poids d'environ cinquante livres. Les fidèles de l'île-aux-Coudres eurent peu après une chapelle pour entendre les offices divins, avec la petite cloche pour les y convoquer. Cette petite cloche, je suis heureux de le dire, fut celle qui sonna le jour de mon baptême, que Dieu me fit la grâce de recevoir le 19 de février 1801. Il n'y eut que cette cloche jusqu'à l'époque de 1812, c'est-à-dire pendant la durée de soixante-quatre ans.

Dans l'automne de 1811, messire Pierre-Thomas Boudreault avait pris possession de la cure de l'île-aux-Coudres. Il crut, l'année suivante, 1812, faire plaisir à la petite cloche des Jésuites en lui associant une autre cloche, dont le prix, les frais de transport compris, était de £26.16.0. L'année suivante, 1813, il lui vint en la pensée de faire un carillon de trois cloches, et, pour mettre sa pensée à exécution, il en acheta une seconde, dont le prix, sur les comptes de la fabrique, est de £7.10.0. Je ne puis me rappeler quel effet avait ce carillon de cloches, qui, probablement, n'avaient pu être choisies de manière à s'accorder. Quoi qu'il en soit de l'harmonie qu'elles envoyaient aux oreilles des habitants de l'île, elles chantèrent ou sonnèrent ensemble pendant la durée d'une vingtaine d'années. Vers l'année 1830, trouvant peut-être que ces trois cloches ou ne s'accordaient pas, ou ne faisaient pas assez de bruit pour des hommes accoutumés au fracas de la mer, les habitants de l'île décidèrent d'en avoir un autre qui, avec les

trois déjà dans leur clocher, ferait le nombre de quatre cloches, ni plus ni moins. C'était, comme on le voit, un véritable luxe de cloches. Cette dernière pesait 180 livres environ. Arrivée à l'île, elle fut bénite puis montée dans la seconde lanterne du célèbre clocher bâti par Jacob Fortin, et puis on voulut faire de l'harmonie. Mais il arriva que toutes ces cloches, mises en branle, secouèrent tellement le clocher, qu'on s'aperçut qu'il fallait ou abandonner le carillon ou se résoudre à voir tomber le chef-d'œuvre de Jacob Fortin.

Ce ne fut cependant pas le seul mécompte qui résulta de cet amour d'entendre du son en plusieurs parties et par des voix différentes. Car il advint que cette dernière cloche fit entendre des sons si maussades, si criards, si aigres, si vilains; elle se mit dans un tel désaccord avec celles qui, déjà, étaient au clocher, que, pour ne pas rendre sourdes toutes les oreilles des habitants et des habitantes de l'île et ne pas faire aboyer, dans un infernal concert, tous les chiens un peu nerveux, il fallut la descendre du clocher et la reléguer dans le grenier de la sacristie, car sa seule vue pouvait donner des crispations de nerfs, par le souvenir du vacarme qu'elle avait fait dans le clocher.

Elle resta ainsi, dans une position fort peu honorable, jusqu'à l'époque où on l'a fit servir à une nouvelle chapelle qu'on venait de bâtir à Saint-Hilarion, démembrément de la paroisse des Eboulements. Ce ne fut pas comme une marque de mépris envers les nouveaux paroissiens de Saint-Hilarion qu'on se décida à la leur céder, mais parce qu'on espérait que, placée dans un autre clocher, ses sons deviendraient tolérables.

Sur la demande qu'en firent les *Saint-hilarioniens*, les fabriciens de l'île consentirent à la voir s'éloigner de leur sacristie, mais à la condition d'une indemnité, qu'ils fixèrent à la modique somme de vingt-quatre piastres. Cette somme fut généreusement fournie par les habitants de l'île-aux-Coudres, qui firent ainsi l'acquisition de cette cloche et la donnèrent à la chapelle de Saint-Hilarion, à laquelle déjà le vénérable père François Leclerc, habitant de l'île, avait donné cent louis en or.

J'aime à ajouter, et je le tiens de bonne

autorité, que depuis qu'elle est seule à chanter, elle s'accorde bien avec elle-même et que son chant est assez tolérable.

Malgré tous les désagréments qu'ils avaient éprouvés par l'achat de leur dernière cloche, les habitants de l'île ne crurent pas devoir se décourager pour si peu. Il leur fallait du bruit dans le clocher de leur église, comme ils en avaient sur leurs rivages ; et ils voulaient en avoir, coûte que coûte. Ils se décidèrent donc, encore une fois, de se procurer une autre cloche pour remplacer la mauvaise chanteuse. C'était en l'année 1848, juste cent ans depuis la construction de la première chapelle sur l'île, et depuis la première fois que le son d'une cloche s'était fait entendre aux oreilles des nouveaux habitants de la petite île.

Une cloche du poids d'environ deux cent quatre-vingt-huit livres fut donc achetée et transportée sur l'île ; c'était la quatrième depuis trente-six ans. Mais, comme chat échaudé craint l'eau froide, redoutant qu'en associant la nouvelle arrivée avec les trois qui déjà étaient au clocher, elle ne fit le même vacarme que la précédente, on ôta du clocher la petite de cinquante livres, donnée par les Jésuites †, et la plus petite des deux qu'avait achetées M. Boudreault. On les donna en à-compte du prix que coûtait le dernier achat.

Cette nouvelle arrivée, comme c'est la règle, fut bénite et hissée au clocher pour faire du bruit, en société avec la plus grosse achetée par M. Boudreault. On allait donc avoir un carillon à deux cloches après en avoir eu un à quatre cloches. Mais, hélas ! on fut étrangement trompé. Cette dernière n'eut pas sonné quelques semaines, qu'elle se cassa, et adieu le concert à deux cloches. Il fallut donc, quoiqu'à regret, la descendre du clocher, pour en vendre les débris à vil prix, parce que le métal dont elle était

† Il est vraiment regrettable qu'on ait cru devoir se défaire de cette cloche, qu'on eût dû garder, ce me semble, comme une relique. Il y avait cent ans qu'elle était au service de l'église de l'île-aux-Coudres. Elle avait sonné tant de baptêmes et de messes, qu'elle aurait dû avoir au moins le sort des vieux serviteurs que l'on garde à la maison jusqu'à leur mort, en souvenir des bons services qu'ils ont rendus à la famille.

composée était fort mauvais et presque de nulle valeur.

Il ne restait donc plus au clocher qu'une seule cloche ; elle venait de la célèbre fonderie de *Mears*. Une seule voix au clocher ! C'était un contraste bien douloureux pour ceux qui, pendant les offices divins, ont un si grand nombre de bonnes et belles voix qui roulent sous la voûte de leur belle petite église ! Aussi, après quinze ans d'attente, tous demandèrent à avoir au moins une seconde cloche, mais beaucoup plus grosse que celle qui était au clocher, et dont la faiblesse des sons n'était bonne qu'à endormir. M. le curé de l'île crut devoir céder aux désirs de ses paroissiens. En conséquence, il demanda à Québec une grosse cloche, qu'on lui envoya. On la disait originaire d'une fonderie française. Mais, encore cette fois, les habitants de l'île furent trompés. Elle ne faisait entendre que des sons sourds et très-désagréables. C'était uniquement une cloche pour sonner aux enterrements, et faire pleurer ceux même qui n'en avaient guère l'envie.

On ne savait trop que faire, lorsque j'arrivai sur l'île dans le but de me reposer un peu chez le bon et aimable curé, après une longue et fatigante tournée.

J'avais à peine posé le pied sur l'île, que j'entendis dire tant et tant de mal de la nouvelle cloche française, que, ne pouvant croire ce qu'on m'en disait, je me plaçai à une certaine distance et je chargeai quelqu'un de la sonner. Cette cloche n'avait pas encore eu l'honneur de monter au clocher. Elle ne m'avait pas envoyé ses tristes et lamentables sons pendant une minute, qu'il me fut évident qu'on ne l'avait pas calomniée.

Le dimanche arriva, tous les hommes étaient à l'église, selon la louable habitude des habitants de l'île. Une assemblée fut convoquée à la sacristie ; on m'y appela, et j'eus la charge importante d'être établi juge pour décider du sort de la nouvelle cloche. Pour ne pas perdre ma réputation d'homme équitable, je crus devoir préparer avec soin le jugement que j'allais rendre, en donnant des raisons de première qualité. Enfin j'abordai franchement le prononcé de mon jugement, qui condamnait la nouvelle arrivée à être ren-

voyée comme indigne de demeurer au milieu d'une population qui aime à entendre des voix fortes, belles, justes et sonores. J'eus l'assentiment de tous les intéressés.

En conclusion, je leur proposai de faire venir trois cloches de la célèbre fonderie de *Mears*, dont l'accord, comme celui des belles cloches de Québec, donnerait les notes *Fa, Sol, La*.

A part un ou deux, qui avaient perdu la clef de leur coffre-fort, tous furent d'avis d'avoir des cloches telles que je leur conseillais.

Les hommes de l'Île-aux-Coudres sont énergiques et, une fois décidés, ils marchent vite et ferme. On prit aussitôt la largeur de la lanterne du clocher, puis on décida de placer la plus petite cloche dans un *clocheton* qu'on devait élever sur la partie du comble de l'église située au-dessus du chœur.

Je m'étais chargé de commander les trois cloches à M. Hardy, marchand de Québec, et, dans le printemps de 1864, elles étaient arrivées d'Angleterre.

Une goélette, appartenant à Symphorien Lopoïnte, reçut la mission de les descendre à l'Île-aux-Coudres. Mais voilà que, pendant la descente, un accident des plus déplorables faillit jeter au fond du fleuve les trois belles petites cloches que l'on attendait avec tant d'impatience.

Arrivée à l'endroit des *caps* appelé les *Islets du Saull-au-Cochon* †, un coup de vent soudain fit chavirer l'embarcation.

Les trois hommes de l'équipage eurent la bonne fortune de pouvoir monter sur le flanc de la goélette, où ils auraient passé de fort mauvais quarts-d'heure, si, par une autre bonne fortune, une goélette du nord n'eût passé près d'eux et ne les eût recueillis à son bord. Le capitaine de cette goélette eut encore l'obligeance de les amener à l'Île-aux-Coudres, où ils jetèrent l'alarme au milieu de la population, en lui annonçant que les cloches attendues étaient en grand danger d'aller voir le fond de l'eau, si déjà elles n'y étaient pas.

A cette désolante nouvelle, on s'empressa de prendre deux chaloupes et de se

rendre au lieu du sinistre. Par une manœuvre habile, ces deux chaloupes se placèrent sous les mâts de la goélette, qui n'était que mollement couchée sur les eaux ; on réussit à la redresser ; puis on la vida ; enfin, on eut le bonheur d'en retirer les cloches et leurs accompagnements. Les deux chaloupes revinrent triomphantes à l'île avec leur précieux fardeau.

Ces trois cloches furent bénites le 21 de février 1864, par Messire Julien Rioux, alors curé de la petite rivière Saint-François-Xavier. Et, ce jour-là, il y eut une grande et solennelle fête à l'Île-aux-Coudres. Le sermon de circonstance fut fait par M. l'abbé Colfer, alors vicaire aux Eboulements.

Les sons argentins et l'harmonie que produisent ces trois belles cloches font la joie et la gloire des habitants. Quoique placées à l'extrémité ouest de leur île, elles sont assez fortes pour qu'on les entende sonner de toutes les maisons de la paroisse quand le temps est propice. L'église étant bâtie sur le bord du fleuve, dont les eaux s'approchent jusqu'à un demi-arpent, dans les grandes marées, le son de ces cloches se fait entendre à une très-grande distance sur le fleuve quand, à marée haute, le vent ne se mêle pas d'en troubler le calme. Rien n'est plus doux, plus suave, plus ravissant pour l'oreille que cette harmonie glissant sur les eaux paisibles d'un beau fleuve comme notre Saint-Laurent.

J'ai entendu cette harmonie, dans un beau jour, à une grande distance du rivage de l'île, et je ne me rappelle pas avoir rien entendu de si ravissant que les notes de ces cloches qui, ensemble, puis par deux, puis une par une, semblaient marcher sur les eaux pour venir jusqu'à moi. Et, après avoir épuisé leurs voix par leur course rapide, elles me semblaient descendre dans le grand fleuve comme pour se reposer ! Quel est celui qui, comme moi, ne s'est pas senti profondément ému par l'harmonie de trois belles cloches ?

La voix des cloches n'a rien de comparable ici-bas. La réunion des sons d'une bande d'instruments de musique n'est nullement comparable à celle de belles cloches. Les instruments de musique n'offrent qu'un son à l'oreille, c'est toujours le même, et il a le malheur de n'a-

† C'est le nom peu honorable qu'on leur a donné, et j'ai le malheur de n'être pas autorisé à leur en donner un plus poli.

voir pas de vibrations ; aussitôt qu'il s'est fait entendre, il s'éteint. Les cloches, au contraire, frappées avec plus ou moins de force, donnent des sons toujours différents. Et rien n'égalera jamais le bruit de leurs vibrations qui, se prolongeant et se renouvelant sans cesse, tant qu'elles sont en branle, forme comme un nuage d'harmonie qui ne disparaît que longtemps après qu'elles ont cessé de sonner. Et puis ce nuage se dissipe graduellement comme une légère vapeur que le vent disperse.

Les cloches ont la faculté de se mettre d'accord avec le sentiment qui domine en nous. Sommes nous dans le deuil par la mort de quelques personnes chéries, elles envoient des sons d'une incroyable mélancolie ; ce sont des glas funèbres qu'aucune voix humaine n'imitera jamais. Elles pleurent avec nous (*mortuos ploro*), et, recevant la douleur qui s'échappe de notre cœur, elles l'expriment au dehors par leurs sons plaintifs et pleins d'une indiscible mélancolie. Oh ! quelle est triste, qu'elle est plaintive l'harmonie des cloches qui pleurent sur un mort et sur sa dépouille mortelle, au moment qu'elle approche de la maison de Dieu !

Mais, par un changement dont on ne peut se rendre compte, voilà que leurs accords sont devenus joyeux, brillants, pleins d'une expression de bonheur, quand elles font entendre leurs concerts aux jours des grandes fêtes qui font naître l'espérance et la joie dans le cœur des enfants de la sainte Eglise. De même qu'en ces jours nous changeons nos habits de travail et de peine pour revêtir nos habits de fête, ainsi les cloches, qui le jour précédent avaient pleuré sur la tombe ouverte d'une personne bien-aimée, se sont transformées pour ne faire entendre que des sons joyeux, comme une harmonie céleste qui prépare les fidèles à jouir du bonheur de ces autres choses plus célestes qui se passent dans la maison de Dieu. Oh ! qu'elle est belle, noble, grande, divine, l'harmonie des cloches de Dieu ! Oh ! qu'elle entrait profondément dans nos jeunes cœurs d'écoliers, l'harmonie des incomparables cloches de la cathédrale de Québec, alors que, marchant en file, nous précédions vers l'antique cathédrale l'entrée de Mgr Plessis, qui venait monter au saint autel, afin d'y prier pour nous, pour

la bonne ville de Québec, pour tous ses nombreux enfants ! J'ai assisté, pendant ma vie de prêtre déjà bien longue, à de nombreuses processions se dirigeant vers une église, j'ai entendu les sons d'un grand nombre de cloches ; pourquoi ces processions et les sons de ces cloches n'ont-elles fait qu'augmenter mon admiration pour les cloches de Québec et pour les majestueuses entrées de cet incomparable évêque, Mgr. Plessis ? Car Mgr Plessis et les cloches de sa cathédrale étaient bien faits pour aller ensemble.

CHAPITRE DIXIEME

I

LA TERRE DE LA FABRIQUE DE L'ILE-AUX-COUDRES

Dominique Bonneau, dit Labécasse, concéda des messieurs du Séminaire de Québec, le 16e jour de mai 1730, la partie des terres qui est bornée à l'anse de l'Eglise. Suivant la tradition, l'endroit qui porte le nom de *Pointe-des-Sapins* fut réservé pour servir de terrain à la fabrique, quand une église serait bâtie sur l'île.

A la date du 22 janvier 1732, pendant que M. Lyon de Saint-Féréol était procureur du Séminaire de Québec, Dominique Bonneau, dit Labécasse, avait cédé au même Séminaire, sur la terre qu'il avait prise en concession, une étendue de terrain de *six arpents de front sur dix de profondeur*, dont les messieurs du Séminaire se réservaient le droit de disposer comme bon leur semblerait.

Ce terrain, dont ces messieurs n'avaient pas fait connaître la destination, demeura entre leurs mains pendant l'espace de seize ans.

Comme on le sait, l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi de France du 3 mars 1722, qui confirmait le règlement du Conseil Supérieur de Québec, fait le 20 septembre 1721, déterminait l'étendue d'un grand nombre de paroisses de la Nouvelle-France. J'aime à en reproduire ici ce qui a rapport à l'île-aux-Coudres, faisant partie à cette date de la paroisse de la Baie-Saint-Paul :

L'étendue de la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul, située au dit lieu, sera de celle du fief de la Rivière-du-Gouffre et des trois lieues de

front de la dite partie de la seigneurie de la Baie-Saint-Paul, qui est comprise dans cette paroisse, ensemble des profondeurs du dit fief et de la dite partie de seigneurie et l'*Ile-aux-Coudres*; le fief des Eboulements et celui de la Malbaie continueront à être desservis par voie de mission, par le curé de la Baie-Saint-Paul, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour y ériger une paroisse.

Les choses en étaient là lorsque, dans l'été de 1748, Mgr de Pontbriand jugea à propos d'envoyer M. Charles Mangue Garrault pour être le premier curé résidant sur l'*Ile-aux-Coudres*; la tradition lui donne ce titre. Ce fut à cette date que les messieurs du Séminaire de Québec firent, par contrat devant maître Lavoie, notaire, cession à l'église de l'*Ile-aux-Coudres* du terrain qui avait été distraitt de la terre de Dominique Bonneau, dit Labécasse, comme on le voit par une note de maître Crispin, notaire, du 18 octobre 1782, conservée dans les archives de la cure de l'*Ile-aux-Coudres*.

La fabrique de l'île n'eut pour garantie du terrain où était bâtie son église que cette note de M. le notaire Crispin, jusqu'à l'année 1827. Ce ne fut qu'à cette dernière époque que les messieurs du Séminaire de Québec donnèrent, par devant maître Louis Bernier, un *titre-nouvel*, qui est conservé dans les archives de la fabrique et qui porte la date du 3 août 1827. Le sieur Germain Demeulle, marguillier en exercice, représentait la fabrique.

Par la teneur de ce *titre-nouvel*, on voit que la terre de la fabrique est concédée aux mêmes conditions que les autres terres de la seigneurie de l'*Ile-aux-Coudres*, les seigneurs s'y réservant les mêmes droits et y imposant les mêmes charges. Je me hâte, cependant, de faire connaître que, malgré la teneur de ce *titre-nouvel*, les messieurs du Séminaire de Québec n'ont jamais exigé de cens et rentes de cette terre, et, qu'après l'abolition de la tenure seigneuriale, ils n'ont exigé, pour l'affranchir, aucune indemnité quelconque de la fabrique, et ne lui ont point vendu le foin des grèves qui se trouvaient comprises dans les limites de la largeur de cette terre.

Cette terre de la fabrique, dont une moitié environ se trouve sur la haute côte qui sert de rempart à l'île, et l'autre au

bas de cette côte, sur le bord du rivage, a toujours été et est encore à l'usage de M. le curé, qui n'a jamais payé aucune redevance à la fabrique.

Sans être d'une qualité supérieure, cette propriété est très-utile au curé, qui y trouve du pacage pour ses animaux et qui a l'avantage de pouvoir l'améliorer par la quantité de varech que la marée jette sur le rivage.

II

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU PRESBYTÈRE

En l'année 1771, comme nous le verrons plus tard, M. Jean-Jacques Berthiaume, second curé de l'*Ile-aux-Coudres*, fit bâtir la seconde chapelle de la paroisse, un peu à l'Est de la première, que M. Charles Garrault avait fait bâtir en 1748, comme nous l'avons vu plus haut. Après avoir donné à l'Homme-Dieu une demeure plus convenable que celle qu'il avait habitée jusque là, M. Berthiaume crut qu'il devait penser à construire un logement pour les curés qui desserviraient l'île. Jusqu'à cette époque, ils avaient été obligés de loger dans une maison, dont une partie était à l'usage des paroissiens.

Les frais pour la construction de la chapelle, qui était très-grande et plus que suffisante pour l'usage de la population, à cette époque, devaient avoir épuisé toutes les ressources. Cependant, M. Berthiaume se mit en frais de construire une autre bâtisse considérable dont les dimensions devaient être de 45 pieds sur 26. Mais les habitants ne savaient pas refuser leur curé, dont ils connaissaient le zèle, la capacité et le dévouement.

Qu'on fasse attention que le nombre des familles établies sur l'île n'excédait pas alors *trente-six*, et on n'aura que de l'admiration pour ce petit peuple si courageux et si dévoué à la gloire de Dieu, à l'honneur de la religion et au bien-être de son curé. Qu'on fasse encore attention au peu de terres en culture que devaient avoir des nouveaux colons, et à la gêne inévitable qu'éprouve toujours une population nouvelle sur des terres en bois debout, et on comprendra quels sacrifices durent faire les habitants

de l'Île-aux-Coudres pour bâtir en même temps une grande chapelle et un grand presbytère. Je dois cependant ajouter que le grand nombre de marsouins que l'on prenait alors dans les nombreuses pêches que l'on tendait sur les battures de l'île, devait être une des principales ressources d'où ils tiraient les moyens de subvenir à des dépenses bien au-delà des ressources d'une population commençante.

Quoi qu'il en soit, le presbytère fut bâti presque en même temps que la chapelle. Et, ce qui prouve que M. Berthiaume savait faire faire de bon et solide ouvrage, c'est qu'à la date de 1854, ce presbytère servait encore de logement aux curés de l'île. Il y avait alors au-delà de quatre-vingts ans que cette maison avait été bâtie.

Ce fut à cette époque que Mgr P.-F. Turgeon, archevêque de Québec, ordonna aux paroissiens de l'Île-aux-Coudres de bâtir un autre presbytère sur le même emplacement. Ce nouveau presbytère devait avoir 40 pieds de longueur sur 34 de largeur, mesure française, et devait être bâti en bois, pièce sur pièce.

L'année suivante, 1845, on se mit vaillamment à l'œuvre, et je dois dire que M. le curé actuel de l'île, M. l'abbé J.-B. Pelletier, ne fut pas celui qui contribua le moins à la construction de ce beau presbytère. Par une générosité qui mérite toute la reconnaissance des habitants de l'Île-aux-Coudres, il n'exigea d'eux que le bois de charpente, la pierre, la chaux et l'ouvrage du petit mur pour les fondations, et un mois de travail pour aider à la construction. Les habitants n'eurent point d'argent à fournir. La fabrique donna £50. Mais, pour sa part, monsieur le curé de l'île donna £278. Ce fut un ouvrier du nom de François Goulet, des Eboulements, qui fit les ouvrages de charpente et de menuiserie.

Ce presbytère est bien divisé ; l'ouvrage est très-bien fait, et, ce qui, au Canada, mérite d'être pris en considération, c'est qu'il est parfaitement bien clos contre le vent et le froid.

III

REDEVANCES QUE LES HABITANTS DE L'ÎLE-AUX-COUDRES SONT OBLIGÉS DE PAYER A LEUR CURÉ

L'Île-aux-Coudres n'a que soixante-onze terres, dont les propriétaires ne peuvent agrandir la partie destinée à la culture, comme on le fait généralement dans les autres paroisses, parce qu'il faut, sous peine de périr de froid pendant les hivers, conserver une assez grande étendue de sol en forêt pour se procurer du bois de chauffage. De là s'en suit que le curé de l'île ne peut avoir qu'un revenu très-insuffisant par la dime, ce qui a obligé d'établir un supplément.

J'aime à consigner ici le témoignage mérité que les habitants de l'Île-aux-Coudres se sont toujours fait et se font encore un devoir, je devrais dire un bonheur, d'acquitter avec la plus scrupuleuse fidélité ces redevances.

Les suppléments qu'ont toujours payés les habitants de l'Île-aux-Coudres remontent à un siècle. Il m'est doux de dire ici que les bons paroissiens de l'île que Dieu ne cesse pas de bénir, ne cessent non plus jamais de bien remplir leur devoir envers leurs pasteurs.

Malgré ma bonne volonté, je n'ai pu trouver l'époque où les paroissiens de l'île commencèrent à payer à leur curé la dime de patates et à se charger de l'entretien du chemin passant sur la terre de la fabrique. Ce que je puis assurer, c'est qu'à l'époque de 1814, les habitants de l'île payaient cette dime et étaient chargés de l'entretien de ce chemin, comme on le voit par une ordonnance de monseigneur Plessis, faite dans une de ses visites pastorales et conservée dans le livre des délibérations de la fabrique, et dont voici la copie :

Nous sommes convenus avec les habitants assemblés qu'ils continueraient de donner à leur curé, par manière de supplément, la dime de patates et d'huile de marsouins, et qu'ils continueraient de faire le chemin devant la terre occupée par ledit curé, enfin que ceux qui ont des perches sur leurs terres en amèneront douze et six piquets, chaque année, pour entretenir les clôtures de ladite terre, au moyen de quoi ils ne payeront point l'offrande du pain bénit, qui est d'un cerge ou de sa valeur.

Ce règlement, ou cette confirmation de

réglemens passés antérieurement, est porté sur le livre des délibérations à la date du 2 de juillet 1814, et signé de la main de monseigneur Plessis.

J'aime à faire connaître : 1o. que l'entretien du chemin, tracé le long de la terre du curé, entre la grève et le terrain renfermé par une clôture, passant presque partout sur un sol dur et solide, n'a jamais causé de grands travaux d'entretien ; 2o. que depuis une époque assez reculée, les habitants de l'île ne fournissent plus qu'une demi-corde de bois de chauffage, comme en font foi les lettres de mission données aux curés ; 3o. que les habitants de l'île, au lieu de donner les *douze perches et les six piquets*, dont il est parlé dans ce réglemant de 1814, ont la liberté de donner un *chelin* à leur curé, qui pourvoit comme il l'entend aux clôtures de la terre qu'il occupe ; 4o. enfin, que les autres redevances sont acquittées avec une fidélité fort remarquable.

Pour conclure ce petit paragraphe, je dirai, à la louange des habitants de l'Île-aux-Coudres, que tous les curés qui les ont desservis depuis que je suis prêtre, n'ont eu qu'une seule voix pour me dire qu'ils payaient la dîme avec une scrupuleuse fidélité et qu'il était inouï qu'un seul d'entre eux eût soustrait quoique ce fût sur les grains qu'il devait donner à son curé. Je prie instamment les habitants de mon Île-aux-Coudres de toujours en agir ainsi avec leurs curés, les assurant que celui qui fait tomber la pluie et luire le soleil pour réchauffer la terre et mûrir les moissons, ne manquera jamais de leur donner de quoi se nourrir et se vêtir, *selon leur état*.

V

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX MOULINS A FARINE SUR L'ÎLE-AUX-COUDRES

Nous savons déjà que les premières concessions régulières des terres de l'Île-aux-Coudres datent du commencement de juillet de l'année 1728.

Dans les premiers contrats de concession, on ne trouve aucune réserve pour des emplacements de moulin. La raison de ce fait, je pense, c'est qu'outre que les

seigneurs pouvaient toujours s'en procurer, il ne se trouvait sur l'île aucun pouvoir d'eau suffisant pour faire marcher un moulin que par intervalle. On ne pouvait bâtir que des moulins à vent, et pour connaître les endroits où il conviendrait d'en élever, il fallait attendre que les terres fussent suffisamment défrichées. Il en résulta que les habitants de l'Île-aux-Coudres furent, pendant un grand nombre d'années, sans pouvoir faire moudre leurs grains dans leur île. Quand ils voulaient avoir de la farine, ils étaient obligés de transporter leurs grains aux moulins de la Baie-Saint-Paul ou de la Petite-Rivière.

Vingt-quatre années se passèrent sans qu'il fût question de prendre les moyens de bâtir un moulin sur l'Île-aux-Coudres. Ce ne fut que le 18 de juillet 1752 que les messieurs du Séminaire de Québec acquirent un emplacement de François Tremblay, un des deux premiers censitaires du fief de l'Île-aux-Coudres. Cet emplacement se trouvait un peu au sud de l'extrémité ouest de la *Butte des chasseurs*, sur la partie de l'île qui porte le nom de *Pointe de l'Îlette*. Un autre terrain fut donné à François Tremblay, en échange de cet emplacement. Les choses en restèrent là ; car, à cette date, le moulin ne fut certainement pas bâti. Ce ne fut que dix ans plus tard, le 7 avril 1762, que les messieurs du Séminaire firent, avec les habitants de l'Île-aux-Coudres, certaines conventions pour bâtir un moulin à vent sur cet emplacement. Ce moulin fut commencé dans l'été de 1762, mais ne fut en opération, je crois, que dans l'année suivante, 1763.

Le premier qui fut chargé de ce moulin fut Joseph Laure, qui se noya en revenant de la Baie-Saint-Paul, le 15 avril 1775, comme nous le verrons plus tard. Le fils de sa femme en première noce, Pierre Boudreault, père de monsieur Pierre-Thomas Boudreault, ancien curé de l'île, le remplaça. Vers 1806, mon père, Amable Mailloux, prit la charge de ce moulin et la garda jusqu'au temps où il fut abandonné et démolit.

Ce moulin était, du reste, fort mal placé, parce qu'il ne pouvait marcher que par les vents d'ouest ou de sud-ouest, comme

je le ferai connaître plus tard. Il ne pouvait suffire aux besoins de la population, même de cette époque.

Aussi, à la date de 1773, un autre moulin était devenu absolument nécessaire. Ce fut en conséquence que, le 21 mai de cette année, les messieurs du Séminaire obtinrent un autre emplacement pour un second moulin à vent, sur une terre de cinq arpents qui appartenait à deux frères, Jean et Etienne Desbiens, habitants de la partie de l'île appelée la *Baleine*. Ce second moulin à vent fut bâti sur l'emplacement où on le voit encore aujourd'hui. Il appartient maintenant, je crois, à la famille de feu Joseph Lapointe. Ces deux moulins furent suffisants pour fournir la farine nécessaire à la consommation pendant un certain nombre d'années. Mais, chaque année, le défrichement des terres s'agrandissant, les récoltes donnaient un plus grand nombre de minots de grain, et la population se multipliait d'une manière merveilleuse. Avec l'augmentation de la population et l'accroissement du revenu des récoltes, augmentait aussi la nécessité de porter aux moulins un plus grand nombre de minots de grain. Parfois, les vents faisaient défaut et la farine devenait assez rare sur l'île. En été, il était possible d'aller faire moudre les grains au nord ; mais, en hiver, ce n'était pas une petite affaire. Aussi on se plaignait assez souvent, on murmurait tout haut.

Les insulaires croyaient fermement qu'il était possible de faire marcher un moulin à farine par les eaux qui coulaient sur l'île-aux-Coudres. Ils se décidèrent donc à présenter une requête au Séminaire pour lui demander de construire ou de leur permettre de construire un moulin à farine sur l'un de leurs cours d'eau. Leur requête porte la date du 15 janvier 1815.

Ils y exposent au Séminaire l'extrême misère où ils sont réduits par le manque de pain. Sur soixante habitants, il n'y en avait pas cinq qui avaient de la farine à la date de leur requête. Pour ne point mourir de faim, quelques-uns ont été obligés de traverser au nord pour s'en procurer, avec beaucoup de dangers pour leur vie.

Ils proposent de bâtir un moulin à

farine sur la *rivière Rouge* (celle qui se jette dans l'anse de l'Église). Ils pensent que cette rivière pourrait faire marcher un moulin toute l'année, si on trouvait le moyen de construire un canal pour faire couler les eaux de la *savanne*.

Ils s'offrent de contribuer gratuitement à la construction de ce moulin, autant qu'il leur sera possible.

Ils demandent un homme entendu, pour le printemps suivant, afin de visiter les lieux. Si le Séminaire croit que cet homme doit venir aux frais des requérants, ils lui offrent de le faire venir. Ils pensent que si on pouvait bâtir un moulin à eau, les deux moulins à vent deviendraient inutiles.

Si le Séminaire ne voulait pas consentir à prendre sur lui de bâtir ce moulin, avec les conditions d'assistance qu'ils y mettent, ils lui demandent de leur permettre d'en bâtir un eux-mêmes, et que quand il sera bâti, ils le remettront au Séminaire, qui leur donnera un meunier et fixera lui-même la rente payable pour y faire moudre leurs grains. Car, ajoutent-ils, il n'y a point de sacrifices qu'ils ne soient prêts à faire pour être délivrés de l'extrême misère où ils se trouvent et des privations qu'ils sont obligés de subir dans l'état où en sont les choses, ce qui vaut bien au-delà de toutes les dépenses qu'ils pourraient s'imposer pour bâtir ce moulin.

Les allégués de cette requête, comme on peut en juger, sont parfaitement raisonnables, et les offres de services des habitants pour aider à bâtir ce moulin sont on ne peut plus généreuses et libérales. Mais la question était de trouver un cours d'eau qui fût réellement suffisant pour faire marcher ce moulin pendant au moins la plus grande partie de l'année.

Monsieur Demers répondit à cette requête au nom du Séminaire, dont il était le procureur, par une lettre du 25 juillet de la même année.

Il dit aux signataires de la requête qu'accompagné d'un homme entendu, il avait visité les ruisseaux et rivières de l'île, et que les deux visiteurs sont d'opinion qu'on ne peut réunir assez d'eau pour faire marcher un moulin que peu de temps pendant l'année. Il rappelle aux signa-

Liens que le Séminaire avait fait beaucoup de dépenses, les années précédentes, pour réparer les deux moulins à vent de l'île. Il leur déclare que, pour ne pas laisser les habitants de l'île se passer de farine pendant les hivers où les vents sont rares, le Séminaire est prêt à permettre aux habitants de construire un moulin à leurs frais et dépens, à l'endroit qu'ils jugeront convenable, et que le Séminaire est disposé à passer un bail à tous ceux qui ont présenté la requête, pour la durée de quinze années. Pendant ces quinze ans, les constructeurs de ce moulin en devaient avoir les profits ; au bout de ce temps, le moulin reviendrait au Séminaire, qui y placerait un meunier, si cette entreprise était couronnée de succès. A la remise du moulin entre les mains du Séminaire, celui-ci ne s'obligeait qu'à rembourser le prix du terrain annexé à ce moulin, moyennant que ce terrain fût d'une grandeur convenable. Si, par la construction de ce troisième moulin, les meuniers des deux moulins à vent ne pouvaient payer leur modique redevance et faire quelque profit, le Séminaire devrait en fermer un des deux.

Monsieur Demers déclare que ce moulin serait mieux placé dans le ruisseau Rouge (au bas de l'île) qu'à la rivière Rouge ou à celle de la Marre. Il donne ensuite de très-sages avis pour la manière de faire les écluses et les dalles de ce moulin. Enfin, il donne les raisons qui ont engagé le Séminaire à ne bâtir sur l'île que des moulins à vent. Il déclare que, ayant fait examiner les cours d'eau, on a constaté qu'aucun n'en avait assez pour bâtir un moulin à eau, tel que les habitants de l'île en étaient convenus par un acte notarié.

Les habitants avaient donc obtenu ce qu'ils demandaient avec tant d'instance.

Croyant réaliser de gros profits, Germain Desgagné s'associa avec un nommé Turcotte pour bâtir le moulin. En conséquence, le 12 du mois d'août de la même année, il fit au Séminaire la demande d'un bail, en son nom et en celui de Turcotte. Dans sa demande, il était question de réunir le ruisseau de la Ferme avec la rivière Rouge, où, contre l'avis de monsieur Demers, il voulait bâtir ce moulin.

Les messieurs du Séminaire refusèrent de lui accorder ce bail, parce qu'il avait pour associé un homme qui n'avait pas signé la requête du 15 janvier et que le Séminaire s'était engagé à n'accorder un bail qu'aux seuls signataires de la requête. Quant à réunir le ruisseau de la Ferme à la rivière Rouge, il fallait couper la terre de Bonaventure Mailloux, ce que celui-ci refusa, donnant pour raison que son contrat de concession ne l'obligeait pas à subir cette servitude. Germain Desgagné, refusé par le Séminaire et par Bonaventure Mailloux, dut abandonner son projet. Cet échec refroidit un peu l'ardeur des habitants de l'île. Cependant, ils n'abandonnèrent pas leur dessein d'avoir un moulin à eau.

En 1824, une autre requête fut présentée au Séminaire, cette fois avec le nom d'un des habitants de l'île qui avait signé la requête du 15 janvier 1815. Le sieur Alexis Tremblay, sur la terre duquel coulait la célèbre rivière Rouge, s'engageait à bâtir un moulin à eau, aux conditions fixées par le Séminaire dans sa réponse à la requête du 15 janvier. Aux conditions précédentes, le Séminaire y ajoutait celle de réunir le ruisseau des Pruches (celui qui coule sur la terre du sieur Georges Harvey) à la rivière Rouge.

Cette permission obtenue, le sieur Alexis Tremblay se mit à l'œuvre, et, aidé de quelques amis, il réussit à bâtir ce moulin.

A l'époque où il fut bâti, on abandonna le moulin à vent de l'Îlette, le premier qui avait été construit sur l'île. Il n'y avait donc plus que le moulin à eau et celui de la Baleine.

Celui qui l'eut d'abord à bail fut un nommé Claude Bouchard. Il fut ensuite affermé à Elisée Mailloux, qui le garda pendant assez longtemps, et put faire assez de bénéfice pour se procurer une terre. Il fut enfin affermé à Pitre Gagnon et à son voisin, Joseph Lapointe, qui en furent les meuniers jusque vers l'année 1830.

Le moulin à eau tournait donc quand il y avait suffisamment de l'eau dans la rivière Rouge pour faire vider sa roue. Ce fut d'abord une merveille, tant bien ça allait. Mais bientôt cette merveille n'émerveilla plus personne, quand l'eau vint

à manquer, ce qui n'était guère merveilleux pour une rivière qui, à part les temps de la fonte des neiges et des grandes pluies de l'automne, fournissait à peine l'eau suffisante pour abreuver les animaux qui paageaient sur ses bords. On reconnut que ce moulin ne pourrait suffire aux besoins de l'île, et on crut faire une autre merveille lorsque, dans l'année 1830, on détruisit le moulin à vent de l'Îlette pour le rebâtir auprès du moulin à eau ; mais on ne fit qu'augmenter les difficultés.

Aussi, en 1834, les habitants de l'île présentèrent une requête aux messieurs du Séminaire pour les prier de bâtir un autre moulin à vent et d'y mettre deux moulanges. Ils avouaient, dans leur requête, qu'ils "étaient aussi mal qu'auparavant," malgré leur moulin à eau. Monsieur le grand-vicaire Demers avait donc raison, quand il disait qu'il n'existait sur l'île aucun pouvoir d'eau pour faire marcher un moulin. Les messieurs du Séminaire ne jugèrent pas devoir faire droit à cette requête : je ne puis, en justice, les blâmer, pour des raisons qu'il serait superflu de donner.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à l'époque où furent abolis les droits seigneuriaux. A cette date, les messieurs du Séminaire, qui, depuis plusieurs années, étaient rentrés en possession des deux seuls moulins de l'île, les vendirent au sieur Augustin Dufour pour la somme de *trois cents louis*.

Ce fut vers la même époque que les deux frères, Pierre et Paul Lapointe, rebâtirent un autre moulin à vent, à la Baieine, sur l'emplacement où avait existé le moulin de 1773.

Il y a donc maintenant sur l'île trois moulins à farine, et ces trois moulins ne peuvent pas toujours suffire aux besoins de ses habitants. Il arrive encore quelquefois qu'on est obligé d'aller à quelque un des moulins du nord pour se procurer de la farine, pendant la saison d'été †.

† J'apprends qu'on bâtit maintenant (été de 1871) un second moulin sur le *ruissseau Rouge*, au bas de l'île. Ce moulin sera le meilleur. Bientôt donc il y aura sur l'île-aux-Coudres quatre moulins à farine, dont deux par eau et deux par le vent.

VI

LE SIÈGE DE QUÉBEC EN 1759—COMMENT SE COMPORTEËRENT LES HABITANTS DE L'ÎLE-AUX-COUDRES AU PASSAGE DE LA FLOTTE ANGLAISE

Le journal de l'expédition anglaise sur le fleuve Saint-Laurent dit, à la date du dix-neuvième jour de juin :

Nous n'avions qu'une faible profondeur d'eau, 17 brasses environ ; et le 23, nous atteignîmes l'amiral Durell, qui, avec 7 vaisseaux de ligne et quelques frégates, protégeait la rivière vis-à-vis l'île-aux-Coudres. Cette île est dans une position agréable, son sol s'élève graduellement. Elle était bien peuplée avant notre apparition sur ses bords. Nous jetâmes l'ancre à environ une lieue au-dessus de cette île, et deux de nos chaloupes tentèrent d'y débarquer quelques-uns des nôtres, mais un parti de Canadiens et de sauvages les empêcha d'atteindre le rivage. Nos chaloupes furent forcées de retraiter.

Le même mémoire raconte plus loin l'expédition du capitaine Gorham, à la Baie-Saint-Paul, où il fut fort mal reçu par deux cents braves de cette paroisse, des Eboulements et de l'île-aux-Coudres.

Voici maintenant la tradition conservée dans la Baie-Saint-Paul :

Lorsque la flotte anglaise remonta le fleuve, elle mouilla à l'île-aux-Coudres, la veille de l'Ascension, et remplit les habitants d'une si grande frayeur, que la plupart des femmes de l'île allèrent se cacher dans les bois avec les familles de la Baie-Saint-Paul, qui ne s'élevaient pas alors à un cent. On sait, d'ailleurs, que le gouvernement français avait donné ordre de faire évacuer cette île, ainsi que celle d'Orléans. Les familles restèrent ainsi cachées jusqu'au commencement de septembre, avec M. le curé Chaumont. Les hommes seuls sortaient, le plus souvent la nuit, pour veiller à leurs travaux des champs et élever sur le rivage des fortifications qui servaient de remparts. On voit encore aujourd'hui ces fortifications qu'on appelle les *Canons*.

Le capitaine Gorham dit, dans son rapport, n'avoir eu qu'un seul homme tué, mais on assure que plusieurs eurent le même sort, et qu'on les jeta dans l'étang de la Chapelle, près duquel plusieurs coups de fusils furent échangés à l'endroit appelé la *pointe-d'Aulnes*.

Des deux Canadiens qui furent tués, l'un, Charles Demeule, de l'île-aux-Coudres, eut la chevelure levée, selon qu'il est mentionné dans son acte de sépulture. Il faut donc supposer qu'il y avait des sauvages dans le parti ennemi, car cet acte de barbarie n'est pas croyable autrement.

J'ajouterai aux traditions de la Baie-

Saint-Paul, celles qui se sont conservées sur l'Île-aux-Coudres.

La mort de Charles Demeule, tué par une balle anglaise, est un fait hors de doute. Non-seulement la tradition de l'Île-aux-Coudres en a conservé le souvenir, mais encore on voit, à la fin du recensement de 1792, une veuve Charles Demeule qui n'avait qu'un seul enfant au-dessous de quinze ans.

Toutes les familles, c'est-à-dire les femmes et les enfants, et un certain nombre d'hommes, traversèrent à la Baie-Saint-Paul à l'approche de la flotte anglaise, et la tradition de l'île rapporte que, dans la précipitation de leur embarquement dans les canots, et peut-être dans quelques chaloupes, on avait séparé plusieurs des jeunes enfants de leurs mères, et qu'il y eut une scène désolante de cris, de pleurs et de lamentations.

La tradition de l'île a encore conservé le souvenir des faits suivants : 1o. Plusieurs hommes étaient demeurés sur leur île et s'étaient cachés dans les bois, occupant alors une très-grande étendue de la surface de l'île ; 2o. Un certain nombre d'officiers anglais étant débarqués sur l'île, enfourchèrent des chevaux et eurent la fantaisie de vouloir faire une promenade autour du rivage, mais, arrivés vers le bas de l'île, comme ils passaient dans un chemin boisé, quelques Canadiens de l'endroit—peut-être les mêmes qui avaient empêché les chaloupes anglaises d'aborder au rivage—leur envoyèrent des coups de fusils qui tuèrent quelques chevaux, et ces messieurs, épouvantés à leur tour, prirent leurs jambes à leurs cous et se hâtèrent de regagner leurs vaisseaux.

Tout cet ensemble de faits prouve que les habitants de l'Île-aux-Coudres, ainsi que ceux de la Baie-Saint-Paul et des Éboulements, à cette époque, n'étaient certainement pas des poltrons ; qu'au besoin, ils pouvaient envoyer une balle et payer de leurs personnes ; qu'en particulier, les habitants de l'Île-aux-Coudres, tout en envoyant des hommes pour aller prendre le soin de leurs familles, traversées à la Baie-Saint-Paul, n'avaient pas abandonné leur île ; qu'ils surent empêcher les chaloupes anglaises d'aborder, et que ceux d'entre les officiers anglais qui s'étaient permis de

s'emparer de leurs chevaux pour se donner le plaisir de faire un tour de promenade durent se croire bien heureux de n'avoir pas reçu une balle dans la tête, et qu'on leur eût laissé l'usage de leurs jambes pour s'en retourner à leurs bâtiments.

CHAPITRE ONZIÈME

DES MISSIONNAIRES QUI ONT DESSERVÉ L'ÎLE-AUX-COUDRES AVANT L'ANNÉE 1748.

Dès l'établissement de l'Île-aux-Coudres, plusieurs prêtres réguliers ou séculiers durent y faire des missions ; mais il n'existe, dans les archives de la fabrique, aucun document quelconque qui en fasse mention. Les missionnaires qui y ont fait les baptêmes, les mariages et les sépultures en ont emporté les actes. Mais où se faisaient les enterrements ? car dans un espace de vingt-huit ans, quelques-unes des personnes habitant sur l'île ont dû y mourir. Je crois que les corps ont dû être enterrés dans l'un ou l'autre cimetière dont j'ai parlé plus haut, et où, à leur passage près de l'île, les Français inhumaient leurs morts. Suivant cette opinion, que je crois à peu près certaine, les propriétaires des terres où sont ces deux cimetières auraient un double motif de les respecter. Au reste, les registres, qui commencent à l'année 1741, font mention de plusieurs sépultures dont les fosses ont dû être faites dans les cimetières français.

Comme je viens de le dire, le premier registre ne commençant qu'à l'année 1741, il se trouve un intervalle de 21 ans (en supposant que Joseph Savard soit réellement venu s'établir sur l'île en 1720). En 1741, les colons formaient déjà plusieurs familles, comme on le voit par la date des contrats de concession. Il est probable que les curés de la Baie-Saint-Paul étaient aussi chargés de la desserte de l'Île-aux-Coudres, qui, suivant la division civile des paroisses, formait partie de la paroisse de la Baie-Saint-Paul, et devait être desservie par voie de mission.

Ce fut à la date du 24 août 1827 que l'autorité diocésaine émana un décret canonique pour ériger l'Île-aux-Coudres en paroisse, alors que Mgr Panet était évêque de Québec. Dans ce décret, l'autorité ec-

clésiastique ne regardait pas l'érection de 1722 comme suffisante pour les effets civils, puisqu'à la fin de son arrêt, elle "recommande positivement aux nouveaux paroissiens de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres de se pourvoir, pour les fins "civiles, auprès du gouverneur de la province de Québec."

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que, à la date de ce décret canonique, il y avait déjà quatre-vingt-dix ans que la population de l'Île-aux-Coudres possédait des registres autorisés par le pouvoir civil, ce qui semble au moins prouver que l'érection de 1722 avait été regardée comme suffisante pour les effets civils. Je remarque dans le décret de 1722, que le prêtre y faisant les fonctions ecclésiastiques est appelé *curé de la Baie-Saint-Paul*, et que l'Île-aux-Coudres faisait partie de cette cure, comme je l'ai déjà dit.

Le premier registre accordé à l'Île-aux-Coudres porte la date de l'année 1741. Le premier acte écrit sur ce registre est un acte de baptême, celui de Marie-Anne Tremblay. Ce baptême fut fait par M. Chaumont.

Depuis l'époque des premiers établissements sur l'Île-aux-Coudres, jusqu'à cette année de 1741, la tradition rapporte qu'elle fut presque exclusivement desservie par des Jésuites, ces infatigables ouvriers évangéliques auxquels le peuple canadien doit une si juste reconnaissance.

La tradition a également conservé le souvenir des faits suivants : 1o. Que des personnes intelligentes et bien instruites ondoyaient les enfants nouvellement nés et en danger de mort, dans l'absence des missionnaires ; 2o. Que les corps des défunts étaient inhumés dans le petit cimetière, près de la vieille croix, où avait été dite la messe en 1535 ; 3o. Que la messe, jusqu'à l'époque de 1748, était dite dans des maisons particulières, et notamment chez le père Perron, un des patriarches de l'île ; 4o. Que le vénérable Père Jean-Baptiste de la Brosse avait dit la sainte messe au bout de l'ilette, à l'ouest de l'île, à l'endroit où est plantée une grande croix en souvenir de cet événement ; 5o. Que c'était dans ces maisons particulières que les missionnaires administraient les sacrements, entendaient les confessions et

faisaient faire les pâques ; 6o. Qu'une huche, conservée comme une relique dans la famille Perron, avait, pendant un temps considérable, servi de table d'autel pour y célébrer les saints mystères.

À la date du 9 avril 1741, M. Louis Chaumont, qui signait : *Chaumont de la Jounnière †, curé de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul*, vint faire une visite à l'Île-aux-Coudres. C'est la première visite dont les registres fassent mention.

C'est ce M. Chaumont qui, comme je l'ai dit ailleurs, a prédit que la *rivière du Gouffre* joindrait celle des *Mares*, et que le *cap au Corbeau*, par l'effet d'un tremblement de terre qui secouerait les montagnes, en serait détaché et barrerait le canal *entre la terre de l'île et celle du nord*.

M. Chaumont était un de ces curés qui regardent leurs paroissiens comme leur famille, et leur parlait en conséquence. À cette époque, et même assez longtemps depuis, notre peuple avait le bon esprit de ne point se redresser d'orgueil et de ne point menacer de poursuivre devant les tribunaux civils le curé qui reprenait le vice et les scandaleux, connus publiquement comme tels. Les mœurs publiques n'y perdaient certainement pas. Le mal était condamné dans les assemblées de la famille paroissiale, les scandaleux et les hypocrites démasqués, et chaque membre de cette grande famille mis en demeure d'éviter la contagion et de n'en pas devenir la victime. À ce point de vue du bon sens chrétien, les avertissements d'un curé étaient aussi naturels que ceux d'un père de famille qui dit à ses enfants de ne pas aller dans une maison désignée, parce que les fièvres typhoïdes y sont.

La tradition a conservé le fait que voici : M. Chaumont avait appris, sur la fin d'une semaine, qu'un certain capitaine d'une goëlette, qui était un débauché, venait d'arriver à la Baie-Saint-Paul. À son prône du dimanche, il avertit sa paroisse que le capitaine X... étant arrivé dans la Baie-Saint-Paul, les pères et les mères devaient soigneusement veiller sur leurs enfants. Le capitaine, comme c'est assez la coutume chez les hommes de cette espèce, ne

† Et non : *De la Jannière*, comme écrit M. l'abbé Tanguay.

se trouvait pas dans l'église. Ayant appris l'avertissement du curé de la paroisse, il envoya son *second* en faire des plaintes à M. Chaumont, au moment où celui-ci allait commencer les vêpres. En terminant cet office, monsieur Chaumont rappela à la paroisse l'avertissement du matin et il ajouta : " Je vous prie de vous défier également de son *second*, parce qu'il est aussi dangereux que son capitaine." La chronique du temps nous apprend que les deux vagabonds se le tiennent pour dit, et que la population fut préservée de la contagion de leur immoralité.

M. Chaumont eut la desserte de l'Île aux-Coudres pendant sept années consécutives, comme en font foi les registres de l'Île. Il venait à l'île assez souvent pendant la saison de la navigation, mais il ne faisait que d'assez rares visites pendant l'hiver.

I

A la date du 16 juin 1748, arriva à l'Île-aux-Coudres M. Charles Garrault †. Jusqu'alors, il n'y avait pas eu de chapelle ou de lieu uniquement destiné à la célébration des divins offices. Cet état de choses ne pouvait plus être toléré du moment qu'arrivait dans l'île un prêtre qui devait y résider comme curé. M. Charles Garrault est, en effet, regardé par la tradition comme le premier curé de l'Île-aux-Coudres.

Le nouveau pasteur fit aisément comprendre à la population qu'il était temps d'avoir une chapelle pour y faire les offices divins. Les habitants de l'île en sentaient eux-mêmes la nécessité. Mais, comme il n'était pas possible de bâtir une chapelle sans avoir un terrain, M. C. Garrault obtint des messieurs du Séminaire de Québec un lopin de terre de *six arpents de front sur dix de profondeur*, qui devait être la terre de la fabrique. Ce terrain est le même que possède encore l'église.

Il fut donc résolu qu'on bâtirait une

petite chapelle, et, quoique ce fût au milieu de l'été, les habitants de l'Île-aux-Coudres se prêtèrent avec joie au désir de leur curé. Il se réunirent pour se procurer le bois nécessaire, et, dans l'automne suivant, une petite chapelle était bâtie, bénite, et on y célébrait les offices divins, à la grande joie de la population. Je n'ai pu savoir les dimensions de cette chapelle qui avait été érigée à environ soixante pieds au sud du presbytère actuel. On voit encore les pierres qui lui servirent de fondation. Elle ne devait pas avoir plus de vingt-cinq pieds de long. Quant à M. Garrault, il se retira, je pense, dans une maison qui devait servir de logement aux habitants, et qui a dû être bâtie vers cette époque.

La chapelle construite, il fallait une voix pour appeler les fidèles à la maison de la prière et aux offices divins. Les bons Pères Jésuites, qui avaient desservi l'île avant cette époque, procurèrent aux habitants une petite cloche d'environ 50 livres. C'est cette petite cloche dont j'ai parlé plus haut qui a sonné d'elle-même à la mort du vénérable Père de la Brosse †.

Dans un acte de mariage du 18 novembre 1748, monsieur Garrault prenait le titre de "missionnaire de la paroisse de Saint-François-Xavier et de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres." Suivant cette déclaration, que je n'ai pas l'envie de contester, il se trouvait obligé de desservir la Petite-Rivière Saint-François. Il arriva qu'une fois les habitants de l'île refusèrent de le traverser. M. Garrault porta, à ce qu'il paraît, des plaintes à l'évêque contre les gens de l'île, qui en furent punis de la manière suivante. Voici ce que je lis dans

† Quelques personnes que j'ai connues ont prétendu nier le fait de la sonnerie spontanée d'une cloche, à l'Île-aux-Coudres, lors de la mort du Père de la Brosse, arrivée en 1782, pour la raison qu'alors, il n'y avait pas de cloche sur la chapelle de l'île. Ces personnes sont dans l'erreur. Pour se détromper, qu'elles se donnent la peine de consulter les livres de compte de la fabrique, et elles y trouveront un *item* de dépenses pour le raccommodage de la monture de cette cloche, sous M. Compain, vers l'année 1775 ou 1776. Au reste, l'existence de cette cloche, donnée par les Jésuites en 1748, ne peut être contestée.

† Suivant la *liste chronologique*, imprimée à Québec en 1834, son nom était *Charles Manque Garrault St. Onge*. Il avait été ordonné prêtre le 28 de septembre 1747. Il signait : *C. Garrault*.

les registres, écrit de la main de M. Garrault et signé par lui :

Le quinzisième mars mil sept cents cinquante, je soussigné prêtre missionnaire de Saint-Louis de l'Isle au Coudre, certifie à tous ceux qu'il appartient qu'il a été défendu par monseigneur révérendissime évêque de Québec (*Mgr de Pontbriand*) de donner la bénédiction du Saint Sacrement dans la dite Eglise de l'Isle au Coudre depuis la dix-huitième de janvier de ladite année pendant un an de suite, et ce en punition de la résistance que les habitants de ladite Eglise ont apportés à mes volontés lorsque je voulu traverser à la Petite-Rivière pour donner les sacrements aux malades.

Voici, d'après le témoignage de la tradition, les raisons de ce refus, inoui chez notre peuple canadien, surtout à l'époque où ce fait a eu lieu.

Il paraît que le nouveau curé de l'Isle-aux-Coudres se déplaissait extrêmement dans sa position, dont l'isolement et les difficultés de traverser sur la terre ferme le contrariaient d'une manière étrange. Il ne se gênait pas de répéter sans cesse, à tout venant, qu'il ne resterait pas sur l'île, qu'à la première occasion il la quitterait, et qu'il faisait auprès de monseigneur de Québec toutes les instances possibles pour en sortir. Or, les habitants de l'île, qui avaient toujours été sans prêtre résidant avec eux, prétendaient garder leur curé. Lors donc que M. Garrault leur demanda de le traverser à la *Petite-Rivière*, ils se persuadèrent que ce n'était qu'un prétexte pour s'en aller à Québec. Ils refusèrent de le traverser à la *Petite-Rivière*; ce refus offensa, avec raison, M. Garrault, qui ne voulait pas être leur prisonnier.

Leur faute, car c'en était une, avait été accompagnée de circonstances atténuantes qui la rendaient jusqu'à un certain point excusable. Car il était si pénible pour ces pauvres insulaires d'être privés d'un prêtre, surtout pendant la saison de l'hiver, alors qu'ils avaient des embarcations si peu commodes pour traverser à la terre du nord. Il paraît que monseigneur de Pontbriand en avait jugé ainsi puisque, pour toute punition, il ne leur avait retranché que la bénédiction du Saint-Sacrement pendant une année.

Monsieur Garrault, dont le départ était définitivement résolu, probablement pour le moment de l'ouverture de la navigation, crut devoir consigner dans le registre de

baptêmes, etc., ce châtement, infligé aux pauvres insulaires. Il faut avouer qu'il eût été beaucoup plus facile d'aller chercher M. le curé de la Baie-Saint-Paul pour un malade de la Petite-Rivière que de faire traverser le curé de l'île pendant la saison des glaces. Au reste, on ne voit pas trop pourquoi les habitants de l'Isle-aux-Coudres auraient été obligés de faire les frais d'une traversée fort difficile pour des malades d'une autre paroisse.

Contre son gré, je pense, et malgré qu'il lui en coûtât, monsieur Garrault prolongea son séjour sur l'île jusqu'au *sept de juillet 1750*. A cette époque, il quitta l'Isle-aux-Coudres sans peine et sans regret, à peu près, je pense, comme un oiseau qui sort de sa cage, ou comme un prisonnier qui voit s'ouvrir devant lui les portes de la prison. Monsieur Garrault n'avait été curé de l'Isle-aux-Coudres que pendant *deux ans et vingt jours*.

Son premier acte porté au registre fut celui du baptême de Geneviève-Ursule, fille d'Ignace Brisson, le 16 juin 1748, et son dernier, celui du mariage de François Tremblay et de Marie-Joseph Dufaure, du 6 juillet 1750.

II

DES PRÊTRES QUI ONT DESSERVÉ L'ILE-AUX-COUDRES, APRÈS LE DÉPART DE M. GARRAULT

Depuis le départ de M. Charles Garrault jusqu'à l'époque de 1770, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt ans, l'Isle-aux-Coudres fut desservie par voie de missions.

Le premier missionnaire en date fut un Père Récollet, François Denys Barron, qui vint résider sur l'île depuis le 19 octobre 1750 jusqu'au 4 août de l'année suivante, 1751. Le 21 d'octobre de la même année, le Père Claude Godfroy Coquart, jésuite, fut chargé de la desserte de l'île, qu'il conserva jusqu'au 30 d'août 1757. Ce père résidait presque toujours sur l'île et surtout pendant le temps de l'hiver †.

† Chose assez remarquable pour être mentionnée ici, c'est que le Père Coquart fit cinq mariages pendant l'année 1756 : 1o. le mariage d'Etienne Savard et de Angélique Roussel, le 2 avril 1756; 2o. celui de Jean Desbiens et de

Le Père Coquart revint une seconde fois à l'Île-aux-Coudres à la date du 17 avril 1762, pour n'y demeurer que jusqu'au 28 août suivant, et il ne revint à l'île qu'en passant, à la date du 27 août 1764. Il y fit un mariage.

Le vénéral^{le} Père Jean-Baptiste de la Brosse, qui a laissé en tant d'endroits les exemples de ses vertus et de son zèle apostolique envers nos Canadiens, vint desservir l'Île-aux-Coudres depuis le 16 du mois d'août 1766 jusqu'au 24 du même mois. Je me réserve le bonheur de raconter la touchante et merveilleuse légende de sa mort, lorsque je parlerai de monsieur Compain.

La première élection de marguilliers eut lieu au commencement de l'année 1767, pendant que le bon Père de la Brosse desservait l'île. Le premier choisi fut *François Savard, fils*.

Pendant ces vingt années de desserte, plusieurs de messieurs du Séminaire de Québec exercèrent le saint ministère à l'Île-aux-Coudres, entre autres, monsieur Colomban Sébastien Pressart, vicaire-général, et monsieur Urbain Boiret, en 1764, 1765 et 1766 ; monsieur Hubert, pendant les mois de juin et d'octobre 1770. Monsieur Gravé y fit un acte de baptême à la date du 28 octobre 1768.

Ce fut à la date de 1767 que monsieur Chaumont reprit la desserte régulière de l'Île-aux-Coudres, pour la conserver jusqu'au 8 octobre 1770. Pendant cette dernière desserte, il prenait dans ses actes de baptêmes, etc., etc., le titre de *prêtre faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres*. J'ai remarqué que depuis l'année 1768 jusqu'à la fin de sa desserte, il n'écrivait plus lui-même ses actes, mais les faisait écrire

Marie Harvay, 17 novembre de la même année, et trois le lendemain, 18 novembre : ceux de Pierre Savard et de François Demeule, de Pierre Harvay et de Madeleine Tremblay, et enfin celui de François Savard et de Marie-Louise Tremblay, c'est-à-dire *quatre mariages* en deux jours. Je ne surprendrai personne si je dis que tous les habitants de l'île durent se trouver dans des fêtes de trois ou quatre jours consécutifs, et qu'on dut secouer les cotillons et faire force révérences dans les *menuets*, dansés par les vieux et les vieilles, car cette dernière danse était la grande danse du temps.

et quelquefois signer par d'autres dont l'écriture est fort belle. Ces faiseurs d'actes les abrégèrent autant que possible, ayant le soin de ne faire mention que de l'année et laissant à deviner les jours et les mois, comme choses superflues pour de tels documents.

Quant à l'écriture de M. Chaumont, elle est fort difficile à déchiffrer et le papier dont il se servait pour les registres est fort mauvais.

En résumant l'époque de la desserte de l'île depuis 1720, époque probable de son établissement, on voit que, à part deux ans et quelques jours qu'elle eut un curé, un assez grand nombre de prêtres y exercèrent le saint ministère. Durant cette période de 48 ans, monsieur Chaumont garda la desserte de l'île pendant vingt-neuf ans.

III

M. JEAN-JACQUES BERTHIAUME, SECOND CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

Dans la première quinzaine du mois d'octobre de l'année 1770, M. Jean-Jacques Berthiaume, ordonné prêtre le 19 août précédent, venait prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres.

À son arrivée sur l'île, se faisait vivement sentir le besoin d'une chapelle plus spacieuse que celle bâtie en 1748 par M. Charles Garrault. Cette première chapelle ne pouvait plus suffire aux besoins de la population, qui, pendant l'espace de plus de vingt années, avait considérablement augmenté.

Mais construire une chapelle à la suite d'une autre bâtie guère plus de vingt ans auparavant, ce n'était pas une petite affaire pour une poignée de monde, si généreux qu'on les suppose.

Suivant les traditions conservées sur l'île, M. Berthiaume était un jeune prêtre actif et qui avait un rare talent de bien parler au peuple et de s'en faire écouter. Le premier curé de l'île, forcé par les circonstances, avait élevé une chapelle qui ne devait pas suffire longtemps aux besoins croissants d'une nouvelle population. M. Berthiaume fit comprendre aux habitants qu'une chapelle de *soixante et quelques pieds* de long, sur *trente-six* de large, pou-

vait suffire pendant longtemps aux besoins de la population, et que c'était dans leur intérêt, bien entendu, de ne pas bâtir moins grands.

J'ai parlé ailleurs de la construction de cette chapelle, peut-être unique dans son genre. Elle fut bâtie en bois, ce qui est fort peu extraordinaire ; mais ce qui l'est davantage, c'est qu'elle fut construite avec des pièces de bois écarries, placées debout et unies par le haut à d'autres pièces de bois placées horizontalement qui servaient à les fixer. Les espaces laissés entre ces pièces placées debout furent remplis par de la pierre liée en maçonnerie ordinaire. Les pièces de bois où allaient se réunir les poteaux furent liées par des poutres qui traversaient la largeur de la chapelle, comme dans les maisons ordinaires. Un comble d'une grande hauteur, comme on les faisait à cette époque, et peut-être plus rationnel que ceux d'aujourd'hui, parce qu'ils empêchaient la pluie de pénétrer par la couverture, fut élevé sur ce carré, que les plus grands vents ne purent renverser.

L'hiver de 1770 et de 1771 fut consacré à préparer le bois pour la chapelle, dont la construction ne commença que dans l'été de 1771. Elle fut levée par un nommé Verreau ; les gradins du petit tabernacle, qui aujourd'hui est placé dans la petite chapelle du Saint-Sacrement dite de Sainte-Anne, furent faits par un nommé Levasseur. Suivant les comptes de la fabrique, les gradins de ce petit tabernacle et des petits chandeliers en bois argenté avaient coûté 136 francs.

Cette chapelle, ou église, comme on voulait la nommer, fut terminée dans l'automne de 1772, et bénite par M. Hubert à la fin du mois d'octobre. Les bancs ne furent vendus que le 1er janvier 1773 †.

† Dans l'ancienne chapelle bâtie en 1748, la rente des bancs ne donnait que 21 francs. Les bancs de la nouvelle chapelle en donnèrent 300 annuellement. Aujourd'hui, la rente des mêmes bancs donne de £18 à £24, selon le prix du minot de blé que l'on fournit pour cette rente, qui fut réglée par une assemblée de toute la paroisse, tenue le 1er de janvier 1773, avant la vente des bancs de la chapelle bâtie par M. Berthiaume. Une des clauses de cet antique règlement porte que les particuliers ne pourraient le changer sans le consentement du curé et des paroissiens. On voit, par le fait de son existence actuelle, qu'ils ne l'ont pas encore voulu. La seule

Je remarque, avec un insigne plaisir, que M. Berthiaume s'occupait à faire apprendre le plain-chant pour faire chanter les offices divins, et cela, pendant la construction de sa chapelle. Car, dans les comptes de la fabrique pour l'année 1772, je trouve *un item* de 28 francs payé à un nommé Faucher pour avoir enseigné le plain-chant.

Jusqu'à l'arrivée de M. Berthiaume comme curé de l'Île-aux-Coudres, les prêtres qui desservaient cette paroisse prenaient leur logement dans la maison de quelqu'un des habitants, ou dans une maison qui, du temps de M. Garrault, avait été bâtie pour l'usage des paroissiens. Mais cet état de choses ne pouvait subsister.

Le presbytère fut achevé aussi promptement que l'avait été la chapelle, et, ce qui est très-digne d'être noté, c'est que, lorsqu'en 1775, M. Berthiaume quitta la cure de l'île, ces deux importantes constructions étaient non-seulement achevées, mais encore complètement payées, comme on le voit par une note de M. Berthiaume, écrite dans le registre de la fabrique ; ce qui ne porte à conclure que ce digne curé était un habile administrateur, et les habitants de l'île très-généreux pour leurs édifices religieux.

Je n'ai pu trouver la preuve écrite que M. Berthiaume ait contribué de sa bourse à ériger ces bâtisses. Mais on ne pourrait en douter, si l'on considère sa bienveillance envers plusieurs jeunes gens de l'île, et notamment envers le jeune Louis-Abraham Lagueux, citoyen bien connu à Québec dans son temps, qu'il avait mis en moyens de gagner honorablement sa vie.

Dans ses *notes historiques* sur la Baie-St-Paul, M. Trudelle, ancien curé de cette paroisse, a écrit qu'après le départ de M. Chaumont, la Baie-Saint-Paul fut desservie par M. Jean-Jacques Berthiaume, curé de l'Île-aux-Coudres, et que ce fut lui qui

modification apportée à ce règlement de 1773 c'est que, depuis le fléau qui est tombé sur la récolte de blé, les propriétaires des bancs sont libres de donner du blé ou la valeur en argent. On aimera à savoir qu'en 1796, le blé se vendait *deux piastres* ; en 1801, *sept chelins et demi* ; en 1803, *trois chelins* seulement, à l'Île-aux-Coudres. En 1811, 30 livres de cierges coûtaient à la fabrique de l'île £10 10 chelins, c'est-à-dire *sep chelins* la livre.

fit exhumer les corps du premier cimetière de la Baie-Saint-Paul pour les transporter dans le cimetière actuel. Ce fut ainsi que M. Berthiaume commença à acquitter la dette que l'Île-aux-Coudres devait à la Baie-Saint-Paul, dont les curés l'avaient longtemps desservie.

Après avoir été curé de l'Île-aux-Coudres pendant quatre ans dix mois et environ treize jours, M. Jean-Jacques Berthiaume quitta l'Île-aux-Coudres vers le 15 de septembre 1775, grandement et sincèrement regretté de tous les habitants de cette paroisse, dont les descendants n'ont pas encore oublié son nom.

Le premier acte de M. Berthiaume est celui du baptême de Jean-Alexis, fils de Etienne Desbiens, le 24 octobre 1770. Son dernier est celui du baptême de Jacques Godreau, 13 septembre 1775. Ce Jacques Godreau fut choisi pour être mon parrain †.

IV

M. PIERRE-JOSEPH COMPAIN, TROISIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Pierre-Joseph Compain, ordonné prêtre le 9 du mois de juillet 1774, vint prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres vers le 7 d'octobre 1775, c'est-à-dire un an et près de trois mois depuis le jour de son ordination.

Bien plus heureux que son prédécesseur, M. Berthiaume, il trouva, à son arrivée sur l'Île-aux-Coudres, une vaste chapelle et un presbytère convenable sous tous les rapports pour le logement d'un curé.

On sait que le bon Père Jean-Baptiste de la Brosse (c'est ainsi qu'il signait son nom sur les registres de l'Île-aux-Coudres) mourut à Tadoussac, le 11 avril 1782. Ce

† En l'année 1778, on trouve sur le registre la note suivante écrite et signée de la main de Mgr Jean-Olivier Briand : "Vus et approuvés les présents registres commencés en 1767, dans le cours de nos visites à l'Île-aux-Coudres, le 1er sept. 1773." A une date antérieure à cette dernière, le 29 août 1767, le même évêque certifie avoir examiné les registres de l'île, dont il recommande d'attacher ensemble les feuillets, afin de les conserver. Je suis heureux de rendre ici témoignage de la sollicitude de Mgr Briand pour la bonne tenue et la conservation de ces précieux documents.

fut M. Compain qui l'inhuma dans la chapelle de cet endroit. Mais M. Compain était alors curé de l'Île-aux-Coudres. Comment, à cette époque du 11 avril, M. Compain a-t-il pu savoir la mort du Père de la Brosse, et se rendre à Tadoussac pour la sépulture de ce Père † ?

Voici ce que répond la tradition de l'Île-aux-Coudres, et ce que répond également, avec des variantes peu sensibles, la même tradition conservée à la Baie-Saint-Paul. Je vais laisser parler une personne très-âgée, et qui a souvent, pendant sa jeunesse, entendu raconter cette admirable et merveilleuse légende digne de n'être jamais oubliée :

Le soir du 11 avril 1782, le Père de la Brosse joutait aux cartes, à Tadoussac, avec les employés du poste, lorsque, sur les neuf heures, il leur dit : "Je vous souhaite le bon soir, mes bons amis, pour la dernière fois ; car, à minuit, je serai corps mort. A cette heure, vous entendrez sonner la cloche de ma chapelle. Je vous prie de ne pas toucher à mon corps. Vous enverrez chercher M. Compain à l'Île-aux-Coudres demain ; il vous attendra au bout d'en bas de l'île. Ne craignez point la tempête si elle s'élevait : je réponds de ceux que vous enverrez."

Les employés du poste, curieux de savoir si la chose arriverait telle que le Père l'avait annoncée, veillèrent, la montre à la main, jusqu'à l'heure indiquée. Et, en effet, à l'heure de minuit, la cloche sonna trois coups. Ils coururent à la chapelle et ils trouvèrent le Père de la Brosse appuyé sur son prie-dieu, mais sans vie.

Le lendemain, dimanche, le vent du sud-ouest soufflait avec une très-grande violence, et l'eau de la mer pourrait comme de la neige. Voyant cette tempête, les hommes du poste refusèrent de s'embarquer dans un canot et d'entreprendre de voyager.

Cependant, le premier commis s'adressant à ceux qu'il connaissait être de meilleure volonté que les autres, leur dit : "Le Père ne vous a jamais trompé, comme vous le savez. Vous devez avoir confiance dans sa parole. Est-ce qu'il n'y aura pas quelqu'un parmi vous qui voudra obéir à sa dernière volonté ?"

Ces paroles eurent leur effet. Trois hommes se décidèrent à partir, et mirent le canot à l'eau. Et voilà qu'à la grande surprise de tous, le calme se fit autour d'eux, et, qu'à mesure que le

† M. l'abbé Tanguay oublie dans son répertoire du clergé que le Père de la Brosse demeura à l'Île-aux-Coudres et la desservit pendant plus d'un an, c'est-à-dire depuis le 16 du mois d'août 1766, jusqu'au 24 du même mois de l'année suivante, 1767. Le Père de la Brosse avait fait don à la chapelle de l'Île-aux-Coudres de la somme de 221 francs, comme en font foi les comptes de la fabrique.

canot longeait la terre, la mer s'aplanissait pour leur livrer un facile passage. Et ce qui ne les étonnait pas moins, c'est que le trajet se faisait avec une rapidité incroyable, si bien que, sur les onze heures du matin, ils approchaient déjà de l'île, et purent voir M. Compain qui se promenait sur le rivage, un livre à la main. Dès qu'ils furent à la portée de la voix, M. Compain leur dit : " Le Père de la Brosse est mort. Qu'avez-vous donc fait ? voilà une heure que je vous attends." Dès que le canot eut accosté le rivage, M. Compain s'embarqua et on descendit le fleuve jusqu'à Tadoussac.

Voilà cette merveilleuse légende que je viens d'écrire dans toute son antique simplicité et dans toute sa vélocité, telle que mes ancêtres de l'Île-aux-Coudres l'ont transmise à leurs descendants.

Mais qui avait appris à M. Compain la mort du bon et saint Père de la Brosse ? Encore cette fois la tradition répond comme suit : A minuit, la petite cloche de la chapelle de l'Île-aux-Coudres, donnée, en 1748, par les Pères Jésuites, avait sonné trois tintons très-distincts les uns des autres, comme celle de Tadoussac. C'est ce qui fit connaître sa mort ; car le Père de la Brosse avait fait auparavant à l'Île-aux-Coudres la même prédiction qu'à Tadoussac.

La tradition raconte encore qu'un nommé Dambroise dit Bergeron, chantre de l'Île-Verte, revenant du moulin, dans la nuit du 11 avril 1782, avait entendu sonner par trois coups la cloche de son église. Étant rendu à sa maison, il remarqua que l'horloge sonnait minuit. M. J. B. Grénier, curé de Saint-Henri de Lauzon, affirme qu'en 1828, étant ecclésiastique et en vacances à l'Île-Verte, il a entendu le vieux Dambroise lui assurer qu'il l'avait réellement entendu sonner la cloche de son église à minuit, et que, un peu plus tard, il avait connu que c'était à la même heure et le même jour qu'était mort le Père de la Brosse. Ce chantre était alors très-vieux.

A la date du 18 avril 1870, un homme très-digne de foi m'écrivait de Saint-Arsène : " Il y a environ 25 ans, je m'étais rencontré avec un nommé Jean Dambroise dit Bergeron, chantre de l'église de l'Île-Verte ; c'était un homme déjà assez âgé et très-respectable. Il m'assura que son père lui avait dit que le Père de la Brosse avait souvent répété les paroles suivantes pendant qu'il desservait

" l'Île-Verte : *Si je meurs ailleurs qu'ici, vous aurez connaissance du moment de ma mort et vous le saurez certainement.* " Ce Jean Dambroise m'assurait encore tenir de son père, qu'une nuit qu'il revenait du moulin, il avait entendu sonner la cloche de l'église vers minuit, et qu'après information, il apprit que c'était le même jour et à la même heure de minuit qu'était mort le Père de la Brosse."

D'autres traditions, que je n'ai pu vérifier, affirment qu'au moment de la mort du Père de la Brosse, les cloches avaient sonné spontanément dans toutes les paroisses où il avait exercé le saint ministère, et notamment aux Trois-Pistoles.

Telles sont les preuves sur lesquelles s'appuie la tradition sur la mort précieuse du bon Père de la Brosse. J'aurais peut-être pu donner à cette tradition plus de certitude, s'il m'eût été possible de faire des investigations plus étendues. Cependant, telles qu'elles sont, elles me paraissent bien suffisantes pour donner une haute idée des vertus de cet admirable missionnaire apostolique qui a évangélisé jusque dans la Baie-des-Chaleurs.

Après le départ de M. Créquy, lequel, pour cause de maladie, laissa la cure de la Baie-Saint-Paul au mois de juin 1780, M. Compain fut chargé de la desserte de cette paroisse jusqu'au mois d'octobre suivant, époque où M. Pierre-Prisque-Aimable Gagnon, ordonné prêtre le 23 septembre précédent, 1780, fut nommé curé de la Baie-Saint-Paul. M. Compain acquitta ainsi, comme son prédécesseur, M. Berthiaume, une partie de la dette que l'Île-aux-Coudres devait à la Baie-Saint-Paul.

M. Berthiaume, comme on le sait déjà, s'était occupé de faire construire les édifices essentiels à la desserte de l'Île-aux-Coudres. M. Compain dut pourvoir la chapelle des choses nécessaires au culte divin. Pour ces objets, il dépensa des sommes considérables.

M. Pierre-Joseph Compain fut curé de l'Île-aux-Coudres pendant la durée de treize ans, moins un mois et quelques jours, ayant quitté cette paroisse au commencement de septembre 1788.

Le premier acte de M. Compain, écrit sur les registres de l'île, est celui du bap-

tème de Dominique-Isaïe Harvay, fils de Dominique Harvay, le 1er octobre 1775. Son dernier fut celui du mariage de Louis Tremblay et de Charlotte Savard, le 1er septembre 1788.

V

M. CHARLES-JOSEPH LEFÈVRE DUCHOUQUET,
QUATRIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Charles-Joseph Lefèbvre Duchouquet fut ordonné prêtre le 11 de mars 1786. Au commencement d'octobre 1788, il vint remplacer M. Compain comme curé de l'Île-aux-Coudres, qu'il quitta le 7 de mai 1792, après en avoir été curé pendant trois ans sept mois et quelques jours.

Ce fut pendant que M. Duchouquet était curé de l'île, comme je l'ai dit plus haut, qu'eut lieu le terrible tremblement de terre qui dura pendant quarante jours et dont le souvenir s'est conservé dans la mémoire des habitants de l'île. L'année 1791 n'est pas désignée autrement par eux que par *l'année du grand tremblement de terre*. La tradition nous apprend que M. Duchouquet en était autant et même plus effrayé que ses paroissiens, et cela est très-possible ; car un prêtre, isolé sur une île comme était M. Duchouquet, peut, aussi bien que ses paroissiens, craindre d'être englouti dans la terre tout vivant. Et c'est une crainte suffisante pour effrayer un curé.

Les anciens de l'Île-aux-Coudres m'ont appris que l'effet moral produit sur la population avait eu pour conséquence d'empêcher les festins, les courses, les danses et les autres désordres qui avaient lieu à cette époque, pendant la saison de l'hiver. Je suis vraiment peiné de trouver dans le *cahier d'annonces* de M. Duchouquet que cette crainte n'avait pas duré bien longtemps et que les effets moraux n'avaient eu qu'une impression peu durable sur les insulaires. Voici ce que M. Duchouquet avait écrit et lu à son prône du dimanche, 22 janvier 1792 :

J'ai été témoin moi-même de cette douleur et de ce repentir. Au moins me l'avez-vous fait paraître. Aussi quand j'ai été chez vous, pendant la quête que j'ai faite pour l'église, vous disiez alors que vous n'aviez pas écouté votre

curé, quand il vous avait si instamment pressés de venir à la messe pendant les avents ; vous me disiez que c'était en punition de votre désobéissance que Dieu avait envoyé ce *tremblement de terre*. Mais le disiez-vous du fond du cœur ? Je le crus alors, mais je ne le crois plus maintenant.

Il leur reproche ensuite longuement de se livrer aux danses, à la bonne chair, aux courses, à la médiance et même à mal parler contre leur curé.

C'est bien ainsi qu'est faite la pauvre humanité ! Dieu la frappe, et elle crie miséricorde ! Les châtimens cessent, et elle oublie ses larmes, son repentir, ses bonnes résolutions, ses terreurs, pour reprendre le cours de ses désordres passés, qui n'étaient point corrigés, mais seulement suspendus. Et tout cela sans plus de souci que si Dieu ne l'eût pas menacée de destruction !

Les habitants de l'Île-aux-Coudres auraient cependant dû se souvenir, au moins pour un peu plus de temps, des justes terreurs qu'avaient fait naître en eux les trois grandes secousses de ce terrible tremblement de terre ! Les habitants de cette époque avaient oublié que les châtimens de Dieu, en ce monde, sont non-seulement des avertissemens, mais encore des grâces de salut qu'il n'envoie jamais sans des desseins de miséricorde. Combien d'autres avertissemens ont été donnés par la miséricordieuse bonté de Dieu à notre peuple canadien en général, et aux habitants de l'Île-aux-Coudres en particulier, hélas ! sans beaucoup de fruit !

Comme on vient de le voir, M. Duchouquet s'était plaint, à son prône, que ses paroissiens avaient mal parlé de lui. Ils avaient même, à ce qu'il paraît, fait des plaintes à son évêque de ce qu'il ne prêchait pas assez souvent. Je ne puis admettre ce fait, si je consulte ce qu'il a écrit sur son cahier d'annonces, à l'approche du carême de 1792. Il dit qu'il fera le catéchisme aux enfans, chaque jour, depuis une heure et demie jusqu'à deux heures trois quarts, et ensuite la prière du carême au peuple, à trois heures. Il avait aussi réglé que la prière se ferait le soir et le matin en famille " par celle ou celui qui avait fait sa première communion pendant l'année, et cela, jusqu'à ce qu'un autre enfant de la famille la fit." C'est fort beau, comme on voit ! Tout ceci prouve que M.

Duchouquet s'occupait de faire le bien dans sa paroisse.

Le premier acte de M. Charles-Joseph Lefèvre Duchouquet, porté au registre, est celui du mariage d'Étienne Pedneau et de Joseph Dufour, 6 octobre 1788 ; son dernier, celui de la sépulture de Marie-Madeleine Royer, âgée de 70 ans (*filles ou femme, je n'en sais rien*), 7 mai 1792.

VI

M. CHARLES PERRAULT, CINQUIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRÉS

M. Charles Perrault fut ordonné prêtre le 20 du mois de mai 1780. Ce fut vers le 24 du même mois 1792 qu'il vint prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres. Il remplaçait M. Duchouquet, qui avait laissé l'île dans les premiers jours du même mois.

La santé de M. Perrault était très-faible, et c'était, dit la tradition, avec des peines infinies qu'il pouvait remplir les fonctions du saint ministère. Je suis sous l'impression qu'il avait été envoyé comme curé de l'Île-aux-Coudres dans l'espérance que la salubrité du climat serait favorable à sa santé. Ce fut le contraire qui eut lieu. Sa constitution continua de se détériorer. Dans les commencements de décembre, il fut forcé de garder la maison, et quelques jours plus tard, il prit le lit par suite de l'épuisement général de ses forces.

Le premier de janvier 1793, il cessa de vivre, sincèrement regretté par les habitants de l'Île-aux-Coudres pour sa piété, sa modestie, sa douceur et sa bienveillance. Le quatre du même mois, il fut inhumé dans l'église de sa paroisse, par M. Raphaël Pâquet, alors curé des Eboulements. Suivant l'acte de sa sépulture, il n'était âgé que de 35 ans 5 mois et 26 jours. Il n'y avait que onze ans quatre mois et dix-neuf jours qu'il avait été ordonné prêtre. Il n'avait été curé de l'Île-aux-Coudres que pendant sept mois et sept jours.

C'est le premier prêtre inhumé dans cette église.

Après la mort de M. Perrault, ce fut M. Raphaël Pâquet, curé des Eboulements, qui fut chargé de la desserte de l'Île-aux-Coudres jusqu'à l'automne suivant (1793).

M. Pâquet, comme on le sait par l'immense desserte qu'il eut plus tard comme curé de Saint-Gervais, comté de Bellechasse, était un ouvrier infatigable. Pendant les neuf mois qu'il desservit l'île, il y fit neuf voyages, et y demeura chaque fois plusieurs jours. M. Pâquet a laissé à l'Île-aux-Coudres le souvenir d'un prêtre humain, charitable, de bonne humeur. Il était toujours prêt à rendre service.

Le premier acte de M. Perrault, couché sur le registre de l'île, fut celui du baptême de Marie-Louise, fille de Jacques Bouchard, 6 octobre 1792, et son dernier, celui de la sépulture d'Angélique, autre fille du même Jacques Bouchard, âgée de 14 ans, du 26 novembre 1792.

VII

M. LOUIS-ANTOINE LANGLOIS, SIXIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRÉS

M. Louis-Antoine Langlois fut ordonné prêtre le 14 du mois d'août 1791. Il vint prendre la desserte de la cure de l'Île-aux-Coudres au commencement du mois d'octobre de l'année 1793 †.

Je parlerai ailleurs de la manière dont vivait M. Langlois pendant qu'il était curé de l'Île-aux-Coudres. Qu'il me suffise de faire remarquer qu'il n'était pas fait pour être un curé, mais un religieux contemplatif. Il avait un attrait singulier pour la vie de silence et de prière. Presque tout son temps, hormis celui qu'exigeait son ministère, se passait au pied de l'autel. Il pratiquait des mortifications extraordinaires ; ses abstinences et ses jeûnes étaient continus.

Dans la crainte, je pense, d'exposer la Sainte Eucharistie aux profanations des âmes hypocrites ou impénitentes, il ne pouvait se résoudre à permettre d'approcher de la Table sainte. Quoique les paroissiens de l'Île-aux-Coudres fussent comme ceux des autres paroisses, il n'en trouvait presque aucun digne d'approcher de la sainte communion, même dans le temps des pâques. Pendant quelques-unes des an-

† Le Révd M. Godfroi Tremblay et moi avons été baptisés par ce vénérable prêtre : M. Tremblay, le 9 février 1800, et moi, le 10 janvier 1801.

nées qu'il fut curé de l'île, il n'y avait que trois ou quatre personnes qui faisaient leur communion pascale. Il résultait de là que les paroissiens de l'île étaient obligés d'aller chercher des prêtres à Québec pour leur faire faire leurs pâques.

Malgré la gêne qui résultait de ne pouvoir faire la communion annuelle qu'en allant chercher aussi loin des prêtres, la généralité des habitants ne murmurait point contre leur curé, dont ils respectaient trop la conduite édifiante pour n'être pas convaincus qu'il n'agissait ainsi que par motifs de conscience, et parce qu'ils le regardaient, avec raison, comme un saint.

Quant aux autres fonctions de son ministère et à l'administration des affaires temporelles de son église, tout était fait dans un ordre parfait. Les comptes de la fabrique sont très-bien tenus.

M. Langlois vivait très-pauvrement ; faisant des bonnes œuvres autant qu'il en trouvait l'occasion ; il recevait bien ses paroissiens ; il était d'une réserve extrême avec les personnes de l'autre sexe ; il était grave, ne parlait que dans la nécessité et toujours avec une sobriété de paroles remarquable.

Les souvenirs que M. Langlois a laissés sur l'île sont ceux que laissent partout où ils vivent les prêtres remplis de l'esprit de Dieu. On s'estime heureux, à l'île-aux-Coudres, d'avoir eu pour curé ce vénérable prêtre, dont la mort, précieuse aux yeux de Dieu, a été un grand exemple pour ses paroissiens de l'île, et qui est devenu une protection pour eux auprès du trône de Dieu.

M. Louis-Antoine Langlois cessa d'être curé de l'île-aux-Coudres le premier jour du mois de septembre 1802, pour aller prendre la direction de la communauté des religieuses Ursulines de Québec. Il avait été neuf ans moins un mois curé de sa paroisse natale.

Le premier acte de M. Langlois, écrit sur les registres de l'île, est celui du mariage d'André Couturier et de Véronique Desbiens, le 7 octobre 1793. Son dernier acte est celui du baptême de Jean Tremblay, fils de Louis Tremblay, le 1er septembre 1802.

VIII

M. MARIE-FRANÇOIS ROBIN, SEPTIÈME CURÉ DE L'ILE-AUX-COUDRES

M. Marie François Robin avait été ordonné prêtre en France, le 21 août 1791, et était arrivé en Canada le 1er de septembre 1794, chassé de son pays par la révolution.

Environ deux mois et demi après le départ de M. Louis-Antoine Langlois, le 12 novembre 1802, M. Marie-François Robin venait prendre possession de la cure de l'île-aux-Coudres. Il est compté au nombre des curés de cette paroisse, quoique dans ses actes de baptêmes, etc., etc., il ne prit que le titre de *missionnaire et desservant la paroisse de Saint-Louis de l'île-aux-Coudres*.

Soit par suite de ses missions ou pour une autre raison, la santé de M. Robin était très-faible à son arrivée sur l'île. Elle se détériora chaque jour de plus en plus jusqu'au commencement de février 1804. Il fut alors obligé d'abandonner l'exercice du saint-ministère. Après quatorze jours de maladie, il fut visité par M. Lelièvre, curé de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, et M. Jean-Bte-Antoine Marcheteau, curé des Eboulements. Malgré la difficulté de la traversée, M. Marcheteau revint une seconde fois, le 22 du même mois, et une troisième fois, vers le 27, pour administrer les derniers sacrements à son confrère malade.

M. Robin mourut le dernier jour du mois de février 1804, et fut inhumé le 2 du mois de mars par le même M. Marcheteau, qui n'avait rien épargné pour aider à son confrère voisin à se préparer au redoutable jugement de Dieu.

Selon la teneur de l'acte de sépulture, écrite par M. Marcheteau, M. Robin n'était " âgé que de trente-six ans cinq mois et quelques jours, après un an et trois mois de desserte à l'île-aux-Coudres."

M. Robin est le second prêtre inhumé dans la petite église de l'île.

Pendant sa maladie, d'un mois entier, M. Robin eut le bonheur de rencontrer, parmi ses paroissiens, un de ces hommes de dévouement qui n'épargnent rien pour rendre service à leurs curés. Cet homme fut le vénérable Jean Lapointe, père de

feu M. Épiphane Lapointe, ancien-curé de Rimouski.

Ce brave homme, qui demeurait à plus de trente arpents du presbytère, passa les jours et les nuits auprès de son curé mourant. De grand matin, il allait faire son *train* et revenait au presbytère pour y passer la journée. Le soir, ils retournait à sa maison pour soigner ses animaux et pour voir aux besoins de sa famille en bas âge, puis revenait passer la nuit au presbytère.

Ce fut lui qui ferma les yeux à M. Robin, qui fit son cercueil, qui fut presque constamment agenouillé auprès de son corps inanimé, qu'il ne quitta qu'après l'avoir placé dans le repos de la tombe.

Le bon père Jean Lapointe ne se crut libre de se livrer exclusivement au soin de ses affaires qu'après avoir rendu ce dernier et suprême service à son curé, dont il avait été l'ami consolant et dévoué depuis son arrivée sur l'Île-aux-Coudres.

Le premier acte de M. Marie-François Robin, inscrit sur les registres, fut celui du mariage de Joseph Harvay et de Marie-Anne Tremblay, le 15 novembre 1802. Son dernier fut celui de la sépulture de Cécile Degagner, épouse de François Bouchard, âgée de 75 ans, du premier février 1804 †.

† La tradition rapporte que M. Robin reçut un jour la visite d'un de ses paroissiens qui, entre nous, ne devait pas être le plus *fullé* des habitants de l'Île-aux-Coudres. On ne s'imaginerait guère quel était le but de sa visite. Il venait *parler latin* avec son curé. C'était comme on voit assez plaisant de la part d'un homme qui savait à peine déchiffrer les prières de la messe. Après qu'il eût fait ses saluts d'entrée, il fit connaître à son curé le but de sa visite. Eh ! bien, lui dit M. Robin, vous avez donc appris le latin.—Mais, répondit le visiteur, ce n'est pas difficile de parler latin.—Oui ! pas difficile ! reprit M. Robin. Eh ! bien, parlez latin.—Monsieur le curé, dit cet homme, *Deus, ça veut dire Dieu ; Dominus, ça veut dire le Seigneur.*—Et puis ? reprit M. Robin.—Et puis, monsieur le curé, c'est tout, mais c'est assez pour vous dire que je parle latin.—C'est tout ce que vous savez, dit M. Robin en se levant indigné ! Vous n'en savez pas plus long ! Et d'un bond, il va ouvrir la porte, prend mon homme par le bras et le congédie sans autre politesse. Le célèbre *parleur en latin* ne revint pas, dit-on, tenir une seconde conversation latine avec M. Robin. Je pense que tout le monde le croira aussi fermement que moi. On dit aussi que M. Robin,

Après la mort de M. Robin, la paroisse de l'Île devint de nouveau une desserte de monsieur le curé de la paroisse de Saint-Pierre de la Baie, l'infatigable M. Louis Lelièvre, dont la vigoureuse santé pouvait le rendre capable de desservir vingt paroisses à la fois. A l'époque de 1804, il y avait bientôt 16 ans que M. Lelièvre était curé de la Baie-Saint-Paul.

IX

M. ALEXIS LEFRANÇOIS, HUITIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES †

M. Alexis Lefrançois avait été ordonné prêtre le 28 du mois d'octobre 1795.

Vers le 10 de novembre 1804, M. Alexis Lefrançois vint prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres.

Il revenait des missions de la Baie-des-Chaleurs, qu'il avait desservies pendant plusieurs années, lorsqu'il fut nommé à la cure de l'Île-aux-Coudres. Pendant les étés de 1805 et de 1806, il retourna dans ces missions. Il partait de l'Île de bonne heure, le printemps, et n'y revenait que très-tard, dans l'automne.

dont le caractère était un peu violent et que sa maladie rendait parfois de mauvaise humeur, avait pour usage, après avoir fait un mariage, de dire au nouveau marié, d'un ton fort peu doux-reux : *Donne-moi six francs ; prends ta bête et va-t-en.* Je demande pardon à qui de droit, mais je dois être impartial, en écrivant ce qui s'est fait et dit sur mon île, comme je le trouve dans ses chroniques.

† C'est M. Lefrançois qui procura à l'église de l'Île-aux-Coudres les deux statues que l'on voit dans le fond du chœur. Elles furent faites par M. François Baillargé, de Québec. La façon coûta à la fabrique la somme de £25.0.0, et la dature et le transport de Québec à l'Île-aux-Coudres, £39.4.3. Le prix total de ces deux statues, dont l'une représente saint Louis, patron de l'Île, et l'autre, saint Flavien, est de £64.4.3. Autant que j'en puis juger, elles sont passablement faites, pour un sculpteur canadien de l'époque. Elles sont infiniment supérieures à celles du célèbre Charron, sculpteur de Saint-Jean-Port-Joli, dont monseigneur Pleasis ordonnait dans une visite pastorale, à Sainte-Anne de la Grande-Anse, de chasser hors de l'église les quatre chefs-d'œuvre. Ces buches *équarries*, par lesquelles on avait prétendu représenter les quatre évangélistes, sortaient de la hache ou du ciseau de M. Charron.

Pendant ses absences, c'était M. Louis Lelièvre qui desservait l'Île-aux-Coudres.

M. Alexis Lefrançois laissa la cure de Saint-Louis vers le 25 de février 1810, pour aller prendre possession de celle de Saint-Augustin. Ce fut encore l'infatigable M. Lelièvre qui reprit la desserte de l'Île jusqu'à l'arrivée de M. Pierre-Thomas Boudreault, dans l'automne de 1811.

Pendant qu'il était curé de l'Île-aux-Coudres, M. Lefrançois, prêtre d'une mortification incroyable, rappela à ses paroissiens le souvenir des rigueurs que M. Louis-Antoine Langlois exerçait contre lui-même. Jamais prêtre ne fut plus dur à lui-même que M. Lefrançois. Il couchait sur des planches, ne prenait qu'une nourriture grossière et en très-petite quantité. Il faisait de longues marches à pieds, souvent par les chemins les plus mauvais de la saison de l'hiver. Il ne se ménageait jamais quand il était question de remplir ses devoirs de curé. Il donnait à peu près tout ce qu'il recevait en aumônes ou en bonnes œuvres. Il avait un caractère ferme et décidé et savait se faire obéir. Si on le craignait beaucoup à l'Île, on l'aimait aussi beaucoup. Je me rappellerai toujours quelle impression de douleur causa son départ inattendu de l'Île-aux-Coudres. Je n'ai jamais été témoin d'un départ accompagné d'autant de larmes et de gémissements.

C'est pendant que M. Lefrançois était curé de l'Île-aux-Coudres (1808), qu'arriva un de ces malheurs qu'on ne se rappelle jamais sans éprouver un serrement de cœur inexprimable. Un jeune homme, pendant la messe paroissiale, en été, se tenait debout dans la grande porte ouverte de l'église. Au commencement de son prône, M. Lefrançois, peut-être avec un peu trop de rigueur, lui commanda d'entrer dans l'église. Le jeune homme refusa d'obéir. M. Lefrançois réitéra le même ordre, une seconde et une troisième fois le jeune rebelle n'en tint pas compte. Son père partit de son banc pour aller lui dire d'entrer dans l'église ; le pauvre enfant n'en voulut rien faire. A l'instant même, il laissa l'église, gagna la maison paternelle, changea d'habits, descendit au rivage, s'embarqua dans un petit canot de bois qui était près de l'eau, et se laissa

entraîner par les eaux du fleuve. Jamais on n'en a eu de nouvelles depuis ! Punition terrible d'une désobéissance publique à son curé et à son père !

Le premier acte de M. Lefrançois écrit sur le registre de la cure de l'Île, est celui du mariage d'Etienne Desgagner et de Modeste Leclerc, du 12 novembre 1804 ; son dernier est celui du baptême de Hypolithe Lapointe, fils de Pierre Lapointe, du 25 février 1810.

M. Alexis Lefrançois a été beaucoup blâmé, par une certaine classe de personnes, à cause de la sévérité dont il usait envers sa paroisse pour n'y pas laisser introduire des habitudes de luxe et de folles dépenses dans les habits. Mais, en réalité, a-t-il été bien digne de blâme pour avoir fait de grands efforts et avoir déployé une grande vigueur contre un fléau destructeur de la pureté des mœurs et du bien-être temporel de la population dont il avait la charge ? Peut-on le trouver bien reprehensible, au jugement d'une raison éclairée par les lumières de la foi, pour avoir donné l'exemple d'une parfaite modération dans l'usage des vêtements et des biens temporels. Des chrétiens ne sont-ils pas obligés d'user de toutes choses avec cette modération et cette sagesse qui veulent qu'on se contente de ce qui est nécessaire pour se nourrir et se couvrir, comme nous le dit l'apôtre saint Paul ? La paroisse de Saint-Augustin, que M. Lefrançois a dirigée pendant un grand nombre d'années, était-elle moins morale ou plus endettée que nos autres paroisses où on a fermé les yeux et laissé nos populations de la campagne suivre le torrent qui entraîne le monde dans un gouffre sans fond ?

Admettons, si on l'aime ainsi, que M. Lefrançois a pu faire ou que réellement il a fait des excès de zèle ; n'en serait-il pas moins vrai qu'il a rendu un immense service à la paroisse de Saint-Augustin ? N'est-il pas généralement vrai de dire que des excès dans l'usage des choses de ce monde ne peuvent guère trouver un remède efficace que dans une grande énergie de répression, surtout quand la sensualité et l'orgueil sont de la partie ?

N'est-il pas encore vrai que ces excès, dont la tendance est de devenir extrêmes,

une fois passés dans les mœurs et dans les usages d'un peuple, deviennent des maux qui n'ont plus de remède? C'est bientôt fait de censurer la conduite d'un vénérable curé comme M. Lefrançois; de le traiter de fanatique, d'extravagant, de rigoriste; mais est-on toujours bien appuyé de raisons chrétiennes et de principes religieux en jetant ces injures à la face d'un curé qui tient aux règles de la morale chrétienne dont on ne se soucie guère dans un certain monde?

Si je suis bien informé, on m'a assuré qu'au départ de M. Lefrançois, la paroisse de Saint-Augustin n'avait point de dettes. Pourrait-on en dire autant des paroisses où on a laissé la population faire, sans opposition sérieuse, toutes les dépenses inspirées par l'amour de la toilette, des modes excentriques et excessives pour ameublement, voitures, bâtisses, harnais, etc.?

Considérons donc que les maladies morales qui envahissent notre société grandissent toujours, s'infiltrant chaque jour dans les idées et les mœurs de nos populations de la campagne; que l'orgueil et l'insubordination se débordent comme un torrent qui a rompu ses digues; que l'aliment qui nourrit et fait grandir ces deux grandes maladies morales, a sa cause dans les habitudes de luxe et de sensualité. Ne soyons donc pas insensés jusqu'au point de ne plus vouloir de remède ou de lever notre tête orgueilleuse contre ceux qui nous condamnent ou qui travaillent à nous guérir. Louons bien plutôt les curés qui, comme M. Lefrançois, ont le courage de se dévouer à combattre nos maladies morales. Si nous ne voulons pas les écouter, ayons du moins le bon sens chrétien de ne pas travailler contre eux, en les diffamant.

X

M. PIERRE-THOMAS BOUDREULT, NEUVIÈME
CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Pierre-Thomas Boudreault avait été ordonné prêtre, le 20 du mois d'octobre 1805. C'est le premier prêtre né sur l'Île-aux-Coudres. A son ordination, il était

âgé de 28 ans moins deux mois, étant né le 21 décembre 1777 †.

Il prit possession de la cure de l'île un peu avant le milieu du mois d'octobre de l'année 1811.

M. Boudreault était infirme par suite d'une fracture provenant de l'explosion d'un petit canon qu'on avait tiré pendant les vacances de l'été de 1800, sur le *Petit Cap* de Saint-Joachim, lorsque M. Boudreault terminait ses études.

Il ne pouvait marcher qu'à l'aide d'une canne et d'une béquille, et cela même assez misérablement.

M. Boudreault a été un de mes nombreux bienfaiteurs. Ce fut lui qui me donna les premières leçons de grammaire française et qui intercédait pour m'obtenir une pension au petit Séminaire de Québec, où j'ai eu l'avantage de faire mes études. Ce fut aussi lui qui me fit faire ma première communion, en 1812.

M. Boudreault avait un caractère ferme, énergique et une volonté que les obstacles ne rebutaient jamais. Ce furent ces précieuses qualités qui le firent réussir à faire cesser certains abus auxquels la passion pour la chasse avait donné lieu.

Malgré les douleurs continuelles qui étaient causées par la fracture qu'il avait reçue dans la cuisse et qui assez souvent donnait lieu à des abcès, il ne négligea aucune partie de son ministère pastoral.

Il fut frappé de paralysie, le 28 de juin 1819, le jour même où le matin il avait

† M. Pierre-Thomas Boudreault fut baptisé par M. Pierre-Joseph Compain, sous le nom de famille de *Laurie*, qui était le nom du second mari de sa grande-mère, Marie-Judith Pitre, avec lequel elle n'avait point eu d'enfants. Ce qui est encore plus singulier, c'est qu'en 1774, M. Jean-Jacques Berthiaume avait marié le père de M. Boudreault avec Josephite Tremblay, sous son vrai nom de famille: Pierre Boudreault; et qu'à peine trois ans depuis ce mariage, le sue cesseur de M. Berthiaume confondait son non avec celui de son beau-père, en baptisant son fils sous le nom de *Laurie*. En examinant les registres de cette époque, on voit que plusieurs des frères et sœurs de M. Pierre-Thomas Boudreault furent également baptisés ou inscrits dans les registres sous le nom de *Laurie*. Voilà comme on s'y prend pour embrouiller les généalogies des familles, qu'on ne peut ensuite refaire que par un travail fatigant et ennuyeux.

chanté le service et fait la sépulture d'un de ses paroissiens, François Gagnon, âgé de 69 ans.

Tous les moyens possibles furent mis en œuvre par sa mère pour le guérir de cette maladie qui, le 22 mai 1822, termina sa douloureuse vie. Il n'était âgé que de 44 ans et 5 mois.

Il fut inhumé dans l'église de l'Île-aux-Coudres par M. Label, curé des Eboulements. Il est le troisième prêtre enterré dans cette église. Il n'avait été que 7 ans 8 mois et environ 13 jours curé de l'Île-aux-Coudres.

M. Boudreault, que j'ai bien connu, était un prêtre de talents remarquables. Il avait beaucoup étudié depuis qu'il avait été nommé à la cure de l'Île-aux-Coudres. Ses sermons étaient à la portée de ses paroissiens, qui, en général, les aimaient beaucoup. Il ne savait pas user de ménagement à l'égard des pécheurs publics et surtout à l'égard de ceux qui ouvertement profanaient la sainteté du jour du Seigneur.

Son premier acte inscrit sur les registres de l'île est celui du baptême de Zacharie Leclerc, fils de Joseph Leclerc, du 15 octobre 1811. Son dernier fut celui de la sépulture de François Gagnon, âgé de 69 ans, du 28 de juin 1819.

XI

M. PIERRE DUGUAY, DIXIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES †

M. Pierre Duguay avait été ordonné prêtre le 9 de mars 1816. Il vint prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres dans les derniers jours du mois d'octobre de l'année 1819.

M. Duguay, que j'ai bien connu, avait commencé ses études à un âge avancé. Il lisait fort lentement et prêchait de même. Il avait un excellent cœur et était d'une bienfaisance incroyable.

† Quand M. Duguay vint curé de l'île, la fabrique devait encore 680 louis sur les ouvrages faits à l'église par M. Boudreault ; il paya cette somme, et mit ainsi la fabrique en dehors de dettes. Il procura à son église une chape, une belle étole pastorale et des cartons d'autel avec cadres dorés qui servent encore et sont bien conservés.

A son départ de l'Île-aux-Coudres, il alla prendre possession de la cure de la Malbaie, et fut l'ami intime de M. C.-F. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne. Il se montra fort généreux et il aida largement à la construction de ce collège.

Personne ne fut jamais mieux recevant que M. Duguay. Pendant les vacances, il mettait son bonheur à réunir chez lui des écoliers, dont il faisait les délices par sa belle humeur et son dévouement à leur faire passer leurs vacances d'une manière fort agréable. Nous nous sommes vus jusqu'au nombre de six dans son presbytère, et plus ce nombre était grand, plus il était content. Il n'épargnait rien, absolument rien, pour leur faire plaisir et leur procurer ce qu'un écolier aime toujours, des fêtes et des promenades dont il faisait partie et qu'il savait rendre délicieuses par l'intérêt qu'il prenait à leurs jeux.

M. Duguay avait établi pour règle que, pendant les vacances, il fallait aller prendre un diner chez M. Louis Lelièvre, curé de la Baie-Saint-Paul. La traversée en chaloupe et le diner étaient, on le pense bien, du plus haut intérêt pour des écoliers de cette époque qui, toujours et à tout âge, étaient des enfants de bonne et belle humeur. Pour la circonstance, M. Lelièvre avait soin de faire préparer un diner de première classe. Toujours une grosse *dinde* (ou un *dindon*) venait se placer au milieu de la table. Le diner commencé, c'était comme un feu roulant. On le sait, cette gente écolière est toujours vorace pendant les vacances. Aussi les mets abondants placés sur cette table disparaissaient les uns après les autres, ou plutôt étaient engloutis dans des gouffres béants qui ne disaient jamais : c'est assez.

Le débit des premiers services durait fort longtemps. Puis venaient les desserts dont l'abondance ne cédait en rien à celle des premiers services. Mais il arrivait presque toujours, à cette phase du diner, que M. Lelièvre, fatigué autant par la longueur du repas que par le sabbat de la gente loquace, finissait par s'endormir sur sa chaise. Alors, le silence se faisait comme par enchantement, et les desserts, les friandises, les raisins, les amandes, les

pâtisseries et tous les bonbons disparaissaient de dessus la table, comme du beurre se fond dans une poêle placée sur un brasier ardent. Quand M. Lelièvre se réveillait, tout était disparu, excepté les assiettes vides.

Alors on se levait, on saluait M. Lelièvre, on le remerciait de son bon et copieux dîner, puis on traversait sur l'île. Et M. Duguay riait aux éclats des prouesses de cette bande d'écoliers voraces qui, disait-il, avaient ruiné le vieux curé de la Baie-Saint-Paul.

Le reste des vacances se passait ainsi bellement et joyeusement avec l'aimable curé de l'Île-aux-Coudres.

M. Pierre Duguay laissa la cure de l'Île-aux-Coudres vers le 5 novembre 1822, après en avoir été curé pendant trois ans.

Son premier acte porté aux registres fut celui de la sépulture de Marie-Thécle Lajoie, ma bonne et respectable mère, du 6 novembre 1819. Son dernier, celui du baptême de Charles Perron, fils de Pierre Perron et de Marie Mailloux, le 4 novembre 1822.

Après le départ de M. Duguay, la desserte de la cure de l'Île-aux-Coudres fut confiée à M. François Labelle, alors curé des Eboulements. M. Labelle était un curé d'une grande vigueur, d'une rare fermeté et d'un zèle fort remarquable. Il garda la desserte de l'île pendant onze mois. Il fit quinze visites à l'île pendant ce temps, et, chaque fois, il y demeurait pendant deux ou trois jours. M. Labelle a laissé dans l'Île-aux-Coudres le souvenir d'un excellent prédicateur, dont la voix forte et sonore pénétrait profondément dans les cœurs. C'est lui qui a inhumé le corps de mon vénérable père, Amable Mailloux, à qui je dois rendre le témoignage qu'il savait admirablement se faire respecter et obéir par ses enfants, dont il était le modèle par sa sagesse et sa conduite sans reproches.

XII

M. LOUIS-MARIE LEFÈVRE, ONZIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES †

M. Louis-Marie Lefèbre fut ordonné

† C'est M. Lefèbre qui a publié mon titre cléricat.

prêtre le 18 octobre de l'année 1818. Il arriva à l'Île-aux-Coudres vers le premier de septembre 1823, pour en être le curé.

M. Lefèbre se montra, dans sa conduite publique et privée, toujours paisible, doux et réservé. Il était d'une sensibilité extrême. La moindre contradiction qu'il éprouvait l'affectait profondément. Les oppositions de quelques-uns de ses paroissiens turbulents le plongèrent dans la mélancolie. Cette sensibilité, qui avait sa source dans une bonté de cœur incomparable, lui fit verser des torrents de larmes, et lui créa des ennuis que l'amour et le respect de presque tous ses autres paroissiens ne purent distraire entièrement. Je dois ajouter que ces hommes, en très-petit nombre, qui chagrineront le bon et paisible M. Lefèbre, sont depuis longtemps partis pour une autre vie, où Dieu, j'espère, leur aura fait miséricorde, parce qu'ils ont péché plutôt par un dérangement de leur tête que par suite de leur mauvais cœur. J'ajoute, de plus, que ces tristes hommes n'ont pas laissé d'imitateurs de leur conduite dans l'île, et que, je l'espère sincèrement, ils n'en auront jamais.

Malgré le chagrin que lui causèrent un ou deux de ses paroissiens, et la peine qu'il en ressentit, M. Lefèbre ne manqua jamais de reprendre le mal quand l'occasion s'en présentait. Il sut diriger sa paroisse avec cette prudente et sage fermeté qui assurent le succès pour détruire le mal qu'on veut empêcher, et établir le bien que l'on veut faire.

M. Louis-Marie Lefèbre fut très-estimé des bons paroissiens de l'Île-aux-Coudres, et il fut sincèrement regretté lorsque, vers le 30 de septembre 1826, il laissa cette petite cure, qui changeait si souvent de curé, à cause de l'isolement et des difficultés des communications avec la terre ferme, surtout pendant la saison de l'hiver.

A part des misères, grandes ou petites, que l'on rencontre partout, quand on est chargé de conduire les hommes dans le chemin difficile de la vertu ou de les retirer de la voie qui mène à la perdition, un curé, sur la petite Île-aux-Coudres, serait bien le plus heureux des mortels s'il pouvait, comme ailleurs, communiquer facilement avec des confrères. Inévitablement il arrive des moments dans la vie d'un curé

où il a besoin de voir ses voisins pour les consulter, s'encourager, se rafraîchir l'âme toujours tourmentée de quelques peines dont il ne peut trouver de remède que dans ces entretiens intimes d'un homme qui, comme lui, ne saurait trouver de soulagement dans des relations avec des paroissiens qui n'ont ni les mêmes pensées ni les mêmes besoins, ni les mêmes intérêts religieux. Avec des laïques, un curé n'est bien que lorsqu'il doit les rencontrer dans quelques-unes des fonctions du saint ministère. Dans toute autre circonstance il n'a plus le bonheur qui lui convient. Il ne trouve pas la société pour laquelle il est né, le plaisir qui est fait pour son cœur de prêtre. Il faut qu'alors il languisse s'ennuie et soit malheureux, s'il a vraiment l'esprit de son saint état.

On comprend donc qu'un curé, isolé sur l'Île-aux-Coudres, doit désirer d'en sortir aussitôt que possible, à moins que, comme monsieur le curé actuel, il n'ait la chance d'avoir un confrère comme il a le bonheur d'en rencontrer un dans le bon et vertueux M. Tremblay.

M. Lefebvre avait été curé de l'Île-aux-Coudres pendant trois ans.

Son premier acte écrit sur le registre est celui du mariage de René Fortin et de Geneviève Perron, le 20 octobre 1823. Son dernier, celui de la sépulture de Barthélemi Brisson, fils de Jean Brisson, âgé seulement de 17 ans, du 18 septembre 1826.

XIII

M. JOSEPH ASSELIN, DOUZIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Joseph Asselin avait été ordonné prêtre le 30 septembre de l'année 1821. A pareille date, cinq ans plus tard, en 1826, M. Joseph Asselin venait prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres, pour y faire le plus long séjour qu'y eût fait aucun de ses prédécesseurs, depuis M. Pierre-Joseph Compain.

M. Joseph Asselin, que j'ai très-bien connu, était un de ces curés qui se dévouent tout entier au bien spirituel de leurs paroissiens. Il aimait la beauté de la maison de Dieu et la grandeur du culte

divin, et ne négligeait aucun détail, quelque minime qu'il fût, pour la conservation des mœurs et l'augmentation de la piété dans sa paroisse. Peu de curés ont eu, comme lui, et à un degré aussi remarquable, le talent de la parole. Il excellait à faire une instruction dont le langage était parfaitement à la portée du peuple, sans jamais renfermer aucune parole qui fût le moins du monde basse ou déplacée. Actif, laborieux, très-studieux, il savait bien la sainte Ecriture; il possédait assez bien la théologie. M. Asselin était très-économe. La délicatesse de sa conscience lui interdisait toute dépense superflue. Il poussa à l'extrême cette qualité qui, comme toutes les autres, doit se tenir dans les bornes de la discrétion. Il m'avouait qu'il avait horreur de dépenser un sou mal à propos. Il tenait ses comptes de fabrique avec une extrême précision et propreté; quant à son écriture, elle était toujours soignée.

Il s'occupa beaucoup de l'éducation des jeunes enfants de sa paroisse, et eut le bon esprit d'établir des écoles, qu'il surveilla avec beaucoup de soin. A ce sujet, il eut d'assez graves difficultés avec plusieurs de ses paroissiens qui, avec plus ou moins de raisons, lui causèrent beaucoup d'embarras, ce qui l'affligea sans le rebuter. Il fit même des sacrifices d'argent pour maintenir une maison d'école près de l'église, qui fut la cause des déboires que lui causèrent une certaine partie des intéressés contre l'établissement de cette école. En l'année 1836, M. Asselin fit passer par sa fabrique une résolution qui affectait le quart des revenus de l'église au soutien des écoles. Cette résolution fut approuvée par Mgr l'archevêque de Québec, dans une de ses visites pastorales.

M. Asselin fut curé de l'Île-aux-Coudres pendant cette remarquable époque où l'incertitude de nos lois et l'ignorance des droits de l'Église causèrent tant de trouble dans nos assemblées paroissiales pour l'élection des marguilliers. Il eut, lui aussi, ainsi que plusieurs autres curés, d'assez notables misères dans le choix d'un certain marguillier, pour l'élection duquel il s'était trop intéressé, contre la majorité de la paroisse. Plus tard, cet homme, qu'il avait fait nommer marguillier par sa voix pré-

pondérante, causa autant de déboires à son curé que celui-ci s'était montré empressé à lui procurer cet honneur.

Si l'on met de côté ces faits, que l'on peut appeler des fautes comme tout homme peut en faire, et en fait assez souvent, on pourra dire, dans toute la force du mot, que M. Asselin fut un bon curé, fidèle à ses devoirs de pasteur, soigneux pour ses propres affaires et pour celles de sa fabrique; intéressé au suprême degré pour le bien spirituel de son peuple, et surtout fidèle à bien instruire ses paroissiens dans la connaissance des vérités de la religion et des règles de la morale évangélique. Aussi on peut, en toute vérité, lui accorder une large part dans les connaissances religieuses que possède la petite population de l'Île-aux-Coudres.

M. Joseph Asselin fut sincèrement regretté par les bons paroissiens de l'Île, dont il quitta la desserte vers le premier du mois d'octobre, en l'année 1839. Il avait été pendant treize ans le curé de cette petite paroisse.

Après avoir donné une idée du douzième curé de l'Île-aux-Coudres, je me sens pressé de dire un mot d'une fille assez âgée qu'il avait à son service, et dont le nom de famille était Marie Sansterre, de la Rivière-Ouelle. Elle faisait tous les ouvrages de la maison, soit ceux du dedans, soit ceux du dehors. Jamais peut-être personne ne fut plus attachée à son maître, qu'elle servait avec une fidélité et un dévouement héroïque. Vers la fin de sa vie, elle fut atteinte d'une cruelle maladie, un cancer, qui la faisait horriblement souffrir. Malgré les douleurs qu'elle endurait jour et nuit, la bonne Marie Sansterre ne négligea jamais les tâches ardues qu'elle avait à remplir. Les insomnies que lui causait ce mal qui lui rongeaient les chairs, ne l'empêchaient pas de se lever de bonne heure pour vaquer à ses occupations. D'une humeur toujours égale, souffrant sans se plaindre, travaillant sans relâche, cette admirable fille ne cessa de rendre service à son maître que lorsque, ne pouvant plus se tenir debout par l'excès de sa faiblesse, elle prit le lit pour y mourir dans la paix du Seigneur, ne regrettant qu'une chose : de ne pouvoir plus rendre service à celui auquel elle s'était si généreusement dévouée.

XIV

M. MARTIN-LÉON NOËL, TREIZIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Martin-Léon Noël avait été ordonné prêtre le 27 du mois de juillet 1834. Il vint prendre possession de la petite cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres vers le 5 d'octobre 1839.

A son arrivée, M. Noël eut le malheur de trouver, à l'Île-aux-Coudres, des tisons encore mal éteints de ce feu allumé du temps de son prédécesseur par la question des écoles qui, on ne le sait que trop dans un grand nombre de paroisses, avait suscité contre les curés de si déplorables persécutions. Il dut, lui aussi, avoir une part des déboires de son prédécesseur. M. Noël n'était pas homme à lutter contre ce torrent, que le temps seul et le bon sens canadien pouvaient arrêter. Il était réservé au successeur de M. Noël de faire revenir ce petit peuple dans les voies de la conciliation et de la paix.

M. Martin-Léon Noël était d'un caractère doux, paisible et même timide. Il était d'une grande délicatesse de conscience, et ne se mêlait dans les conversations de ses confrères que pour leur faire plaisir ou les leur rendre plus agréables. S'il se trouvait dans quelque concours, il semblait n'avoir qu'une pensée, c'était d'obliger ses confrères. Dans ces circonstances, il se levait de grand matin, afin de pouvoir vaquer à ses exercices de piété avant le temps des confessions, et jamais alors il ne dérangeait le sommeil de ses confrères, ayant un soin tout spécial de ne faire aucun bruit quelconque.

M. Noël avait un cœur extrêmement compatissant. D'une singulière piété qui prenait sa source dans une foi profonde, il possédait une âme bonne et saine qui convient si bien au prêtre et surtout au curé. Il n'avait rien à lui qui ne fût au service de tous ceux qui se trouvaient dans le besoin. Avec cette grâce et cette bienveillance qui sont les fruits de la charité de Jésus-Christ, il savait rendre service en faisant comprendre qu'il était redevable envers ceux qu'il obligeait.

M. Noël était d'un caractère gai et jovial, mais sa profonde vertu savait conte-

nir sa gaieté dans les bornes de cette modestie sacerdotale qui ne dégénère jamais en paroles impétueuses ou en éclats de rire immodérés.

Ce digne curé fut un ange de douceur, de bonté, de charité et d'une modestie bien propre à laisser sur l'Île-aux-Coudres les précieuses semences d'une solide piété, qu'il travailla avec beaucoup de zèle à inspirer aux âmes dont il avait la conduite.

Comme curé, M. Noël continua à instruire ceux que M. Asselin avait eu tant de zèle et de courage à pénétrer de l'esprit chrétien. La manière de prêcher de M. Noël était de pénétrer les âmes par des paroles douces et pleines de charité, qui ont un si puissant effet sur les personnes animées de l'esprit de foi. Il s'occupa beaucoup de l'instruction chrétienne des enfants qui fréquentaient les catéchismes ; il savait se mettre à leur portée en leur rendant attrayantes la connaissance et la pratique de la morale de l'évangile.

M. Noël fut un des nombreux bienfaiteurs auxquels je suis si grandement redevable : voici comment.

Ayant subi une maladie très-grave pendant que j'étais curé de Sainte-Anne de la Pocatière, plusieurs des habitants de l'Île-aux-Coudres eurent la charité de me venir chercher pour me traverser à ma paroisse natale. J'allai prendre mon logement chez le bon et charitable M. Noël, qui me reçut avec ce charme de bienveillance que lui dictait un cœur de séraphin. Dans ce presbytère, où régnait une si grande paix, je reçus, tant de la part de M. Noël que de sa vertueuse sœur, les soins les plus expressés comme les plus délicats. Pendant six longues semaines, je fus sous les soins de l'un et de l'autre, et Dieu sait quels témoignages de charité ils me prodiguèrent ! De jour et de nuit, la bonne et sainte sœur de M. Noël fut à mon service et eut soin de moi avec cette attention dont les cœurs vraiment chrétiens sont seuls capables. Si je revins à la santé, je le dois, après l'aide de Dieu, aux soins intelligents et dévoués qu'ils prirent de moi. Et pour mettre le comble à leurs bienfaits à mon égard, ils ne voulurent rien accepter pour se dé-

domnager des sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour me ramener à la vie.

On me pardonnera, je pense, de dire quelques mots de cette sainte fille qui a tant contribué à me rappeler à la santé.

J'ai rencontré, pendant ma vie, beaucoup de personnes vertueuses ; mais, je le dis comme je le crois, j'en ai vu un très-petit nombre du mérite et de la vertu de cette bonne sœur de M. Noël. Sans la moindre prétention, mademoiselle Noël remplissait tous ses devoirs avec un esprit de recueillement parfait. Toujours sage, toujours douce, toujours bonne, toujours aimable, elle faisait chaque chose sans bruit, sans trouble, sans ostentation. Elle présentait le plus parfait modèle d'une fille de presbytère par la modestie de ses habits, par sa réserve, par sa sagesse et par sa bonne conduite. Elle ne croyait pas que, par la raison qu'elle était la sœur d'un curé, elle pouvait apparaître d'une autre condition que celle où la Providence l'avait fait naître. Étrangère à tout ce qui se passait ou se disait dans la paroisse, elle ne voyait que peu de personnes, qu'elle édifiait par sa piété et par ses conversations, pendant lesquelles jamais un mot contre la charité ne s'échappait de ses lèvres.

Le plus bel éloge que je pourrais faire de mademoiselle Noël, c'est que sa conduite fit croire à la vertu un certain monsieur qui n'y croyait guère et dont le plaisir était de censurer la conduite des prêtres et des personnes qui avaient la simplicité de les écouter.

Après avoir été curé de l'Île-aux-Coudres pendant environ quatre ans, M. Martin-Léon Noël laissa l'île sur la fin de septembre de l'année 1843.

XV

M. JEAN-BAPTISTE PELLETIER, CURÉ ACTUEL DE L'ÎLE-AUX-COUDRÈS

M. Jean-Baptiste Pelletier fut ordonné prêtre le 24 mai 1838. A la fin du même mois, M. Pelletier fut envoyé vicaire à Nicolet, et y demeura comme tel jusqu'à la fin de mai 1841. A cette date, il fut nommé vicaire à Saint-François du Lac, pendant un mois, lorsque M. Béland était

curé de cette paroisse. Au bout de ce mois, il fut transféré au vicariat de la Baie du Fèbvre, et y demeura jusqu'au ler d'octobre de la même année 1841. Enfin, il fut envoyé le même automne comme vicaire à Sainte-Marie de la Beauce, où il est demeuré deux années, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1843. Il vint alors prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres vers le premier du mois d'octobre. Il y a eu 27 ans au premier octobre dernier, 1870, que M. Pelletier est environné par les eaux du fleuve, sur sa petite Île-aux-Coudres. C'est de beaucoup le plus long séjour qu'aucun des curés avant lui ait fait dans cette paroisse.

Depuis l'année 1855, monsieur le curé actuel de l'Île-aux-Coudres se trouve dans une toute autre position que celle de ses prédécesseurs, par le fait de la résidence, sur l'île, de M. l'abbé Godfroi Tremblay, ce qui l'exempte des ennuis que cause toujours à un curé l'isolement dans une paroisse seule au sein des eaux du fleuve. M. Tremblay fait la consolation du curé par son heureux caractère et son excellent cœur.

J'aurais bien encore autres choses à dire de M. Pelletier, mais je ne l'ose, dans la crainte de lui causer de la peine, ou de m'exposer à recevoir des reproches, dont je ne pourrais me justifier sans blesser sa modestie.

CHAPITRE TREIZIEME.

PERTES DE VIE D'UN CERTAIN NOMBRE DES HABITANTS DE L'ILE-AUX-COUDRES PAR SUITE DE LA NAVIGATION, ETC., ETC.

Ce n'est pas une chose bien surprenante que des habitants de l'Île-aux-Coudres aient assez souvent été les victimes d'accidents arrivés dans les eaux du fleuve St-Laurent. Obligés de communiquer avec les habitants de la rive nord ou de celle du sud, et n'ayant pas d'autre moyen de communication que celui de la navigation, ils ont été et seront toujours exposés à des périls qu'ils n'ont pu et qu'ils ne pourront pas toujours éviter. Renfermés sur leur île pendant toute la saison des glaces, et ne pouvant alors sortir de chez eux que très-difficilement, ils se trouvent quelquefois obligés de traverser le fleuve avant

qu'il soit entièrement débarrassé des banquises de glaces qui rendent cette traversée presque toujours dangereuse, et quelquefois fatale à ceux qui s'y hasardent.

Une autre cause de pertes de vie a été, pendant longtemps, le manque d'embarcations convenables pour voyager sur un grand fleuve dont les eaux se soulèvent par de fréquentes tempêtes qui surviennent tout d'un coup, et contre lesquelles on ne peut lutter avec quelque espérance de salut qu'avec des moyens sûrs. C'est ce qui a causé un assez grand nombre de pertes de vie. J'ai déjà dit que, pendant plusieurs années après l'établissement de l'Île-aux-Coudres, on n'avait, pour se défendre contre la fureur des flots, que de gros et lourds canots de bois, avec lesquels on ne pouvait *parer les lames*. Les canots d'écorce qui les remplacèrent, quoique plus légers et plus propres à se défendre contre les flots, n'étaient pas assez solides pour résister au choc des vagues furieuses, et demandaient des hommes habiles et exercés pour les diriger, et ces hommes ne se rencontraient pas toujours parmi une population novice dans l'art de naviguer.

Quoique plus tard on eût choisi des chaloupes comme moyen de voyager, et qu'elles fussent beaucoup plus propres à se défendre, il n'était pas toujours possible de parer à tous les coups imprévus des vents qui, au moment où on s'y attend le moins, viennent assaillir ces petites embarcations, alors que, dans leur course, elles sont éloignées d'un abri qui pourrait les soustraire au danger.

Comme dernière cause des malheurs qui, si souvent, ont plongé la population de l'Île-aux-Coudres dans le deuil, il faut tenir compte des imprudences que commettent toujours certains hommes qui ne savent point prévoir les dangers, qui s'exposent témérairement et qui manquent de hardiesse et du courage nécessaire pour en triompher.

Au reste, si les hommes demeurant sur la terre ferme éprouvent souvent des accidents funestes par le bris d'une voiture, par l'épouvante qui s'empare d'un cheval ombrageux ou par des chutes qui leur causent la mort, quoique le chemin sur lequel ils voyagent soit solide, il ne peut être bien extraordinaire que ceux qui

voyagent sur la mobilité des eaux profondes n'y éprouvent quelquefois de semblables accidents.

Ma petite Ile-aux-Coudres a payé un large tribut à la mort par la navigation. J'ai à présenter une liste bien lamentable de personnes que, à des époques quelquefois assez rapprochées, elle a eu la douleur de perdre dans les eaux du fleuve, et dont plusieurs n'ont pu être retrouvées.

Je ne suis pas en moyen de faire connaître toutes les causes et les circonstances qui ont occasionné ou accompagné plusieurs de ces malheurs. Cependant, j'ai pu retrouver beaucoup de détails sur un assez grand nombre de ces morts déplorables, que je ferai connaître afin d'en conserver le souvenir et de les faire servir d'avertissement à ceux qui sont obligés de voyager sur l'eau.

Il est possible que, malgré les recherches minutieuses que j'ai faites, il ne m'a pas été donné de connaître entièrement le nombre de ceux des habitants de l'Ile-aux-Coudres qui ont péri dans les eaux, ni la date où quelques-uns de ces malheurs sont arrivés ; cependant, toute incomplète que pourrait être la liste que je vais en donner, elle contiendra toujours les noms d'un trop grand nombre de victimes dont la mort inattendue a frappé d'une incroyable douleur tous les habitants de l'Ile-aux-Coudres, sans aucune exception.

I

JOSEPH AMIOT DIT VILLENEUVE

Le premier accident arrivé par submersion dans les eaux du fleuve, et dont nous ayons une date certaine, fut celui qui arriva à Joseph Amiot dit Villeneuve. Cet homme devait être le père de cet autre Joseph Amiot dit Villeneuve dont on voit le nom sur le plan de la seigneurie, 1773. Il devait être un des six gendres de Joseph Savard, le premier habitant qui vint s'établir sur l'Ile-aux-Coudres.

Je suis forcé d'en venir à ces probabilités, car le témoignage de sa mort dans le fleuve ne fait nullement connaître ce qu'était ce Joseph Amiot, sinon que c'était un des habitants de l'Ile-aux-Coudres. Quelle fut la cause de ce malheur ? La note laissée aux registres ne nous l'apprend pas.

Quel âge avait-il ? Était-il marié ou non ? Cette note, écrite il y a 120 ans, garde le silence sur tous ces points qu'on serait heureux de connaître.

Je me vois donc forcé de me contenter de rapporter cette note inscrite par le Père Coquart :

L'an mil sept cens cinquante, dans le mois de septembre, s'est noyé à la vue de l'Ile-aux-Coudres, Joseph Villeneuve, habitant de ladite Ile-aux-Coudres, en foi de quoi j'ai signé.
(Signé) COQUART, M. Js.

Le Père Coquart ne faisant nulle mention de sa sépulture, on doit en conclure que son corps, comme ceux de beaucoup d'autres, est demeuré enseveli dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, d'où sortiront un grand nombre de cadavres au jour de la résurrection générale.

II

UN SAVARD DONT ON IGNORE LE NOM DE BAPTÊME

Un des malheurs arrivés dans les eaux du fleuve, dont la tradition s'est conservée parmi les habitants de l'île, c'est qu'un nommé Savard, en revenant de la terre du nord, à bonne heure dans la saison du printemps, s'était noyé par le chavirement de son canot. Quelques autres, qui étaient avec lui, se sauvèrent. D'après ce que j'ai pu connaître, ce malheur doit être arrivé avant le siège de Québec. Il paraît que le corps de ce malheureux, comme celui de Joseph Amiot, est demeuré dans le fond de notre fleuve.

III

GABRIEL DUFOUR

Gabriel Dufour avait été marié par M. Chaumont, le 21 du mois de mai 1742, avec Geneviève Tremblay. L'acte de son mariage est le second de ceux qui se trouvent sur les registres de la paroisse de l'Ile-aux-Coudres. A l'époque du recensement de 1762, Gabriel Dufour était le père de *neuf enfants*, dont deux garçons et sept filles.

Comme beaucoup d'autres habitants de l'Ile-aux-Coudres et quelques-uns des

Eboulements, Gabriel Dufour pilotait les bâtiments depuis l'île jusqu'à Québec. Ce fut en voulant remplir cette charge qu'il trouva la mort. Un jour qu'il allait pour embarquer dans un bâtiment, avec un autre dont on a oublié le nom, n'ayant pour embarcation qu'un fragile canot d'écorce, une vague furieuse, soulevée par la tempête, vint frapper le canot et le cassa en deux. Il se trouvait à ce moment assez près du vaisseau qui était dans les eaux du gouffre. Son compagnon fut sauvé par l'équipage du navire, mais lui fut englouti. On ne retrouva pas son corps, comme on n'avait pas retrouvé ceux des deux autres noyés avant lui.

La tradition ne nous a pas conservé la date de cette mort déplorable. On a supposé qu'il s'était noyé avant l'année de 1759, appuyé sur une fausse tradition qui prétendait que c'était un vaisseau français dont il allait prendre la direction. Mais on s'est trompé. Le nom de Gabriel Dufour, comme on peut le voir plus haut, se trouve sur le recensement de 1762, mais il n'apparaît pas sur le plan des concessionnaires des terres de l'Île-aux-Coudres, fait en 1773. Il faut donc admettre : 1o. que c'était un vaisseau anglais à bord duquel il allait embarquer ; 2o. qu'il s'est noyé après l'année ou après l'été de l'année 1770 et avant celle de 1773.

Gabriel Dufour a été le grand-père du sieur Augustin Dufour, encore vivant (1870), et il fut la souche de la famille Dufour dont les membres sont en grand nombre sur l'Île-aux-Coudres.

IV. V. VI

JOSEPH LAURE, JOSEPH-MARIE TREMBLAY
ET LOUIS TREMBLAY

François Tremblay, dont le contrat de concession porte la date du 6 de juillet 1728, avait, dit-on, bâti un moulin à vent vers l'année 1752, sur la terre à l'endroit appelé *l'Îlette*, au bout d'en haut de l'Île-aux-Coudres. Ce moulin devait être d'une qualité bien inférieure, puisque je vois qu'en l'année 1762, le Séminaire de Québec fit, avec ce même François Tremblay et avec les habitants de l'île, certaines conventions pour bâtir un moulin. Le Sémi-

naire donna à François Tremblay une certaine étendue de terrain en échange de celle qu'il abandonnait pour servir d'emplacement au nouveau moulin*.

Joseph Laure, dont je vais raconter la mort tragique, était un Acadien qui, après avoir été expulsé de son pays par les Anglais, comme un grand nombre de ses compatriotes, était venu se fixer à Québec. Ce Joseph Laure était meunier. Pendant qu'il était à Québec, il fit connaissance avec Marie-Judith Pitre, veuve d'un nommé René Boudreault, autre Acadien mort pendant le voyage de l'Acadie à Québec, et se maria avec elle. Cette Marie-Judith Pitre avait eu de René Boudreault deux garçons, dont l'un, Pierre, fut le père de M. Pierre-Thomas Boudreault, un des anciens curés de l'Île-aux-Coudres.

Les messieurs du Séminaire de Québec ayant rebâti le moulin de l'Îlette, y envoyèrent comme meunier Joseph Laure, vers l'année 1765.

Selon la tradition, Joseph Laure était un homme d'une grande probité, doux, humain, complaisant et toujours prêt à obli-ger les autres ; il était très-attentif à bien s'acquitter de sa charge et savait se prêter aux exigences de ceux qui apportaient leurs grains à son moulin.

J'ai déjà fait remarquer que, après avoir passé tout un long hiver sans avoir de communication avec les terres voisines, les habitants de l'Île-aux-Coudres qui, probablement, n'avaient pas tout ce qu'il leur fallait chez eux, devaient attendre avec impatience le retour du printemps. Comme au mois d'avril la navigation sur notre Saint-Laurent offrait encore beaucoup de dangers, surtout lorsque la traversée devait se faire avec les grands canots de bois qui servaient à la pêche aux marsouins, il fallait un certain courage ou des besoins pressants pour entreprendre de tels voyages.

La tradition ne nous a pas conservé les motifs qui avaient obligé Joseph Laure à entreprendre cette dangereuse traversée. Il

* Je dois dire que la tradition de ce moulin, bâti par François Tremblay, en 1752, est très-peu probable, pour ne pas dire fautive. J'en fais cependant mention pour dire que je ne l'ai pas oublié. Mais je n'y crois nullement, puisqu'il était présent à l'assemblée du 7 octobre, comme nous l'avons vu plus haut.

était parti de l'île en compagnie de deux jeunes gens qui devaient l'aider à faire le trajet. Le quinze du mois d'avril, vers les deux heures du matin, ils quittèrent le rivage de la Baie Saint-Paul pour revenir à l'Île-aux-Coudres. Mais voilà que surgit tout à coup un de ces vents du nord, si violents et si dangereux à cette saison, où beaucoup de glaces flottent encore sur le fleuve. Ce vent souleva bientôt les eaux en lames furieuses, qui firent chavirer le canot, alors qu'ils étaient assez près des battures de l'Île-aux-Coudres. Les deux jeunes gens qui accompagnaient Laure tombèrent à l'eau et ne purent saisir le canot. Ils furent engloutis dans les eaux froides du fleuve et leurs corps y sont restés ensevelis. Suivant l'acte dressé par M. Jean-Jacques Berthiaume, leurs noms étaient Joseph-Marie Tremblay, fils de Joseph Tremblay, et Louis Tremblay, fils aîné de Louis Tremblay.

Quant à Joseph Laure, qui avait sur son corps un gros capot de peau, il put revenir sur l'eau, saisir le canot renversé et s'y cramponner. Mais, dans cette position critique, il était loin d'être sauvé de la mort. Comme tout ceci avait lieu pendant le jour, plusieurs personnes de l'île furent témoins oculaires de ce naufrage. Mais le canot renversé où s'était cramponné l'infortuné Joseph Laure, étant séparé du rivage par une assez grande étendue d'eau, il n'y avait pas moyen de lui porter assistance sans avoir un autre canot. Et pour comble de malheur, tous les esquifs étaient au moins à trois quarts de lieue de l'endroit où venait d'avoir lieu ce déplorable accident. On pense bien que plusieurs hommes se hâtèrent d'aller au bout de l'Îlette où les canots de pêches aux marsouins avaient été mis en hivernement. Ayant trouvé un canot, il fallut le traîner sur le rivage à force de bras, ce qui prit un temps considérable. Pendant cet intervalle, le malheureux Joseph Laure, trempé par les eaux du fleuve, était exposé au souffle d'un vent glacial qui le transperçait. Enfin le canot de salut était rendu vis-à-vis l'endroit du naufrage; on s'empressa de le lancer à l'eau pour voler au secours de Joseph Laure, qui ne donnait plus aucun signe de vie. On put cependant le saisir et l'arracher du canot, auquel le froid avait soudé

ses habits. Mais, hélas! il n'avait plus qu'un souffle de vie, qui cessa quand on atteignit le rivage. Le froid l'avait tué.

Par ce malheur, trois familles furent à la fois frappées dans un de leurs membres et plongées dans la plus extrême désolation. Tous les habitants de l'île, si unis à cette époque, pleurèrent et ces deux braves jeunes gens engloutis dans les eaux, et celui dont on ne possédait plus que le cadavre.

Deux jours après, le 17 avril 1775, tous les habitants de l'île étaient réunis à l'église pour conduire au cimetière le corps de Joseph Laure, qu'ils arrosèrent de leurs larmes. Mais les corps des deux pauvres enfants n'eurent pas ce bonheur. Le fleuve impitoyable les avait retenus dans ses abîmes pour ne les rendre jamais à l'affection inconsolable de leurs pères et de leurs mères!

VII

FRANÇOIS MARIÉ

Je suis privé des moyens de pouvoir donner les détails de la mort de François Marié. Les traditions de l'Île-aux-Coudres ne m'en ont rien appris. Pour constater ce malheur et le consigner ici, je n'ai qu'un acte de sépulture dressé par M. Pierre-Joseph Compain, qui n'a pas jugé à propos de nous apprendre autre chose que, le 26 de septembre 1783, "il avait inhumé dans le "cimetière de l'Île-aux-Coudres le corps "de François Marié, noyé depuis deux "jours, âgé de trente ans." Voilà tout ce qu'il a jugé digne d'être consigné dans l'acte de cette sépulture.

Voulant connaître ce François Marié, péri d'une manière si déplorable, j'ai visité les registres de l'époque indiquée par son âge, mais je n'ai pu trouver son nom. À sa place j'ai trouvé celui de Dominique Marié, dont le père était Antoine Marié et la mère, Catherine Savard, et dont les nombreux enfants sont inscrits au registre de l'île.

Ces recherches infructueuses m'ont fait supposer ou que ce François Marié n'était pas de l'Île-aux-Coudres, ou que M. Compain avait écrit, dans le registre, le nom de François au lieu de celui de Dominique.

Ce fait, entre beaucoup d'autres, prouve qu'on ne saurait faire trop d'attention en rédigeant des actes qui sont des documents publics qu'on peut avoir besoin de connaître dans la suite. Il faut cependant avouer qu'il n'est pas toujours possible pour celui qui rédige ces actes de se procurer les renseignements désirables. Alors, on ne peut blâmer l'insuffisante rédaction d'un acte.

VIII. IX

JOSEPH-MARIE SAVARD ET PIERRE SAVARD

Je n'ai que le témoignage d'une tradition conservée sur l'Île-aux-Coudres, pour constater la mort dans les eaux du fleuve, de Joseph-Marie Savard et de Pierre Savard. Ce malheur eut lieu dans le printemps de 1795.

Joseph-Marie Savard et Pierre Savard, deux des habitants de l'Île-aux-Coudres, étaient traversés au nord pour assister à une noce. Après les joies et les plaisirs de cette noce, qui, à cette époque, devaient avoir été prolongés pendant plusieurs jours, ils revinrent à leur embarcation pour traverser le fleuve. Par une cause que la tradition n'a pas daigné nous faire connaître, comme ils arrivaient près de la Grande-Batture, à l'endroit qui se trouve devant la demeure de François Tremblay, le canot qui leur servait à traverser le fleuve fut renversé. Ils tombèrent à l'eau, ne purent saisir l'esquif et restèrent ensevelis dans les eaux, qui ont retenu leurs corps pour ne les rendre qu'à la résurrection générale.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ces deux morts lamentables plongèrent deux familles dans une longue amertume de chagrin et de douleur. Ainsi, comme cela arrive si souvent dans ce pauvre monde, le chagrin suivit de bien près la joie ; le deuil et les larmes succédèrent bien vite aux bruyants ébats d'une noce, et toute cette scène de désolation ne fit pas mieux comprendre et mettre en pratique cette grande parole de l'Apôtre : " Ne vous réjouissez que dans le Seigneur ; " ou bien ces autres paroles qu'on devrait porter gravées dans tous les cœurs : " Voici donc, mes frères, ce que je vous dis : Le temps est court ; et ainsi que ceux qui ont des

" femmes, soient comme n'en ayant point ;
 " et ceux qui pleurent, comme ne pleurant
 " point ; ceux qui se réjouissent, comme
 " ne se réjouissant point ; ceux qui
 " achètent, comme ne possédant point ;
 " enfin, ceux qui usent de ce monde,
 " comme n'en usant point ; car la figure
 " de ce monde passe." (1. Cor. chap. 7, v.
 " 29.) Oui, la figure des choses passe et
 nous restons avec cette figure. Mais, une fois que le temps nous aura emportés dans un monde où il n'y a plus de figure, et où tout est réalité, nous n'en reviendrons plus !

X. XI

LA FEMME DE JOSEPH GAGNON ET LE FRÈRE
DE CETTE FEMME

Dans le mois de juillet de l'année 1795, Joseph Gagnon*, père de Pitre Gagnon, bien connu des habitants de l'Île-aux-Coudres, était parti avec sa femme, dont le nom de famille était Dufour, et avec le frère de cette femme, pour aller visiter des parents qui demeuraient à la Petite-Rivière Saint-François. Ils avaient pour *voiture d'eau* un célèbre canot de bois, qui servait à soigner la pêche aux marsouins, comme tant de fois déjà j'en ai fait la remarque. Leur visite terminée, ils se rendirent au rivage pour reprendre leur canot et revenir à l'Île. La femme de Joseph Gagnon, qui avait laissé à la maison deux jeunes enfants, dont un devait être Pitre Gagnon, dont je viens de parler, rencontra sur le rivage plusieurs petits cailloux de différentes formes et de couleur variée, qu'elle ramassa et plaça dans ses poches, dans l'intention de les donner à ses enfants pour les amuser après son retour à la maison, qu'elle ne devait jamais revoir.

Le vent, qui s'était élevé à leur départ de la Petite-Rivière, augmenta de manière à rendre les eaux fort houleuses. Tant bien que mal, ils étaient arrivés dans les parages du fameux gouffre du Cap-au-Corbeau, et y trouvèrent des lames que leur canot ne put parer. Une de ces lames le fit chavirer. Ils tombèrent tous à l'eau.

* Joseph Gagnon était né en 1729. Il mourut dans le mois de novembre 1815, étant âgé de 86 ans.

Joseph Gagnon eut la chance, en revenant du fond, de saisir le canot et de s'y fixer. Son beau-frère, Dufour, revint également à la surface ; mais, au lieu de saisir le canot, il prit une des jambes de Joseph Gagnon, qui, menacé d'être entraîné avec lui, le repoussa avec son autre jambe, et eut le bonheur de ne point abandonner la planche de salut que lui offrait le canot. Son beau-frère disparut et ne revint plus à la surface. Il avait péri.

Quant à la femme de Joseph Gagnon, en tombant du canot elle descendit dans l'abîme et ne revint pas à la surface du fleuve. La cause de sa mort doit être attribuée au grand nombre de ces petits cailloux qu'à son départ de la Petite-Rivière elle avait mis dans ses poches. Ces cailloux durent l'entraîner au fond et leur poids l'empêcher de revenir sur l'eau. La pauvre mère, dans sa tendresse maternelle, voulait se servir de ces cailloux pour faire plaisir à ses jeunes enfants, et, contre son attente, ces objets servirent à faire deux orphelins qui ne devaient jamais revoir leur bonne maman, ensevelie dans les eaux.

Joseph Gagnon, dont le naufrage avait été aperçu par des habitants, eut le bonheur de se maintenir sur le canot jusqu'au moment où un autre esquif vint l'arracher à sa dangereuse position. Il fut sauvé, mais ses jeunes enfants n'avaient plus de mère !

Pendant l'été de 1795, les habitants de la petite Ile-aux-Coudres avaient eu la douleur de perdre quatre de leurs compatriotes dans le fleuve, et ne purent avoir la consolation d'accompagner leurs dépouilles mortelles à la terre bénite du cimetière de leur paroisse !

XII

ANDRÉ PEDNEAU*

C'est avec un profond sentiment de douleur et en m'associant à celle de sa respectable famille, que je vais raconter la fin tragique et à jamais déplorable du jeune André Pedneau, dont j'ai été témoin dans mon enfance et à laquelle j'ai

* André Pedneau était né le 26 mars 1785. A l'époque de sa mort, il n'avait que 23 ans et quelques mois.

fait allusion, en peu de mots, lorsque j'ai parlé de M. Lefrançois. Le souvenir de cet événement ne s'est jamais effacé de ma mémoire, et il a été une des plus vives et énergiques leçons que j'ai jamais reçues sur l'obéissance que l'on doit à son curé et à son père, et de l'abandon de Dieu qui, quelquefois, punit sur le champ la faute que l'on commet en refusant obstinément de leur obéir.

Un des dimanches du mois de juillet de l'année 1808 (je ne me rappelle plus quel dimanche), les fidèles de l'Ile-aux-Coudres étaient réunis dans leur église pour y assister au très-adorable sacrifice de la messe. J'étais dans le banc de ma famille. Lorsque le moment de faire le prône fut venu, monsieur le curé de la paroisse, se tournant vers l'assemblée des fidèles pour faire des annonces, aperçut, en dehors de la grande porte ouverte, deux jeunes gens se tenant debout. Il leur commanda d'entrer dans l'église, puisqu'il y avait de la place pour eux. Les deux jeunes gens demeurèrent à leur place. Prenant un ton sévère et impérieux, monsieur le curé leur ordonna, une seconde fois, d'entrer dans l'église. Ils ne firent aucun mouvement pour entrer. Le père d'un de ces jeunes gens partit alors de son banc, alla prendre son fils par le bras et vint le faire mettre à genoux devant l'autel, près de la balustrade. Celui-ci était sauvé. André Pedneau restait toujours en dehors de la porte de l'église. Son père, voyant qu'il n'obéissait pas, sortit aussi de son banc, se dirigea vers son fils et lui enjoignit d'entrer dans l'église. L'enfant répondit, de manière à être entendu de tous les fidèles, *qu'il n'y entrerait pas !* Le père, rebuté, revint dans son banc, la tête penchée et le visage couvert de confusion. Témoins de l'action de cet enfant, tous les fidèles firent entendre un long gémissement, et des larmes s'échappèrent des yeux d'un grand nombre. Jamais scandale semblable ne s'était passé dans l'Ile-aux-Coudres.

André Pedneau, exaspéré par la sévérité des paroles de son curé et par le commandement de son père, se troubla, je pense, jusqu'au point de perdre la tête et ne sut plus ce qu'il faisait. Car je dois dire que c'était un bon jeune homme et que, jusqu'à cette fatale époque, il avait

joui d'une bonne réputation. Mais il faut bien le reconnaître, il y avait dans ce drame public, se passant en présence de toute une paroisse, de quoi troubler et faire perdre la tête à un jeune homme de son âge. Je ne fais pas cette remarque pour le disculper entièrement, qu'on le comprenne bien, mais pour mieux faire saisir la sagesse de cette parole de l'apôtre saint Paul, adressée aux pères de famille : "N'irritez point vos enfants par une sévérité outrée ;" j'ajouterais surtout quand ils sont devenus des hommes. André Pedneau avait péché ; il avait certainement scandalisé en résistant publiquement aux injonctions de son curé et de son père et, sous ce point de vue, il était inexcusable au jugement des hommes éclairés par les lumières de la foi.

L'esprit troublé, bouleversé, tout hors de lui-même, le pauvre jeune homme laissa l'église, la messe, l'assemblée des fidèles qu'il avait profondément contristés, et se dirigea vers la maison paternelle, éloignée de près de deux lieues de l'église paroissiale.

Une de ses sœurs gardait la maison. D'un regard distrait, elle le voit entrer, à cette heure indue, mais elle n'y fait point d'attention, et n'a pas seulement la pensée de lui demander d'où il vient ni pourquoi il avait abandonné la messe : elle continue ce qu'elle faisait sans s'inquiéter de son frère. Celui-ci rentre dans la chambre, ôte ses habits de dimanche, revêt ceux de la semaine, sort de la maison, et sa sœur, qui semble partager son aveuglement, n'a pas la pensée de lui demander où il va et de regarder quel chemin il prend. Elle continue son travail, ou ses prières, comme si rien d'étrange ne se passait dans l'esprit de son malheureux frère.

Les parents d'André Pedneau laissent l'église après l'office de l'après-midi et reviennent à leur maison, mais n'y trouvent point leur enfant. Sa sœur, interrogée, répond qu'elle se rappelle qu'il est revenu à la maison pendant la messe ; qu'il a changé d'habits ; qu'il est sorti, mais qu'elle ne peut dire dans quelle direction il est allé. A cette étonnante réponse, un funeste pressentiment fait sortir du cœur des parents alarmés un cri de désespoir. Les hommes qui revenaient

de l'église, entendant ces cris de douleur, s'assemblent autour de la maison désolée et partagent les funestes pressentiments et la désolation de cette famille. Un même cri part de toutes les bouches : Il faut le trouver, et chacun de la foule assemblée prenant son côté, on court chez les voisins : il n'y est pas. On gagne les étables : il n'y est point. On visite le bois, on cherche partout : on ne le trouve nulle part. On appelle, on crie : on n'entend point de réponse. Alors la désolation de tout ce monde est à son comble. On lève les mains au ciel, on pleure, on se lamente. Car, après l'inutilité de tant de recherches, la presque assurance d'un malheur épouvantable s'est emparée de toutes les âmes.

Pendant qu'on se désolait ainsi, un trait d'une sinistre lumière vint frapper de stupeur tout ce monde éploré, et ôter l'espérance de retrouver le pauvre enfant égaré.

Quelqu'un de la famille qui était descendu la côte avoisinant le rivage, revenait dire qu'un petit canot, qui était monté sur le haut de la rive, avait disparu, et que la trace de son passage sur le sable était toute fraîche. A cette découverte, tous les cœurs furent soulagés par la pensée qu'André Pedneau s'en était servi pour traverser sur la côte du nord, et qu'on saurait bientôt où il était. Mais cette lueur d'espérance fut bientôt remplacée par un surcroît de douleurs et d'angoisses, lorsque celui qui rapportait ce fait ajouta que, quoique les eaux du fleuve fussent parfaitement unies, André Pedneau ne pouvait être traversé au nord, puisqu'il avait oublié de prendre les avirons du canot, qui étaient restés sur le sable, à l'endroit où était le canot disparu, et que sans avoir au moins un de ces avirons, il n'y avait pas moyen de couper les courants pour se rendre à la rive nord du fleuve. C'était évident ; il fallait renoncer à l'espérance de retrouver sur la terre du nord le malheureux jeune homme. Un mystère effrayant allait avoir une solution. André Pedneau, dans le trouble et la désolation où il était, n'avait pas eu la pensée de prendre les avirons du canot en le poussant à l'eau. Il avait dû s'y placer et s'abandonner à l'action des courants, sans

avoir même la pensée de gagner un rivage quelconque.

Il était donc à peu près certain qu'André Pedneau était sur les eaux du fleuve, à la merci des courants, et du vent qui, d'un moment à l'autre, pouvait s'élever et l'engloutir dans les flots. Cette conjecture se changea en évidence lorsque les hommes, qui allaient au bas de l'île prendre des chaloupes pour aller à son secours, apprirent d'une femme que vers mi-baissant, elle avait aperçu *dans le large* un objet qui ressemblait à un canot que le courant entraînait vers le bas du fleuve.

Mais Dieu avait réglé qu'on ne sauverait pas André Pedneau. Pendant toutes les recherches qu'on avait faites pour le trouver sur l'île, l'après-midi s'était écoulée et la nuit approchait. Par un surcroît de malheur, la marée était basse et les chaloupes dont on voulait se servir étaient loin des eaux du fleuve échouées sur le sable. Il fallait beaucoup de temps pour les descendre, et quand elles furent à flot, la nuit était faite et la marée remontait. Comme on parlait de l'île, s'éleva un fort vent d'est qui empêcha d'aller au secours de l'infortuné jeune homme, que, d'ailleurs, il eût été plus que difficile d'apercevoir dans l'obscurité de la nuit.

André Pedneau fut donc abandonné à son malheureux sort. Il est à croire que, par un terrible jugement de Dieu, celui qui, le matin même, avait levé sa tête contre l'autorité de ceux devant lesquels il devait la courber, fut condamné à avoir un sépulcre dans le fond des eaux.

On pense bien que les parents d'André Pedneau parcoururent et le nord et le sud du fleuve pour avoir quelque nouvelle de leur pauvre enfant. Mais toutes leurs recherches demeurèrent sans aucun résultat. Il n'avait été vu nulle part, ni lui ni son canot. Sa famille vécut dans les larmes ; et le souvenir de la perte de cet enfant, arrivée d'une manière aussi lamentable, est resté gravé dans leurs cœurs sans jamais s'effacer. Les jeunes gens de l'île-aux-Coudres et tous les enfants, à quelque paroisse qu'ils appartiennent, doivent profiter de ce terrible exemple pour ne jamais oublier que Dieu n'attend pas toujours dans l'autre vie pour punir les révoltes

scandaleuses contre les pasteurs ou contre les pères et les mères.

Quant à André Pedneau, condamnons la faute qu'il a commise et le scandale qu'il a donné, mais gardons-nous de le condamner lui-même. Il arrive assez souvent que la justice de Dieu punit en ce monde pour épargner dans l'autre. Au reste, savons-nous ce qui s'est passé dans son cœur, lorsque seul, isolé, abandonné de tous, le pauvre enfant a vu la tempête s'élever et les vagues entrer dans son petit canot ? N'est-il pas à croire que Dieu lui aura ouvert les yeux sur sa faute, et que, semblable à plusieurs de ceux qui ont été engloutis dans les eaux du déluge, il aura trouvé miséricorde, par son repentir, auprès de Celui qui, lorsqu'il est en colère, sait se ressouvenir de sa miséricorde.

XIII

ÉLOI DUFOUR *

Les habitants de l'île-aux-Coudres avaient vu passer treize années sans avoir à déplorer d'autres morts dans les eaux du fleuve. La plaie ouverte dans tous les cœurs par la fatale disparition d'André Pedneau commençait à se cicatriser, lorsqu'un autre malheur vint rouvrir cette plaie et plonger de nouveau l'île-aux-Coudres dans le deuil, les larmes et la désolation.

On ne comprendrait guère le motif de cette douleur de toute l'île-aux-Coudres à la nouvelle d'un malheur qui engloutit un de ses enfants dans les eaux, si on ne faisait attention que ceux qui habitent cette petite île se connaissent comme les enfants de la même famille, s'aiment, sont presque tous liés par des liens de parenté et s'intéressent vivement les uns aux autres. La population de l'île-aux-Coudres est, sous ces rapports, une population à part et singulièrement affectionnée à tout ce qui la regarde. Cet attachement qui les lie les uns aux autres fait que, si quelqu'un de l'île est en voyage sur l'eau, où tant de malheurs sont arrivés sur

* Eloi Dufour était né le 24 du mois de décembre, en l'année 1797. Au 17 de septembre 1821, il n'avait pas encore accompli sa 24^e année.

tout dans la saison du printemps et dans celle de l'automne, chacun y prend part et s'intéresse à ce voyage. Si le temps devient mauvais, si la tempête s'élève, si ceux qui voyagent ont quelque danger à courir, tous en éprouvent de vives et profondes inquiétudes. Si le retour sur l'île est trop différé, on s'y livre aux alarmes, dans l'appréhension de quelque malheur. Le mot dont on se sert en semblables circonstances me paraît bien convenir à cette famille d'amis, de parents et de frères : *Nos gens retardent de revenir ! Ne serait-il pas arrivé quelque malheur ?* Et l'inquiétude s'empare de toute la population. Si le retour s'opère sans accident, la joie renaît dans tous les cœurs, car *nos gens sont arrivés !*

J'ai cru devoir faire cette remarque, avant de continuer le récit des malheurs arrivés aux habitants de mon Île-aux-Coudres, parce qu'on aurait pu penser que je traçais des tableaux de fantaisie lorsque j'essaie de décrire la douleur qui s'empare de toutes les âmes quand quelqu'un des enfants de l'Île-aux-Coudres a péri dans les eaux. Je reviens à mon récit.

Eloi Dufour, frère d'Augustin Dufour, encore vivant (1870), était un des petits-fils de Gabriel Dufour, que nous avons appris s'être noyé en allant prendre la direction d'un bâtiment dans les eaux du Gouffre, entre les années 1770 et 1773.

Eloi Dufour était un jeune homme d'une grande vigueur et un très-habile navigateur. J'ajoute qu'il était obligeant envers tout le monde et sincèrement estimé par tous les habitants de l'Île-aux-Coudres.

Il était capitaine d'une petite goëlette, avec laquelle il voyageait d'ordinaire entre l'île et Québec. Au dernier voyage, il avait entré sa goëlette dans le *havre du Palais*, le seul abri des navigateurs de Québec vers cette époque. Encore plus que d'ordinaire, il s'était empressé de terminer ses affaires pour retourner à l'Île-aux-Coudres.

Le vent, qui, pendant plusieurs jours, avait été contraire, changea tout à coup ; la marée allait baisser et tout annonçait un heureux retour sur l'île. Eloi Dufour embarqua sur sa goëlette, fit lever l'ancre, commanda de monter les voiles et se mit

de la partie, afin de ne point retarder son départ.

S'emparant d'une drisse pour étendre au vent une des voiles, il arriva que la poulie, du haut du mât où elle était fixée, s'en détacha tout d'un coup, et l'infortuné Eloi Dufour, qui y était comme suspendu, alla tomber les reins sur la lisse de la goëlette et de là fut précipité dans les eaux, à une profondeur de huit à dix pieds. Le violent coup qu'il avait reçu aux reins et qui lui avait probablement fait perdre connaissance, l'empêcha de revenir à la surface. Il y trouva la mort. C'était le 17 du mois de septembre de l'année 1821.

L'équipage consterné jeta l'ancre et attendit avec anxiété que la marée eût baissé. On retrouva le corps d'Eloi Dufour à l'endroit précis où il était tombé. Après une enquête, son corps fut placé sur le pont de sa goëlette.

A la marée suivante, l'équipage désolé et n'ayant plus que le cadavre de son brave capitaine, hissa de nouveau les voiles, plaça le pavillon à mi-mât, en signe de deuil, et prit la route de l'Île-aux-Coudres, où on était bien éloigné de soupçonner le malheur qui était arrivé.

Mais dès que la goëlette approcha du rivage de l'Île-aux-Coudres, la vue du pavillon de détresse fit naître les plus cruelles appréhensions. Il n'y avait pas moyen d'en douter, un malheur était arrivé. Et quand la famille Dufour apprit la mort si soudaine et si inattendue du capitaine de la goëlette, dont on ramenait le corps, on ne peut se faire une idée de sa désolation. Je me trouvais alors sur l'île, et je déclare n'avoir jamais été témoin d'une scène aussi douloureuse.

Cette fatale nouvelle se répandit dans un instant sur toute l'île et y causa des regrets d'autant plus profonds que la déplorable mort de ce jeune homme brave, intelligent, actif et d'une obligeance sans bornes envers tous ceux qui réclamaient ses services, y était moins attendue. J'assistai à sa sépulture et je vis la population entière de l'île au pied de l'autel, dans un morne silence et donnant les marques d'un profond chagrin. Eloi Dufour méritait ce témoignage de sympathie, et on le lui avait donné dans toute la sincérité des cœurs.

XIV

FRANÇOIS-XAVIER TREMBLAY *

Dix mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis le jour de la mort regrettable d'Eloi Dufour, que l'Île-aux-Coudres fut replongée dans le deuil et les larmes, par la mort d'un autre de ses jeunes gens, arrivée d'une manière aussi déplorable et aussi inattendue que celle du 17 septembre précédent.

Dans le printemps de 1822, François-Xavier Tremblay, frère de M. Godfroi Tremblay, ancien curé de Sainte-Agnès, s'était chargé de conduire une goëlette à la place d'un des navigateurs de l'Île-aux-Coudres. Déjà il avait fait plusieurs voyages à Québec comme capitaine de cette goëlette. Tout avait bien réussi et les voyages avaient été prompts et heureux. Il y avait, dans ces succès, plus qu'il ne fallait pour encourager le jeune François-Xavier à continuer cette navigation. Voici d'abord ce qui lui arriva avant son départ de l'Île, où, quelques jours plus tard, on ne devait y apporter que son corps inanimé.

Je ne crois pas aux *pressentiments* jusqu'au point d'y mettre une entière confiance. Je suis cependant assez porté à regarder comme dignes d'attention certaines terreurs et appréhensions qui viennent saisir l'esprit d'une personne, la plongent dans un malaise incroyable, et lui font appréhender d'entreprendre soit un voyage, soit une affaire quelconque. Il me semble que ce ne serait pas trop accorder à la créature humaine, en lui faisant une part de l'instinct de certains animaux qui prévoient les tempêtes, les changements subits dans le temps, et nous donnent des marques assurées de cet instinct en se cherchant un abri.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, dont je suis très-éloigné de faire un motif de superstition déraisonnable, ou de lui donner plus d'importance qu'elle ne mérite, voici ce qu'éprouva le jeune François-Xavier Tremblay avant son départ de l'Île pour son dernier voyage. Je tiens ceci de M. Godfroi Tremblay, son frère.

Le jour qui précéda celui de son départ

pour Québec, ayant tout mis en ordre à bord de sa goëlette, le jeune François s'était rendu dans sa famille pour y passer la nuit. Le lendemain, il se leva de grand matin, et la première parole qu'on entendit sortir de sa bouche, ce fut qu'il lui en coûtait infiniment d'entreprendre ce voyage, par la pensée qu'il lui serait fatal. Agité d'une manière inaccoutumée, il marchait, s'arrêtait, sortait à la porte, rentrait dans la maison, sortait de nouveau, regardait le ciel, la mer, d'où venait le vent. Et le visage abattu, la désolation dans l'âme, il ne pouvait se résoudre à se rendre à sa goëlette pour s'y embarquer. Le pauvre jeune homme faisait vraiment pitié. Encouragé par sa famille qui lui disait de ne pas s'amuser à ces vaines craintes, il se décida enfin à partir après avoir fait les plus grands efforts. Mais que son départ fut triste ! et triste son éloignement de la maison paternelle ! Le jeune Tremblay sortit lentement de la maison, puis la tête baissée et à pas lents il s'éloigna de ceux qu'il ne devait plus jamais revoir. Et chose qui étonna sa famille, c'est qu'à plusieurs reprises, il s'arrêtait, se tournait vers la maison de ses parents, la regardait pendant quelque temps, puis faisant quelques pas, il se retournait de nouveau et semblait lui se adresser d'éternels adieux.

Quand il fut hors de vue, sa famille ne pouvait revenir de l'étonnement qu'un tel départ lui avait causé. Il y avait certainement de quoi s'étonner ; car le jeune Tremblay, qui aimait beaucoup la navigation, était toujours parti de la maison paternelle fort joyeux et fort content, avant ce jour. Cependant, comme sa famille était pleine de confiance en Dieu, elle finit par éloigner les craintes qui s'étaient emparées d'elle, et se confia à la garde de la Providence, qui veillait sur ce jeune homme.

François-Xavier Tremblay se rendit heureusement à Québec, où il arriva un samedi. Le lendemain, dimanche, ayant recommandé à son équipage le soin de la goëlette, il se rendit à la cathédrale pour entendre la grande messe. La grande messe finie, il revint aussitôt au quai pour embarquer à bord de sa goëlette. La marée était haute. La goëlette qu'il était chargé de conduire n'avait qu'une très-petite chaloupe de bord ; c'était un véri-

* François-Xavier Tremblay était né le 11 février 1798. A l'époque de sa mort, il était âgé de 24 ans 5 mois moins 4 jours.

table instrument de malheur. Tremblay appela, et un des matelots de sa goëlette, qui avait l'habitude d'avalier, parfois, trop de liqueurs fortes, s'embarqua péniblement dans la petite chaloupe et se rendit au quai. Il est probable que Tremblay ne s'aperçut pas que cet homme avait trop pris de boisson, car il n'eut pas risqué ainsi sa vie, ou se serait chargé de conduire lui-même la chaloupe. Il se plaça en avant et le misérable buveur se mit en arrière avec une rame, pour gagner la goëlette à la *goudille*. Mais à peine était-il éloigné du quai d'une vingtaine de pas, que sa rame échappa de l'enfoncement qui devait la retenir; les jambes amollies par l'action de la boisson et la tête trop chargée de ses vapeurs, ce malheureux ne put garder l'équilibre. Il alla tomber sur un des bords de la petite chaloupe, et la fit renverser *sens dessus dessous*. Par malheur, il n'y avait personne sur le quai pour aller à leur secours. Après être revenu trois fois à la surface de l'eau, l'infortuné Tremblay s'y enfonça de nouveau pour y demeurer: il y avait trouvé la mort dont tant de presentiments l'avaient averti avant son départ de l'Île-aux-Coudres. Le malheureux qui avait été la cause de cette funeste catastrophe savait un peu nager. Il put se maintenir assez longtemps sur l'eau pour pouvoir attendre une chaloupe qui arriva près de lui au moment où il allait disparaître. Un des hommes de cette chaloupe put le saisir par les cheveux à la longueur de son bras. On le tira à bord où on eut mille peines à le rappeler à la vie. Il était sauvé, mais son brave capitaine avait péri par suite de la hideuse boisson que le matelot avait trop bue en l'absence de son maître, pendant que celui-ci entendait la sainte messe. C'était le 7 du mois de juillet 1822, vers l'heure de midi.

A basse marée, on retrouva le corps du jeune Tremblay, comme, moins de dix mois auparavant, on avait trouvé celui de son ami, Eloi Dufour, tous deux noyés dans le havre du Palais. Un corps de juré constata le fait de cette déplorable mort. Le corps de François-Xavier Tremblay fut ensuite placé sur le pont de la goëlette, et, trois jours plus tard, il fut amené à l'Île-aux-Coudres.

Si la désolation avait été grande lors qu'y arriva le corps d'Eloi Dufour, cette seconde mort, qui avait suivi de si près la précédente dont le chagrin n'était qu'assoupi, replongea les habitants de l'île dans une suprême désolation. Il y eut des larmes abondantes versées dans presque toutes les familles, si attachées à celle de l'admirable père de l'infortuné jeune homme. Mais qui pourrait se faire une idée de la douleur de sa famille, que le départ de Tremblay, accompagné de tant de terreurs, avait préparée à ressentir plus vivement le coup qui l'avait frappée!

Comme à la sépulture d'Eloi Dufour, toute la population de l'île se rendit à l'église à la suite du corps de l'infortuné noyé, pour y mêler ses larmes à celles de sa famille.

Le jeune François-Xavier Tremblay était la quatorzième victime de la navigation depuis l'année 1750, c'est-à-dire pendant l'espace de 72 ans.

XV

PIERRE-NOËL BOUDREAUULT *

Pierre-Noël Boudreauult était le fils de Pierre Boudreauult, un des patriarches de l'Île-aux-Coudres. Il était frère de messire Pierre-Thomas Boudreauult, l'ancien curé de l'île. Deux de ses frères avaient fait un cours complet d'études au Séminaire de Québec. L'un d'eux, Etienne Boudreauult, a été notaire à Québec; l'autre, Louis Boudreauult, était médecin.

Pierre-Noël, après avoir fait une partie de ses études au Séminaire de Québec, avait embrassé la profession de notaire comme son frère Etienne.

Après avoir été reçu, il revint à l'Île-aux-Coudres, mais n'y trouvant pas à exercer sa profession, il était allé se placer entre la paroisse de Sainte-Anne du Nord et celle de Saint-Joachim, espérant y trouver de l'ouvrage.

Il n'y avait pas encore longtemps qu'il y vivait, lorsqu'un matin d'une nuit sombre et orageuse, on le trouva noyé dans la rivière Sainte-Anne.

* Pierre-Noël Boudreauult était né le 25 de décembre 1794. Il était dans sa 29^e année lorsqu'il périt. Il n'était point marié.

Cette nouvelle mort, arrivée à un autre enfant de l'Île-aux-Coudres, venant à la suite de deux autres qui se suivaient d'année en année, affligea profondément les habitants de l'île, qui pouvaient croire à une espèce de fatalité attachée à leur population, où l'on semblait condamné à périr dans les flots. Pierre-Noël Boudreault était un homme paisible, tranquille, sans malice et incapable de faire de la peine à qui que ce fût.

Ce qui affligea plus grandement sa famille, c'est que la mort de Pierre-Noël Boudreault était demeurée environnée de mystères qui donnèrent lieu à beaucoup de conjectures. Les uns ont cru qu'en voulant traverser le pont, pendant cette nuit sombre et orageuse, il s'était trop approché du bord et était tombé dans la rivière. D'autres ont cru que, en voulant traverser, il aurait préféré passer à l'eau, et serait tombé dans une *souille* et s'y serait noyé. D'autres, enfin, mais avec beaucoup de probabilité, ont pensé qu'il avait été jeté à l'eau par quelqu'un qui avait de la haine contre lui. Cette mort est donc restée ensevelie dans de profondes ténèbres que la lumière n'éclairera probablement jamais. Ainsi, ma petite Île-aux-Coudres avait à peine essuyé ses larmes, que d'autres plus abondantes et plus amères lui étaient demandées pour déplorer la mort d'une nouvelle victime périée dans les eaux ! Et ses cantiques de joie étaient remplacés par des soupirs qui fatiguaient les échos de ses rivages ; et elle avait ôté ses habits de fête pour ne se revêtir plus que des habits de deuil ! Ses yeux étaient fatigués à force de répandre des larmes, et sa langue desséchée par ses gémissements. Elle pleurait pendant le jour ; elle pleurait encore pendant la nuit ; elle pleurait toujours ! !

XVI, XVII

JOS.-ABRAHAM MARTEL ET MARCEL HARVAY *

Depuis la mort mystérieuse de Pierre-Noël Boudreault, onze ans s'étaient écoulés

* Jos.-Abraham Martel était né en 1786, le 18 de mai. Lors de sa mort, il était âgé de 48 ans et quelques mois.

Son compagnon de malheur, Marcel Harvay, né le 18 février 1811, était âgé de 23 ans et environ huit mois.

les sans que l'Île-aux-Coudres eût à déplorer la perte d'un seul de ses enfants dans le fleuve. Il semblait que Dieu avait voulu lui donner le temps de sécher ses larmes, de fermer les plaies faites à son cœur et de faire cesser ses gémissements et ses douleurs. La joie commençait donc à revenir dans les familles, qui bénissaient la divine Providence de ce que, depuis onze ans, elle avait daigné protéger leurs enfants dans leurs continuel et périlleux voyages sur les eaux du fleuve Saint-Laurent, pendant les sept mois de navigation de chaque année. Cette navigation allait bientôt être close par l'arrivée des froids, et elles espéraient ajouter encore une autre année à celles pendant lesquelles elles n'avaient eu à déplorer aucun malheur, aucune perte de vie dans le fleuve. Mais leur espérance allait être malheureusement trompée.

Vers la fin du mois d'octobre de l'année 1834, Joseph-Abraham Martel, père de plusieurs enfants, ayant pour compagnon de voyage le jeune Marcel Harvay, fils du sieur Germain Harvay, partaient du bas de l'Île-aux-Coudres, où demeurait Jos.-A. Martel, pour traverser à la Rivière-Ouelle. La marée baissait. Un fort vent du nord bouleversait les eaux du fleuve. Mais Jos. Martel avait une forte chaloupe, de bonnes voiles, et était un très-habile navigateur. Le vent et les flots soulevés ne pouvaient l'intimider. Il partit donc de l'île et, de la hauteur des côtes, l'ayant vu faire sa route à travers les flots irrités, on ne pouvait douter qu'il ne fût parvenu à la rive sud du fleuve. Comme il n'était parti de l'île que pour un jour ou deux, on s'attendait qu'il reviendrait dès que le temps serait favorable.

La bourasque de vent du nord avait cessé ; deux jours étaient écoulés depuis le départ ; le temps était très-favorable pour revenir du sud ; cependant, Jos.-Abraham Martel ne revenait pas. Deux autres jours s'écoulèrent encore, et on ne voyait pas revenir cette chaloupe du sud. Il n'en fallait pas davantage pour faire naître de très-sérieuses inquiétudes dans l'esprit des parents et des amis des deux voyageurs. Tant d'autres malheurs étaient déjà arrivés pendant les voyages sur l'eau, qu'il était possible d'en avoir un autre à

déplorer ! Mille appréhensions, plus sinistres les unes que les autres, firent donc croire ou que l'un des deux était tombé malade, ou qu'en arrivant, à basse marée, au rivage de la Rivière-Ouelle, l'impétuosité du vent avait pu faire entrer les vagues dans la chaloupe et qu'ils avaient péri.

Enfin, six longues journées étaient passées depuis leur départ de l'île, et il n'y avait plus possibilité de calmer les craintes qui s'étaient emparées de tous les habitants de l'île. Il fallait savoir ce que les voyageurs étaient devenus. Une autre chaloupe laissa donc l'île pour traverser à la Rivière-Ouelle.

Voici ce qu'apprirent ceux qui allèrent aux informations. Après avoir interrogé un grand nombre de personnes qui ne purent leur donner aucune nouvelle de ceux qu'ils cherchaient, ils firent la rencontre de deux hommes qui leur dirent que, le lendemain du départ de Martel de l'Île-aux-Coudres, ils avaient trouvé une chaloupe dans le bas de l'entrée de la rivière Ouelle, sur le bord des battures de sable où se tend la pêche aux marsouins. Ces hommes ajoutèrent qu'ayant été à cette chaloupe, voici ce qu'ils avaient remarqué : son grappin était à l'eau avec une assez grande longueur de chaîne ; ses mâts, autour desquels les voiles étaient roulées, étaient couchés sur les bancs ; ses rames étaient rangées autour de son intérieur ; il n'y avait point d'eau dans cette chaloupe, où tout avait été mis dans le meilleur ordre possible. Ceux qui avaient donné ces informations conduisirent les hommes de l'île voir cette chaloupe. C'était bien certainement celle d'Abraham Martel. Quant à Martel et à son compagnon, ni ceux qui venaient de leur donner ces détails et leur montrer la chaloupe de Martel, ni ceux auprès desquels ils avaient déjà pris des informations, ni ceux, en grand nombre, qu'ils virent ensuite, n'en avaient eu aucune connaissance. Qu'étaient-ils donc devenus ? Et comment se faisait-il qu'on avait la certitude qu'ils avaient fait la traversée sans accident ; qu'ils étaient certainement parvenus au rivage de la rivière Ouelle ; qu'ils avaient jeté leur grappin à l'eau, roulé leurs voiles autour des mâts de leur chaloupe, y

avaient tout mis dans un ordre parfait et qu'on ne les trouvait ni dans cette chaloupe ni nulle part ailleurs, et que Martel, qui était bien connu de plusieurs des habitants de la Rivière-Ouelle, n'avait été vu de personne ? On ne pouvait avoir le moindre doute qu'après avoir mis tout en ordre dans leur chaloupe, ils en étaient partis pour gagner le haut du rivage et puis, de là, se rendre aux maisons. Que leur était-il donc arrivé ?

Comme il advient toujours lorsque la cause d'aussi grands malheurs est enveloppée de profondes ténèbres, beaucoup de suppositions ont été hasardées. Sans m'arrêter à en faire mention, je crois devoir rappeler la suivante, qui, seule, peut jeter quelque jour sur la cause de ces deux morts.

Abraham Martel et son compagnon ont atteint le rivage de la Rivière-Ouelle lorsque la marée était basse ou avait trop de baissant pour pouvoir entrer dans la rivière ; ayant touché le sable, ils ont jeté leur grappin à l'eau, ont mis tout en ordre dans leur chaloupe, et ont dû la laisser pour gagner le haut rivage. Ceci ne peut être l'objet d'un doute. La marée étant basse ou ayant considérablement baissé, il leur a fallu gagner la terre en passant sur les battures de sable où l'on tend la pêche aux marsouins. Ils ne savaient pas ou n'ont pas pensé que, dans ces battures de sable mouvant, se forment, à certains endroits, par l'action des vents et des courants, de très-profondes cavités qui demeurent remplies d'eau et qu'il n'est pas toujours facile d'apercevoir.

Ne soupçonnant pas un tel danger, ils se seront aventurés sur ces dangereuses battures sans aucune défiance, et y auront marché sans prendre aucune précaution. Ayant rencontré une de ces *sohilles*, un des deux s'y sera enfoncé, et l'autre, voulant l'en retirer, y sera tombé avec lui ; ou, s'ils se trouvaient l'un près de l'autre, ils y seront tombés en même temps. Le sable mouvant qui borde ces profondes cavités se sera éboulé sur eux, et ils y ont trouvé leur tombeau !

Après plusieurs jours d'attente, on vit revenir deux chaloupes vers l'Île-aux-Coudres. Avant qu'elles eurent accosté le rivage, on reconnut que l'une de ces deux chaloupes était celle de Martel. On crut

donc, pour un moment, que ceux qu'on attendait avec tant d'anxiété revenaient de leur voyage, en compagnie des hommes qu'on avait envoyés à leur recherche. Mais il n'en était rien.

Abraham Martel était grandement aimé de ses compatriotes de l'Île-aux-Coudres pour son bon et loyal caractère. Marcel Harvay était un bon enfant dont la conduite avait été sans reproches.

La douleur que causèrent ces deux morts mystérieuses, surtout celle d'Abraham Martel, est restée dans tous les cœurs des habitants de l'Île-aux-Coudres, qui n'en parlent jamais sans les plus amers reprochs.

XVIII

GERMAIN DESGAGNÉ *

Pendant que j'étais directeur du collège de Sainte-Anne, dans l'été de 1836 †, j'avais promis aux écoliers de leur procurer le plaisir d'une belle promenade, pour les récompenser de leur travail et de leur bonne conduite. Le jour d'un temps favorable était attendu avec impatience, lorsque le premier de juillet se présenta avec toutes les conditions d'une délicieuse journée. Le but de notre promenade était la pointe de la Rivière-Ouelle, où les écoliers devaient prendre un dîner champêtre, et, trois heures après, on devait prendre un bain d'eau salée.

Au comble du bonheur, la joyeuse bande partit du collège aussitôt après le déjeuner, les uns en voitures, les autres à

pied. Pendant le trajet, toutes les chansons canadiennes furent chantées et reprises plusieurs fois. Le temps était vraiment magnifique et toutes les âmes en jubilation. Le dîner champêtre, sur la pittoresque pointe, se passa encore plus joyeusement que n'avait été le voyage entre le collège et la Rivière-Ouelle. Pour moi, après avoir conduit mes joyeux enfants au lieu de leur promenade et avoir tout organisé pour le dîner, j'avais recommandé à messieurs les ecclésiastiques, chargés d'avoir soin de la communauté, de ne pas permettre qu'un seul écolier se mît à l'eau si ce n'est *trois heures* au moins après le dîner. Et j'avais raison de compter que cet avertissement serait suivi à la lettre. Je revins alors au presbytère prendre le dîner avec monsieur le grand-vicaire Cadieux.

Messieurs les maîtres de salle furent fidèles à veiller à ce qu'aucun écolier ne prit les bains qu'après le temps fixé. La montre à la main, ils avertirent que les *trois heures d'attente* étaient passées. Mais avant de commencer cette *baignade*, qui devait être suivie de tant de chagrin, ils eurent soin de faire placer les plus grands écoliers de manière à former une barrière que les plus petits ne pouvaient passer pour gagner des eaux trop profondes. Je rappelle tous ces détails, qui sont de la plus stricte véracité, afin de ne pas faire planer sur les ecclésiastiques, alors chargés du soin de la communauté, la responsabilité d'un malheur qu'il serait de la dernière injustice de leur imputer. Voici la cause unique de l'accident que je vais raconter.

* Germain Desgagné était né le 9 du mois de novembre 1811. A sa mort, il était âgé de 24 ans 7 mois et 21 jours.

† Monsieur l'abbé C. Tanguay me permettra de lui rendre le service de corriger son *Répertoire-général*, pour une partie de ce qui a rapport à moi. Je suis né le 9 et non le 8 de janvier 1801. J'ai pris la direction du collège de Sainte-Anne en 1834, dans l'automne, mais je n'ai pas été curé de la même paroisse, l'année suivante, 1835 : Mr. Ch.-F. Painchaud, mort le 8 février 1838, a été curé de Sainte-Anne jusqu'à sa mort. Ce n'est qu'après son décès, vers le 20 du même mois, que je l'ai remplacé. M. Tanguay me fait grand-vicaire en 1838, et M. Ls.-M. Cadieux aussi grand-vicaire la même année. M. Cadieux était grand-vicaire longtemps avant 1838. Si l'auteur voulait parler du grand-vicariat de M. Cadieux en 1838, il eût fallu dire

que sa mort, arrivée le 13 juin de la même année, l'en avait dépourvu. M. Tanguay m'envoie aux Illinois en l'année 1856. Je ne suis arrivé à Chicago que le jour de l'Annonciation, 25 mars 1857. Il me fait curé de Bonaventure, qui est le nom du comté, au lieu de Saint-Bonaventure, qui est le nom de la paroisse où j'ai été en 1863. Il me fait quitter cette paroisse pour donner des missions dans la province ecclésiastique de Québec, l'année suivante, 1864. J'ai été deux ans complets curé de Saint-Bonaventure, que, par conséquent, je n'ai laissé qu'en l'année 1865.

Il serait grandement à désirer que M. l'abbé C. Tanguay voulût bien refaire son *Répertoire*. Pour être équitable, il faut admettre qu'un semblable travail est d'une grande difficulté, et exige des recherches étendues et beaucoup de temps pour être fait avec précision.

Germain Desgagné, fils de Germain Desgagné, de l'Île-aux-Coudres, en société de deux autres grands écoliers, était allé, quelques minutes avant de se baigner, dans la maison qui sert de retirance aux associés de la pêche aux marsouins. Ils s'étaient procuré des œufs, je ne sais trop par quel moyen. Chacun des trois en avait avalé une assez grande quantité, et Germain Desgagné plus que les deux autres ; c'étaient des œufs crus. Ceci s'était passé sans que les messieurs surveillants en eussent la moindre connaissance. Le premier des trois qui voulut se plonger dans l'eau fut sur le point d'étouffer et ne dut le bonheur de ne pas se noyer qu'au peu de profondeur de l'eau où il était. Germain Desgagné, en compagnie d'un petit écolier du nom de Dénécheau, s'avança dans le fleuve jusqu'à la hauteur des hanches, puis voulut se jeter le reste du corps dans l'eau. Mais au moment où il allait s'enfoncer, il se sentit suffoquer, voulut se relever, n'en put venir à bout et, après avoir fait entendre un faible cri, il s'enfonça dans l'eau et ne reparut plus à sa surface. Un de ceux qui étaient assez près de Germain Desgagné, le voyant ainsi disparaître, poussa le cri d'alarme : " Desgagné se noie ! Desgagné se noie ! " A ce cri de terreur, tous se redressèrent et se mirent à crier, à se lamenter. Les plus petits écoliers se hâtèrent de gagner le rivage. La désolation était à son comble. La profondeur de l'eau où Desgagné était disparu ne dépassait pas quatre pieds. Dans le trouble où les avait jetés cet accident, pas un seul des écoliers ne pouvait indiquer l'endroit précis où il était arrivé. On ne perdit cependant pas de temps à se mettre à la recherche. Les plus grands de la communauté se réunirent en bande et, se prenant par la main, ils traversèrent plusieurs fois la petite anse où Germain Desgagné avait disparu, jusqu'à une profondeur d'eau beaucoup plus grande que celle où il s'était enfoncé. Il ne purent rencontrer le corps qu'ils cherchaient. Avertis par les lamentations et les cris de la communauté, plusieurs habitants de la Rivière-Ouelle accoururent sur le rivage et, se mettant de la partie avec les grands écoliers, ils recommencèrent les perquisitions, mais sans plus de succès.

Au moment de ce fatal accident, un messenger était venu en toute hâte au presbytère m'apprendre qu'un de mes écoliers venait de disparaître sous les eaux. Je me rendis sans délai au rivage de la pointe, où je trouvai toute la communauté dans une désolation à m'arracher des larmes du cœur. Car Germain Desgagné, qui allait terminer son cours d'études aux vacances suivantes, était singulièrement aimé de tous ses condisciples, sans distinction, à cause de sa douceur et de l'amabilité de son caractère.

J'encourageai les hommes charitables qui étaient venus s'associer à notre douleur, à redoubler d'efforts pour nous aider à retrouver le corps du bon jeune homme. Ne pouvant plus aller bien au large, à raison de la profondeur de l'eau que la marée montante avait augmentée, on se plaça dans des chaloupes ; on employa le moyen des crapins ; on croisa l'anse dans toutes ses parties et dans toutes ses directions, mais on ne put retrouver le corps.

Après de longues et minutieuses recherches sans succès, il fallut nous désister. Assis sur le rivage, les yeux fixés sur les eaux qui recélaient les restes de celui que nous venions de perdre ; dans un morne silence et le cœur navré de douleur, il nous fallut attendre le moment où la marée se fût retirée pour continuer nos recherches. L'eau monta encore pendant longtemps après le fatal accident. Et quand elle se mit à s'éloigner du rivage, il semblait à tous les amis du bon Germain Desgagné qu'elle ne retardait tant à s'éloigner que pour prolonger notre douleur et la rendre, à chaque instant, plus profonde.

Dès que la *baissant* eût fait éloigner les eaux jusque vers l'endroit où l'on pensait que le jeune Desgagné avait disparu, tous les grands écoliers, assistés par les hommes dévoués qui se trouvaient avec nous, se prirent de nouveau par la main et se mirent à croiser l'anse en tous sens, mais inutilement. A mesure que la marée s'éloignait, les recherches s'étendaient plus loin vers l'entrée de l'anse, mais toujours sans succès. L'inutilité de ces recherches redoublait les angoisses et les inquiétudes. Comment arrivait-il qu'on ne pouvait parvenir à retrouver ce corps, quand

l'eau s'était retirée au-delà même de l'endroit où il était disparu ? Serait-il donc advenu que les courants l'eussent entraîné dans le lit du fleuve ? Mais ce ne pouvait être possible dans une anse où il n'y avait aucun courant. Nous continuâmes cependant nos recherches, en priant Dieu de nous venir en aide.

Ce ne fut que bien tard dans la nuit que nous retrouvâmes le corps de Germain Desgagné, qui, par une fatalité inconcevable, était descendu vers le bas de l'anse, à la distance d'au moins un arpent et demi de l'endroit où il était disparu.

Dans notre profonde douleur, nous avions du moins la consolation d'avoir avec nous les restes du bon et vertueux jeune homme ! Il était alors près de dix heures de la soirée. Oh ! qu'il y avait déjà longtemps, ce nous semblait, que nous l'avions perdu !

Le généreux et bienfaisant seigneur de la Rivière-Ouelle, M. Pierre Casgrain, était venu s'associer à nos recherches, et Dieu sait quelles peines il s'était données pour nous aider et nous consoler dans notre malheur ! Dans son inépuisable bienfaisance, il nous procura une voiture convenable pour transporter ce corps au collège, et d'autres voitures pour conduire à sa suite le directeur et les grands écoliers qui étaient demeurés à la Pointe. L'heure de minuit était près de sonner lorsque nous arrivâmes à la demeure qu'avait quittée, le matin du même jour, Germain Desgagné dont nous ne possédions plus que le cadavre inanimé !

À notre arrivée au collège, les petits de la communauté, qui étaient revenus à la maison dans l'après-midi, en pleurant et en gémissant, se levèrent tous et vinrent environner ce corps que nous apportions au milieu d'eux. Et là encore, il y eut des larmes, des sanglots et des cris de douleur, quand il leur fut donné de regarder le visage de leur bon ami, tout couvert du jaune des œufs qu'il avait avalés avant de se mettre à l'eau et que le cahotage de la voiture avait fait échapper de sa poitrine.

Cette mort, toute pleine de désolation qu'elle fût, avait cependant, pour les amis de Germain Desgagné, son côté consolant. Ce jeune homme venait de terminer une confession générale pour se mettre en état

de mieux connaître sa vocation, et un ou deux jours auparavant il avait eu le bonheur d'approcher de la table sainte. Il était un des nombreux écoliers que messire Louis Brodeur, alors curé de Saint-Roch-des-Aulnets, faisait étudier au collège de Sainte-Anne et dont il payait la pension.

Comme je l'ai mis dans la note au commencement de cette notice, Germain Desgagné était né à l'Île-aux-Coudres le 9 du mois de novembre de l'année 1811. Il s'était noyé le 1er de juillet 1836, étant âgé de 24 ans 7 mois et 21 jours.

La nouvelle de cette mort si inattendue fut bientôt parvenue aux habitants de son île natale, où elle renouvela toutes les douleurs que tant de fois déjà, et à des intervalles si rapprochés, les insulaires avaient ressenties par les suites des accidents arrivés dans les eaux du fleuve. Le nombre allait s'en accroître avec les années suivantes, en ne laissant que le temps suffisant pour cicatriser des plaies qui se rouvraient ensuite pour devenir plus larges et plus profondes.

XIX, XX

JOSEPH MAILLOUX ET HENRI BOUCHARD

Le matin du 21 de mars de l'année 1845, quatre jeunes hommes quittaient l'Île-aux-Coudres pour traverser aux Eboulements. Leurs noms étaient : Marcel Mailloux, Simon Guérin dit Saint-Hilaire, Joseph Mailloux, cousin-germain de Marcel, et Henri Bouchard. Ils allaient conduire, sur la terre du nord, Demoiselle Julienne Mailloux, sœur de Marcel Mailloux, qui devait prendre la direction d'une école aux Eboulements. Ils avaient choisi, sans réflexion, une *flotte* beaucoup trop pesante pour être traîné sur les glaces par quatre jeunes gens seulement. Par malheur, les deux plus âgés d'entre eux étaient loin d'avoir la prudence nécessaire pour un aussi dangereux voyage à travers les glaces.

À leur départ, ils eurent la chance de prendre le *bon point de la marée* et, comme ils étaient reposés, ils purent gagner la rive nord. La joie y fut bruyante, et la journée se passa à marcher dans la neige, à aller et venir dans la pa-

roisse, c'est-à-dire à s'épuiser de fatigue et à s'ôter la vigueur dont ils avaient un si grand besoin pour le retour.

Cependant, le vent avait tourné à l'est, apportant avec lui une neige humide et collante, qui allait s'attacher et sur les glaces et sur le fond du *flotte*, et rendre le retour beaucoup plus fatigant que n'avait été le passage au nord. Ne tenant pas compte du surcroît de lenteur et de fatigue qui en devaient résulter, les voyageurs n'eurent pas la prévoyance de calculer qu'il leur fallait avancer le moment du départ pour avoir le temps d'arriver au rivage de l'île avant la marée baissante et la tombée de la nuit. Tout se préparait pour un grand malheur.

Ils se trouvèrent enfin tous quatre à l'endroit où était leur énorme *flotte*, qu'ils lancèrent dans le fleuve au milieu des glaces. Epuisés par les courses de la journée, ils achevèrent un reste de vigueur en montant et traînant leur *flotte* qui, cette fois, leur semblait une montagne à faire glisser.

Ils n'étaient rendus qu'aux trois-quarts de la traversée que Joseph Mailloux, âgé de seize ans, n'en pouvant plus de fatigue, laissait tomber son aviron et déclarait n'être plus capable de travailler. Quelques minutes plus tard, Henri Bouchard, âgé de vingt ans, était lui-même aussi épuisé de fatigue et de travail. Il ne restait plus pour continuer ce pénible voyage que les deux plus âgés, ceux peut-être qui avaient le moins de courage.

Mais un malheur n'arrive jamais sans un autre. Comme ils étaient dans cette déplorable situation, voilà qu'un brouillard de neige épaisse vint leur dérober la vue de l'île. Saisis de terreur, les deux d'entre eux qui étaient encore debout dans le *flotte* s'aperçurent que la marée baissait et que le courant allait les emporter dans le bas du fleuve, sans espérance d'accoster le rivage de l'île, vers le bas de laquelle ils étaient. Manquant à la fois de cœur et d'énergie, les deux qui pouvaient encore travailler retirèrent leurs avirons de l'eau et se placèrent dans le fond du *flotte*, les bras croisés et tout désespérés!! Les ténèbres étaient venues couvrir d'un voile épais cette scène de désolation; personne, à l'île, ne put voir le *flotte*, qui bientôt eût

débouté le bas de l'île où il rencontra des courants qui le poussèrent vers le cap aux Oies et lui firent ensuite suivre le rivage du nord.

Par un trait admirable de la Providence qui voulait, ce semble, sauver les deux pauvres enfants, tombés d'épuisement dans le fond du *flotte*, il arriva que le courant entraîna leur embarcation le long des battures de glaces encore fixées sur le rivage, dans l'anse de la Petite-Malbaie. C'était vers les dix heures et demie de la soirée, à l'éclat de la marée. Joseph Mailloux et Henri Bouchard étaient déjà morts ou du moins avaient perdu tout sentiment. Une neige humide couvrait leurs corps, étendus dans le fond du *flotte*. Dans une des maisons du pied de la côte paraissait une lumière; on pouvait donc avoir du secours, car cette maison n'était pas très-éloignée.

Ce fut alors que Marcel Mailloux, laissant Simon Saint-Hilaire à la garde du *flotte*, débarqua sur les battures attenantes au rivage et se dirigea vers cette lumière dans le but d'avoir de l'aide. Mais il n'avait pas fait quelques perches qu'il entendit venir derrière lui Simon Saint-Hilaire, qui, par un effet de la peur, a-t-il dit depuis, avait abandonné la garde du *flotte*, alors qu'une étincelle de bons sens aurait dû lui faire comprendre que le retour de la marée allait séparer l'esquisse des battures et l'emporter au large avec les deux pauvres enfants qui y restaient. Sans plus de souci, ils se dirigèrent ensemble vers la lumière. Avant de les abandonner ainsi pour aller chercher du secours, que n'avaient-ils du moins monté le *flotte* sur la batture, ou, si cela ne se pouvait, que n'en avaient-ils au moins retiré leurs compagnons et ne les avaient-ils placés sur cette batture!!

Marcel Mailloux et Simon Saint-Hilaire arrivèrent bientôt à la maison où était la lumière. Mais dans leur trouble, ou plus véritablement par suite de leur manque absolu de bon sens, ils ne parlèrent pas d'abord de leurs compagnons. Ce ne fut qu'assez longtemps après qu'ils se les rappelèrent; mais il n'était plus temps. A cette nouvelle, les hommes chez qui ils étaient s'empressèrent d'allumer un fanal et de courir à toutes jambes vers l'endroit

où le *flotte* avait été laissé. Mais le *flotte* n'était plus le long de la batture, et il fut même impossible de l'apercevoir, tant déjà il s'était éloigné.

Les deux étourdis comprirent alors toute l'étendue des suites funestes qu'avait eues leur manque de prudence. Le lendemain, 22 mars, ils se firent traverser sur l'île et y apportèrent la nouvelle de ce malheur. Ce fut un vrai cri de désespoir qui parcourut toutes les maisons.

Le père de Joseph Mailloux ignorait complètement que son fils fût traversé au nord. Il se trouvait alors à plus de deux lieues de sa famille, occupé à tenir une école près de l'église. Son enfant était parti avec la permission de sa mère. Aussi, les dernières paroles qu'on entendit de lui au moment où il tombait d'épuisement dans le fond du *flotte*, furent celles-ci : *Oh ! ma mère ! Oh ! ma pauvre mère !* Oui, cette pauvre mère, elle en a bien versé des larmes sur son enfant, dont le corps a trouvé une profonde fosse dans le fleuve !

Pierre Mailloux, homme remarquable par son intelligence, mais plus remarquable encore par son excellent cœur, tomba comme frappé d'un coup de foudre lorsqu'on vint lui annoncer ce fatal accident.

Dès le lendemain, 23 mars, il s'empressa de traverser au nord, pour essayer du moins à retrouver la dépouille mortelle de son cher enfant. Le soir du même jour, il était rendu à la Malbaie, interrogeant tous ceux qu'il rencontrait pour savoir si on avait aperçu le *flotte* au milieu des glaces. Toutes ses recherches n'eurent pour résultat que de rencontrer quelqu'un qui lui dit qu'il lui semblait avoir aperçu au large un *flotte* accosté contre une glace et presque renversé.

Ce renseignement, tout peu satisfaisant qu'il fût, engagea Pierre Mailloux à continuer au milieu des neiges, de descendre le long du fleuve jusqu'au Port-aux-Quilles, où personne ne put lui donner de nouvelles. Désolé de l'insuccès de ses recherches, il rebroussa chemin et s'en revint à l'Île-aux-Coudres, où il augmenta la désolation par le récit de l'inutilité de son pénible voyage.

Il y avait à peine huit jours qu'il y était revenu, qu'il apprit qu'au Port-au-

Saumon avait abordé un *flotte* contenant les corps de deux jeunes gens. Sur cette nouvelle, Pierre Mailloux se hâta de retourner au nord, par des chemins affreux et avec des misères de toute espèce. Il vint à bout de se rendre à l'endroit indiqué. Mais, hélas ! le *flotte* et les deux pauvres enfants qui y avaient été abandonnés n'étaient pas venus à cet endroit. Cette fois, le bon père Mailloux revint à l'île après avoir perdu toute espérance de ne pouvoir faire donner la sépulture chrétienne au corps de son fils.

Pierre Mailloux ne s'est jamais consolé de ce malheur. La plaie ouverte dans son cœur paternel saignera jusqu'au dernier moment de sa vie. De pareilles blessures n'ont point de remède en ce monde pour les pères qui aiment véritablement leurs enfants.

Il n'y a pas longtemps, Pierre Mailloux me racontait ce que je viens d'écrire, les larmes dans les yeux et la voix entrecoupée par ses sanglots ; cependant, plus de vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis le jour où était arrivé ce malheur. Le bon Pierre Mailloux, alors âgé de soixante-dix-neuf ans, m'avouait que chaque fois qu'il regardait le fleuve, il cherchait de ses yeux humides de larmes s'il n'apercevrait pas le *flotte* où était resté le corps de son enfant.

A peine un mois s'était écoulé depuis que cet accident avait eu lieu, lorsque deux autres habitants de l'île, Joseph et Timothé Tremblay, se noyèrent au milieu d'une tempête, en face du cap Tourmente, comme ils montaient à Québec en chaloupe.

Deux ans plus tard (28 avril 1847), Joseph Savard et Thomas Demeule périrent au bout d'en haut de l'île pendant une nuit orageuse. L'année suivante (7 juillet 1848), ce fut le tour d'Ubalde Perron, qui périt dans la rivière du Gouffre.

Elie Dufour eut le même sort en 1851 auprès de l'île St. Barnabé, ayant été jeté à l'eau par l'un des baumes de la goëlette qu'il montait. Enfin, pour terminer cette longue liste d'accidents déplorables, deux autres enfants de l'île, Louis Lapointe et Etienne Tremblay, disparurent en mer en 1856, pendant qu'ils se rendaient aux An-

tilles, à bord d'un brick qui avait été construit à Saint-André de Kamouraska.

Vingt-huit victimes en tout ont trouvé la mort dans les eaux durant l'espace de cent six ans (1750 à 1856). Sur ce nombre, dix seulement ont été retrouvées. Depuis 1856 jusqu'au moment où j'écrivais (1870), on n'a pas eu à déplorer un seul accident. D'où vient cette subite interruption de malheurs qui avaient été si fréquents durant les années précédentes ? M. le curé actuel de l'île va nous en donner la raison :

“ Depuis les deux victimes de 1856, on chante à l'île deux grandes messes chaque année, le printemps, pour être préservé des dangers de la navigation. Presque toute la paroisse y assiste, et personne n'a péri depuis. Ceux qui se sont trouvés en dan-

ger ont la conviction d'avoir été sauvés miraculeusement en considération des deux oblations de la sainte Victime. Mais le bon Dieu écoutera-t-il toujours la voix du divin Agneau immolé sur l'autel ? Les gens de l'île le croient, parce qu'ils ont une grande confiance dans le saint sacrifice de la messe.”

Fasse le ciel que leur foi et leur confiance soient toujours aussi vives, et qu'en récompense, les habitants de ma chère petite île ne voient plus s'allonger la liste funèbre de leurs noyés. Que le Seigneur apaise autour de leurs embarcations la fureur des flots, comme il fit autrefois sur la mer de Tibériade, ou comme il applanit les eaux du fleuve devant le canot qui allait chercher l'ancien curé de l'île pour les funérailles du Père de La Brosse.

